

LE PEUPLE

Est imprimé et publié par la "Compagnie du Peuple" de Montmagny, le vendredi de chaque semaine

Table with 2 columns: Location (CANADA, ETATS-UNIS) and Price (1 an, 6 mois, 1 an, 6 mois)

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE

La date qui se trouve sur l'adresse des abonnés est la date d'expiration de l'abonnement et sert de reçu. Ainsi : janvier 13 signifie que l'abonnement a été payé jusqu'en janvier 1912 et qu'on est en règle.

Frère de faire remise par bons de poste ou mandats d'argent, (de poste ou d'express) à l'ordre de "La Cie du Peuple" Montmagny.

Frère de toujours donner l'ancienne adresse quand on demande de changer l'adresse du journal.

Annunces officielles 1ère insertion, 10 cts la ligne.

Insertions subséquentes, 5 cts la ligne.

Annunces commerciales à long termes : tarif spécial.

Naissances, Mariages, Sépultures 15 cts.

Petites annonces A Vendre, A Louer, etc. pas plus de 10 lignes :

1ère insertion, 10 cts.
2 Insertions, 5 cts.
3 Insertions, 5 cts.
5 Insertions, 5 cts.

M. Jos. C. Hébert, notaire, de Montmagny, est autorisé à percevoir tous comptes d'abonnement, d'annonces dus à notre journal.

Les derniers efforts d'un moribond

Un homme tombé à l'eau. D'indolent qu'il était, hors de danger il devient tout à coup d'une activité fébrile, il s'attache à tout ce qui lui tombe sous la main, dans l'espoir de sauver sa vie.

Le gouvernement Gouin est actuellement dans la position de l'homme qui se débat dans les flots prêts à le submerger.

Inactif durant de longues années de pouvoir, il semble maintenant se réveiller en face du danger. Il voit que la défaite le guette aux prochaines élections : la chute du gouvernement libéral de l'île du Prince Édouard, les gains considérables des conservateurs dans les provinces de la Nouvelle-Écosse et de l'Alberta, après le résultat du 21 septembre dernier, voilà autant d'avertissements qui n'ont pas peu contribué à faire sortir M. Gouin de sa léthargie.

Jusqu'à la présente session, Sir Lomer Gouin s'était contenté de faire construire à coup de millions un palais pour servir de prison. Cela n'exigeait pas beaucoup d'énergie tout en obéissant au budget provincial, et cela n'était pas fait pour le sauver du naufrage ; au contraire, c'était un poids qui l'enfonçait davantage.

Et c'est alors que Sir Lomer se met à faire des efforts désespérés pour sauver sa vie politique. Lui qui ne songeait auparavant qu'à ses prisons, trouve tout à coup l'énergie d'enfanter des projets qui ont l'air de quelque chose.

Nous n'avons pas à parler du chemin de fer de la Baie James ; ce projet fantaisiste, tout autant que l'annexion de l'Ungava, n'est pas et ne peut être pris au sérieux, comme nous l'avons déjà démontré.

Ce qui est moins fantaisiste, c'est l'extension des chemins de fer, c'est l'extension du droit de vote.

Il n'y a pas de doute qu'il est urgent de faire quelque chose pour l'amélioration des chemins de fer. Mais le projet du gouvernement Gouin manque de méthode. Il appartient à l'opposition actuelle, qui sera le gouvernement de demain, de modifier ce projet de manière à le rendre plus effectif tout en imposant moins d'obligations aux municipalités.

Quant à la nouvelle loi électorale elle aura surtout pour effet d'étendre le droit de suffrage en faveur de la jeunesse. Voilà une réforme qui n'aidera certes pas M. Gouin à se maintenir à flot, car la jeunesse est avec MM. Toller, Bourassa et Lavergne.

D'ailleurs, croit-on que l'électorat de notre province peut se fier, pour la prompt exécution des améliorations publiques, à un gouvernement qui n'a compris le besoin de réformes qu'à la veille des élections ? Et dans tous ces projets de M. Gouin, qu'y a-t-il pour donner plus d'expansion à la colonisation qui est entravée de tous côtés par des lois injustes et des règlements vexatoires ? Rien. N'est-il pas temps que le colon soit encouragé

puisque c'est sur lui que nous devons compter pour augmenter la population de notre province et non sur l'immigration qui se dirige surtout vers l'Ouest du Canada ?

Non, vraiment, la province de Québec n'aura pas la faiblesse de confier l'exécution des réformes nécessaires à un gouvernement Gouin qui ne se remue que dans l'espoir de se sauver lui-même.

Il est trop évident, du reste, que les projets de M. Gouin sont les derniers efforts d'un gouvernement moribond.

Aussi ridicules qu'imprudents

Les journaux rouges ont fait courir le bruit que vingt-deux députés conservateurs de la province de Québec se sont mis en grève contre le gouvernement Borden à propos des commissaires du port de Montréal.

Naturellement, c'est de la pure fantaisie que ces journaux font pour se consoler sans doute de la défaite du 21 septembre.

Mais il faut lire les communications que cette blague inspire aux organes libéraux et qu'un petit journal à vendre reproduit avec délices.

A les en croire, les députés conservateurs de cette province ne se soucient pas du rappel de la loi de la marine et de la restitution à nos compatriotes du Manitoba et du Nord-Ouest de leurs droits scolaires, mais ne s'occupent que de questions de patronage.

Evidemment, les journaux rouges ne sont pas plus sérieux dans l'attaque de leurs adversaires qu'ils n'étaient dans la défense de leurs maîtres.

D'abord, le gouvernement Laurier a pris quinze ans à sacrifier les droits de nos compatriotes dans le Manitoba ou dans l'Ouest et à lancer notre pays dans l'aventure de la marine. Est-il censé de demander au gouvernement actuel de réparer en quelques mois tout le mal que M. Laurier a fait dans quinze ans ? Voyons, il faut être raisonnable. N'est-ce pas déjà quelque chose que le gouvernement Borden ait été de côté la marine de M. Laurier avec toutes les dépenses inutiles qui devaient s'ensuivre ? C'est au moins un pas dans la bonne voie.

Du temps de M. Laurier, ça marchait toujours du mauvais côté.

Quant au reste, attendons les événements. Pour notre part, nous ferons notre devoir. Mais nous croyons qu'il est encore mieux de ne pas critiquer le gouvernement Borden pour le bien qu'il n'a pas fait, après quelques mois de pouvoir, que d'avoir approuvé, comme les journaux rouges, toutes les mauvaises mesures que le gouvernement Laurier a imposées au pays.

Pour ce qui est de la question du patronage, les journaux rouges sont aussi ridicules qu'imprudents.

Là-dessus, c'est connu, les députés conservateurs sont plutôt d'une modération à laquelle on n'était pas habitué en ce pays.

Mais parlez-nous, par exemple, des députés libéraux du dernier parlement. Voilà des gens qui avaient fait leur Dieu du patronage. Lorsque sir Wilfrid Laurier proposa le bill constitutionnel des nouvelles provinces de l'Ouest et que M. Fielding, le fanatique ministre des finances d'alors, menaça de démissionner plutôt que de laisser rendre un peu justice à nos coreligionnaires, que vit-on ? Les députés libéraux de notre province furent les premiers à supplier M. Laurier de reculer devant M. Fielding, de sacrifier les droits de notre langue et de notre religion, et leur lâcheté n'avait d'autre mobile que la peur de perdre le patronage. M. Laurier recula ; ils s'entendaient tous trop bien ensemble.

Mais si ces députés libéraux ont été lâches en cette circonstance, il faut que les journaux rouges soient bien stupides pour oser soulever aujourd'hui la question de patronage contre leurs adversaires.

L'histoire ne s'oublie pas si vite.

Dans un salon.

Un des assistants vient de lancer une épigramme à un autre sans méchanceté du reste, histoire de rire.

— N'insistez pas, lui dit la maîtresse de la maison, il n'entend pas la plaisanterie.

— Ah ! il est susceptible ?

— Non... il est sourd !

Respect à la Constitution

En l'année 1905 grâce au manque de caractère d'un Laurier, défaut habituellement exploité par un S.Ton, un Fielding et le célèbre japonais Juda Lo Mi Ou, les droits de nos compatriotes et coreligionnaires de la Saskatchewan et de l'Alberta furent méconnaissés et sacrifiés. L'acte de l'Amérique Britannique du Nord leur garantissait l'usage officiel de leur langue et le droit à des écoles séparées, écoles de leur langue et croyance religieuse.

Laurier, Lorneux et Cie ne craignent pas de violer la constitution de notre pays enlevant à nos concitoyens de ces nouvelles provinces, le premier de ces droits et en restreignant le second.

Deux courageux députés, MM. Bourassa et Lavergne, brésèrent, avec leur parti, sur cette question, et joignirent leurs efforts à ceux des Monk de Paquet et de leurs quelques amis, et ensemble ils réclamèrent le respect de la Constitution. La lutte fut ardente, mais en dépit de la grande supériorité oratoire et de la justesse de leurs revendications, les défenseurs de nos droits furent défaits sous le nombre, et les traites l'emportèrent en consommant l'iniquité.

Monk, Bourassa, Paquet, Lavergne et leurs amis n'en continuèrent pas moins à dénoncer au peuple tous ces marchands de libertés, grands apôtres de la conciliation, dont la politique consistait à sacrifier nos droits pour se "concilier" le pouvoir avec la "liberté" de p'ger à leur gré dans la caisse publique.

La justice immanente des choses, comme dit M. Turgeon, fut lente à venir, mais enfin le 21 septembre dernier, les traites qui avaient violé la constitution du pays, recevaient le prix qui méritaient leurs trahisons et leurs turpitudes ; les uns furent exécutés sommairement, les autres, dans les affaires de l'agonie, se débattaient dans les froides régions de l'opposition ; dans leurs convulsions ils vont même, avec regret, sans doute, jusqu'à se poser en champions des droits du français ! ! !

Cette question des écoles va être agitée de nouveau dans notre pays. L'extension des frontières du Manitoba va en être la cause.

En effet, la partie du Kewadin, que l'on va avant longtemps annexer au Manitoba, jouit de tous les privilèges et droits que leur garantit la Constitution, et est présentement régie d'après les ordonnances de 1875, lesquelles reconnaissent l'usage officiel de la langue française, et donnent droit à la majorité d'avoir les écoles de leur choix, et à la minorité d'avoir des écoles séparées de leur croyance et de leur religion.

Cette fois, nos droits seront-ils méconnus comme en 1905 ? Non, Monk, Paquet, et leurs amis sont encore là. Ce qu'ils ont préché dans l'opposition, ils vont le mettre en pratique au pouvoir. Et si, ce que je ne crois pas, l'on amenait devant la Chambre une nouvelle législation comme celle de 1905, enfin si l'on voulait, dans cette nouvelle question des écoles violer la constitution, comme on l'a fait dans le passé, nous verrions de nouveaux Monk, Paquet et leurs amis se lever en osambre et comme toujours revendiquer nos droits, réclamer... le respect de la constitution.

J. E. LAFORCE.

LE SAMEDI

17 février 1912

Extrait du sommaire : Les craintes ridicules, par R. de Verneuil ; Coups de piston illustrés ; Amours terrestres, poésies ; Aventures des trois mains ; La bad-luck de Trampinard ; Les bonnes chances de Trampinard ; Les tribulations de Suzette ; Pour se délier la langue ; Le Breuvage mystérieux ; Ce que peut faire un pauvre femme ; une ruche idée ; Ce n'était qu'un rêve ; Contes : La Conversion de Catherine, Suite. Page féminine. Encyclopédie. Recettes et conseils. Courrier des curiosités. Casse-tête chinois. Devinettes. Anecdotes, bons mots, gravures humoristiques, etc. Suite du splendide feuilleton : Les Orphelins d'Alsace, par le célèbre P. Bernay.

En vente, partout : 5 cts. Numéro spécial sur la poste, 5 cts, en s'adressant au SAMEDI, 200, boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Le capitaine Bernay a eu une conférence, hier soir, avec le ministre de la Marine et les députés du Manitoba au sujet de la longueur de la période de navigation dans le détroit d'Hudson.

Rancune et dépit

M. Galipeault en tient encore au dépit de Bellechasse, M. Laval-lée. Après avoir, au cours de la dernière campagne, écrit et inspiré toutes sortes de calomnies aussi basses que déloyales à son adresse, dans les colonnes du journal "Le Soleil", il revient encore à la charge à propos d'un entretien paru dans "Le Peuple" de Montmagny, où M. Doucet, ingénieur de district, du G. T. R., à Québec, était particulièrement pris à partie.

Les relations de ce fonctionnaire du gouvernement avec le député local seraient-elles tellement étroites que tout ce qui touche à l'un affecte l'autre ? Serait-il vrai de dire que les deux ne font qu'un, et que pour les fins politiques surtout, leur cause est commune ? Les façons de M. Galipeault nous portent à le croire ; autrement, nous serions curieux de savoir pourquoi ce jeune avocat de la Côte de la Montagne à l'épiderme aussi sensible....

Nous comprenons bien qu'il puisse répugner à ce chevalier sans peur, brave, entre les braves (quand il n'y a pas de danger), de voir attaquer un de ses compatriotes sans se porter à son secours ; qu'un avocat qu'il sait être, il brûle du zèle de voler à la défense de l'opprimé ; (M. Doucet), mais ce qui est le point d'interrogation pour nous, c'est cette recherche impetive de ses anciens compagnons d'armes de l'élection dernière.

Inutile de chercher à détourner l'attention publique et d'ajouter à la mesure déjà pleine des insinuations méchantes et des lâchetés à l'adresse du vainqueur de Bellechasse. Il faut que le peuple sache que fonctionnaires à la solde du gouvernement, et politiciens de toutes sortes, gros et petits ont fait du grand chemin de fer canadien qui a nom Grand Tronc Pacifique, non une affaire nationale mais une machine électorale, et il le saura avant peu.

BELLECHASSE.

Le deuxième congrès des Canadiens-Français commença aujourd'hui à Ottawa, sous la présidence du sénateur Boicourt. Les députés représentaient soixante-dix paroisses d'Ontario. La convention se terminera demain soir. Les délibérations se feront à huis-clos.

Bel acte de générosité

Plusieurs personnes de la rive sud du Saint-Laurent, sont allées à la Malbale, dernièrement pour travailler au chemin de fer, ne purent avoir leur place.

Par malheur, le bateau ne put traverser pendant une quinzaine de jours et ces pauvres malheureux sans ouvrage et sans argent, ne savaient que faire.

Ils se sont adressés à M. R. Forget et celui-ci donna l'ordre de leur fournir des vivres nécessaires. Les trois municipalités de la Malbale contribuèrent aussi à ce bel acte de générosité.

UN RECONNAISSANT.

Ayant acheté le magasin de M. J. ED. CARON

JE CONTINUERAI

La Liquidation

PENDANT UN MOIS, pour faire place à un grand choix de chaussures du printemps de la dernière mode, que je vendrai à des prix défiant toute compétition.

J. Elzéar Guimont

RUE SAINT THOMAS MONTMAGNY

LA BANQUE DE QUEBEC

FONDÉE EN 1818 INCORPORÉE EN 1822 BUREAU CHEF, QUEBEC

La deuxième banque du pays par ordre d'âge.

Capital autorisé \$5,000,000.00 Capital payé 2,500,000.00 Fonds de réserve 1,250,000.00

UNE BONNE IDEE

C'est une bonne idée d'avoir de l'argent où vous pouvez vous le procurer, si vous en avez besoin. Un Compte d'Épargne à

LA BANQUE DE QUEBEC

peut être retiré en tout temps quand on en a besoin. L'intérêt est calculé sur la balance journalière et payée de la date du dépôt au plus haut taux courant, le 30 juin et le 31 décembre.

Les affaires transigées par la maille le sont avec soin et exactitude. Nous sollicitons votre patronage et vos dépôts. SUCCURSALE MONTMAGNY.

J. H. BENDER, Gérant.

JOSEPH THIBAUT MANUFACTURIER

MONTMAGNY, QUEBEC

TOUJOURS UN GRAND CHOIX de Pin, Epinette, Bois de Charpente, etc. Moulures, Bardeaux et Poteaux d'escalier.

En magasin dans le moment et prêts à être livrés :

25 Portes de 1 1/2 x 6 x 2 1/2

25 " 1 1/2 x 6 1/2 x 2 1/2

25 " 1 1/2 x 6 1/2 x 2 1/2

100 " Spéciales pour intérieurs et extérieurs à vitre et à panneaux.

25 Paires de Chassis "CANADIEN" avec cadre et 6 vitres de 13 x 15.

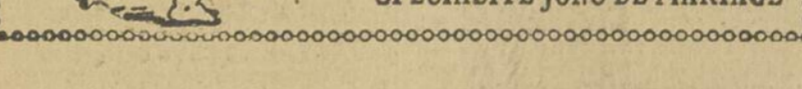
ECRIVEZ POUR LES PRIX

Amédée Coté BIJOUTIER MONTMAGNY

Grande variété d'Argenteries, de Verre Taillé, etc, etc, pour Cadeaux de Noces.

SPECIALITE JONG DE MARIAGE

UN RECONNAISSANT.



M. J. ED. CARON

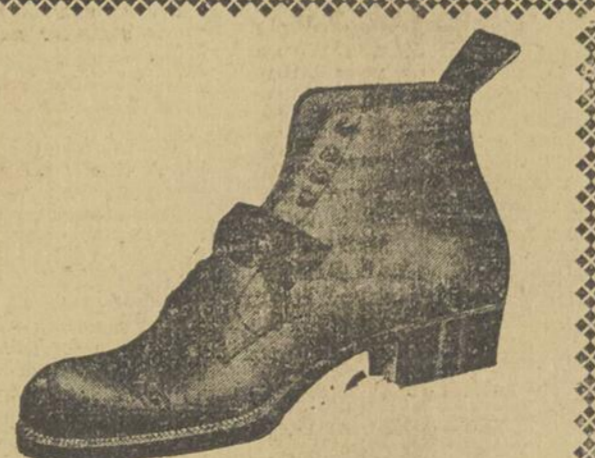
JE CONTINUERAI

La Liquidation

PENDANT UN MOIS, pour faire place à un grand choix de chaussures du printemps de la dernière mode, que je vendrai à des prix défiant toute compétition.

J. Elzéar Guimont

RUE SAINT THOMAS MONTMAGNY



MAURICE ROUSSEAU L.L.L. C.R. AVOCAT MONTMAGNY, P. Q.

A. J. BENDER, C. R. AVOCAT MONTMAGNY

L. D. E. ROUSSEAU L.L.B. NOTAIRE RUE DE LA STATION, MONTMAGNY.

JOS. C. HEBERT NOTAIRE

Commissaire de la Cour Supérieure Agent d'Assurance sur la Vie et contre le Feu. —PRETS D'ARGENT— Rue du Depot, Montmagny.

Geo. W. PION, L.L.B. —NOTAIRE— MONTMAGNY, - P. Q.

Commissaire de la Cour Supérieure. Agent d'assurance contre le feu. Prêts d'argent en aucun temps. Règlements de successions, etc.

J. EUG. LEPINE NOTAIRE MONTMAGNY

Coin des rues Papineau et du Pont, (voisin de M. Adolphe Renaut)

Argent à prêter sur hypothèque. Agent d'Assurance contre le feu. Règlements de successions, etc.

DR. PH. RICHARD Medecin et Chirurgien

Ex-interne de la Maternité à Québec Rue St-Jean-Baptiste, Montmagny Tel. Bell et Bellechasse, 81

D. E. BOLDUC M. D. Bureau de Consultations Médicales ;

SPECIALITE : Maladie de la bouche des gencives et des dents.

Extraction des Dents sans douleur

Heures de Bureau : De 9 heures à 12 h. à 5 heures p. m. Bureau chez M. Théophile Beaumont, en face de l'Hôtel Central, rue de la Station, Montmagny.

JOS. ELZ. GUIMONT AGENT D'ASSURANCES

Feu, Vie, Maladies et Accidents, Flats-Glass, Animaux, Automobiles, Garanties.

Agent pour la vente du clavier "Oliver" et représentant des Prévoyants du Canada, Cap St-Ignace

Comité de Montmagny, P. Q. TELEPHONE NATIONAL.

BARDEAUX Piquets et Poteaux de Cèdre

EPINETTE CARREE De toutes dimensions

BOIS PREPARE ET SECHE CHARBON, CIMENT, CHAUX EN GROS ET DETAIL

Elz. Boulanger & Fils Marchand de Bois Montmagny, J.

Pelleteries BRUTES

NOUS PAYONS LES PLUS HAUTS PRIX

ECRIVEZ POUR NOTRE LISTE DE PRIX AVANT DE VENDRE

NOUS PAYONS TOUS FRAIS D'EXPRESS ET TENONS VOS EXPEDITIONS SUJETTES A VOTRE APPROBATION

MCCOMBER & CUMMINGS CO. FOURRURES EN GROS

Coin Saint-Paul et Saint-Sulpice MONTREAL

# La révolution est imminente dans l'Etat du Mexique

Washington, 8.—Sur ces renseignements reçus de Mexico annonçant que la révolution est imminente, le président Taft, a pris aussitôt des mesures pour diriger sur la frontière mexicaine 34,000 hommes de troupes, le long du Rio Grande. Il est possible que il donne l'ordre à 66,000 hommes de la milice de marcher sur la frontière du Texas.

On croit de bonne source que le président Orozco, est sur le point de déclarer l'indépendance de l'Etat de Chihuahua. On rapporte que l'Etat de Coahuila est en révolte ouverte contre le gouvernement de Madero. On s'attend que l'assemblée de l'Etat proclame aujourd'hui son indépendance.

Deux compagnies d'artillerie de cavalerie, stationnées à Fort Buchanan, Florida; huit compagnies du 25e régiment d'infanterie, le "Brownsville Regiment", et trois compagnies d'artillerie de cavalerie de Fort Screven, Georgia, ont reçu l'ordre de marcher sur la frontière où de se tenir prêts à partir.

Il est certain que le gouvernement mexicain n'a pas l'intention d'envoyer plus de troupes sur la frontière. Toutefois, plusieurs milliers de soldats sont consignes sous les armes.

Les dépêches officielles reçues font concevoir de graves doutes sur la loyauté du général Orozco à l'égard du président Madero. Elles paraissent comprendre que l'intention d'Orozco, en se retirant de Juárez avec sa garnison de cavalerie à Chihuahua, est de soutenir une nouvelle révolution et déclarer l'indépendance de l'Etat de Chihuahua.

Les centres militaires sont de nouveau dans l'agitation et se préparent à une action immédiate. On assure que l'Etat tout entier de Chihuahua est en révolte contre le gouvernement de Madero. Les représentants locaux du gouvernement national sont sans autorité et craignent qu'une tentative de la part du gouvernement national d'envoyer des troupes loyales dans l'Etat de Chihuahua pour soutenir les décrets de Madero, ne soit le signal de l'effusion du sang.

Le major général Leonard Wood a promulgué l'ordre de M. Taft que toute l'armée mobile des Etats-Unis se tienne prête à marcher sur la frontière mexicaine. De plus, les postes de la frontière ont été renforcés aujourd'hui sur l'ordre du département de la guerre. Le quatrième régiment de cavalerie, sous le commandement du colonel Steaver, a été augmenté d'un bataillon du 18e d'infanterie de Whipple Barracks, Arizona, et de détachements venus de Fort Sill, Oklahoma, et de Fort Logan H. Root, Arkansas. Il y a actuellement deux mille hommes à El Paso.

# L'aviation militaire

La France y consacra 22 millions

M. Joseph Denais, député de la Seine, a soumis à la chambre une proposition de loi relative à la réorganisation de notre aviation militaire. Un de nos confrères parisiens lui a demandé de bien vouloir en commenter l'esprit. Il a répondu :

— J'ai voulu fournir une base à la discussion nécessaire et urgente que nous devons ouvrir dans les deux chambres sur notre aviation militaire. Il y avait, certes, dans les dossiers nombreux que j'ai constitués matière à une interpellation qui prendrait, trop souvent à mon gré, les allures d'un réquisitoire. Mais ce serait dangereux pour la cause même que nous prétendons servir et injuste à l'égard du corps admirable de nos pilotes militaires et des chefs éminents qui sont à leur tête.

Le but de ma proposition de loi est de permettre au gouvernement, et au besoin de l'obliger, à prendre des engagements plus catégoriques que ceux qui concernent généralement les budgets engagés par voie d'interpellation.

Je demande la création de nombreuses escadrilles d'avions, pourvus de tout le matériel de ravitaillement et de réparations nécessaire en campagne. Chaque corps d'armée, chaque grande place doit posséder un aéronautisme, il est de même indispensable d'instituer et d'organiser d'une manière rationnelle, nos centres d'aviation.

Il y a un grand effort à faire. Mes collègues Briant, Marin, Ferri de Ladre, Savary de Beauvergne, de Montagu, cosignataires de ma proposition, et moi-même, le limitons à la présente année, pour ne point préjuger des conditions nouvelles dans lesquelles évoluera notre quatrième arme les années suivantes.

Nous demandons vingt-deux millions. Ce n'est pas la moitié du coût d'un cuirassé; la somme est modeste : il faut qu'avant les vacances de

# L'assemblée de M. Churchill à Belfast

La fameuse assemblée de W. Churchill en faveur du Home Rule, annoncée depuis si longtemps et pour laquelle on avait réquisitionné des milliers d'hommes de troupes pour prévenir les troubles que l'on appréhendait à ce lieu en ce jour, le 8, à 2 heures ce qui correspond à 9 heures du matin au Canada. Nous recevons à ce sujet la dépêche suivante :

Londres, 8.—(Spéciale)—Le premier lord de l'Amirauté anglaise Winston Spencer Churchill a prononcé son discours en faveur du Home Rule, devant 6,000 personnes, par une pluie torrentielle. Il n'y a pas eu de trouble, comme on le croyait, mais les Irlandais ont souvent interrompu Churchill par des cris de protestations.

Un grand nombre de protestataires ont été pendant le discours des pavillons noirs.

La majorité de l'assemblée était favorable au Home Rule et le discours du premier lord de l'Amirauté a été haïché d'applaudissements frénétiques.

En arrivant à Belfast, ce matin, M. Churchill était accompagné de sa femme et d'un petit groupe de députés libéraux. En débarquant sur la rue York, où il a été reçu par M. Churchill, aperçut toutes les résidences gardées de drapacou. Ce n'était pas des Irlandais qui étaient des drapacou. Il y avait beaucoup de Français qui n'avaient jamais ni à Belfast.

Le train entra en gare à 8 h. 40 et M. Churchill qui surveillait deux détectives privés, descendit avec sa suite. Sur l'avis de ses amis le premier lord de l'Amirauté demeura au Grand Central-Hotel jusqu'à midi et demi, alors qu'il se rendit au parc du football.

M. John E. Redmond, M. Joseph Devlin et les autres chefs nationalistes irlandais s'accompagnèrent. Le cortège pour son passage fut soulevé par des Irlandais qui criaient :

# Une belle assemblée pour le Congrès de la Langue française

Belle assemblée à la jeune-Lorette, dimanche dernier.

Environ 450 à 500 personnes ont répondu à l'appel de monsieur le curé Arsenault en se réunissant à la salle publique, à trois heures.

Monsieur le curé présida l'assemblée et en termes choisis il présenta les orateurs.

Ce fut d'abord l'hon. M. Nemcey Garnier, ancien député du comté, et président de la Commission des Finances du Congrès.

Dans un éloquent discours bien équilibré patriotique, M. Garnier dit le but du congrès, et ce qu'il sera. Comme ce sera une grande fête, il y aura beaucoup de dépenses, il faudra de l'argent, mais il ne doute pas de la générosité des patriotes de Lorette; ils s'enrouleront tous comme membres du Congrès.

Le Révérend Père Comte, Dominicain, lui succéda. "Que peut être un venir nous dire un Frère Prêcheur dans cette réunion?" se dit-il en commençant. Ses auditeurs le comprirent très bien après avoir écouté sa parole éloquent, chaude et persuasive pendant les trois-quarts d'heure qui suivirent. Dans un langage châtié et sous l'inspiration du plus pur patriotisme, il démontra le grand bien que le Congrès est appelé à faire, et comme tout Canadien-français devra s'honorer d'en faire partie. Non seulement nous avons des ennemis dans les races étrangères, mais nous sommes à blâmer nous-mêmes pour notre apathie, pour notre lâcheté à défendre nos droits acquis, et pour notre manque d'orgueil national.

Nous devrions aussi nous étudier à mieux parler, et ne pas avoir honte de parler français. Nous parlons trop facilement anglais, même entre nous. Il cita plusieurs exemples d'Anglais qui se faisaient une gloire de parler français.

MM. Jos. Picard et J. S. Matte ajoutèrent quelques remarques pratiques. Monsieur le curé Arsenault remercia cordialement les orateurs, et proposa la formation d'un Comité qui sera chargé d'organiser la souscription, ce qui fut accepté avec enthousiasme.

Monsieur le maire de la paroisse, monsieur le maire du village, monsieur le marguillier en exercice, M. de Dr Boucher, Leclerc, le notaire C. Renaud, etc., composent ce Comité.

Lorette fera tout son devoir et ne sera pas la dernière des paroisses de la province sur la liste.

grand bien que le Congrès est appelé à faire, et comme tout Canadien-français devra s'honorer d'en faire partie. Non seulement nous avons des ennemis dans les races étrangères, mais nous sommes à blâmer nous-mêmes pour notre apathie, pour notre lâcheté à défendre nos droits acquis, et pour notre manque d'orgueil national.

Nous devrions aussi nous étudier à mieux parler, et ne pas avoir honte de parler français. Nous parlons trop facilement anglais, même entre nous. Il cita plusieurs exemples d'Anglais qui se faisaient une gloire de parler français.

MM. Jos. Picard et J. S. Matte ajoutèrent quelques remarques pratiques. Monsieur le curé Arsenault remercia cordialement les orateurs, et proposa la formation d'un Comité qui sera chargé d'organiser la souscription, ce qui fut accepté avec enthousiasme.

Monsieur le maire de la paroisse, monsieur le maire du village, monsieur le marguillier en exercice, M. de Dr Boucher, Leclerc, le notaire C. Renaud, etc., composent ce Comité.

Lorette fera tout son devoir et ne sera pas la dernière des paroisses de la province sur la liste.

# Giroux est bel et bien élu à S.-Jacques

Montréal, 9. (De notre correspondant.) — L'échevin Napoléon Giroux est bel et bien élu dans le quartier St-Jacques, c'est ce qu'a démontré le recensement des bulletins fait hier devant la Cour Supérieure.



Le juge Beaudin présidait le recensement qui était fait à la demande du candidat battu, l'ex-échevin A. N. Brodeur. On a vidé les 17 boîtes de scrutin et les bulletins ont été comptés un à un. Le résultat a donné une voix de plus à l'ex-échevin Giroux, qui avait une majorité de 9 et qui est maintenant élu par 10 voix.

# Au Parlement Provincial

Le gros de la discussion durant la journée d'hier s'est faite sur un amendement que l'opposition eût voulu voir ajouter à la loi qui réduit à 55 heures par semaine la durée du travail des femmes et des enfants dans les filatures de la province.

Le vote de certains items du budget a aussi donné lieu à une discussion qui "passait volontiers du grave au doux, du plaisant au sévère." La demande d'un crédit de \$5,000 pour encourager la culture des arbres fruitiers souleva en faveur de la pomme fameuse qui est en train de disparaître une sympathie qui finira peut-être par s'exercer autrement qu'en paroles.

Le bill des barbiers que l'on croyait mort et enterré a été de nouveau ramené au nombre des vivants par la vertu de son promoteur, M. Mousseau.

A citer aussi les résolutions soumises par M. Taschereau concernant l'abolition des ponts et barrières de péage. En vertu de ces résolutions, les municipalités intéressées pourront contracter un emprunt pour se libérer sans être obligés de consulter les contribuables, la route sera déclarée libre dès que la municipalité aura fait au gouvernement le dépôt exigé qui en avait fait cadeau à la paroisse.

Après l'adoption en troisième lecture des bills de M. Gouin amendant la loi du barreau de la province et la loi de procédure civile relativement à l'exécution des biens meubles et immeubles M. Caron, ministre de l'Agriculture fait adopter un bill pourvoyant à l'organisation de cinq nouvelles sociétés d'agriculture; celles de Bellechasse, Bonaventure, Terrebonne, Joliette et Portneuf.

M. Taschereau se rendant tardivement à la suggestion que lui fut faite l'opposition depuis deux ans, propose ensuite que le travail des femmes et des enfants dans les filatures de la province soit réduit de 58 à 55 par semaine avec un maximum de dix heures par jour.

L'hon. ministre expliqua que la nouvelle législation du gouvernement donnera aux ouvrières et aux enfants des filatures leur après-midi du samedi, croit-il, pour répondre, en passant, à un prétendu opposition venant des manufacturiers ou des ouvrières.

"Les manufacturiers, dit-il, n'ont qu'à demander au gouvernement fédéral le relèvement du tarif qui les protège; quant aux ouvrières qui se plaindraient qu'on veut restreindre leur capacité de gagner de l'argent il faut les protéger contre elles-mêmes, attendu que le surmenage est l'une des causes de l'éclatement de la population féminine ouvrière."

M. Girard, député de Compton, parlant en anglais, rappelle au ministre que s'il veut supprimer le surmenage dans les filatures il ne lui suffira pas de limiter le nombre d'heures de travail, mais aussi la quantité de travail qui pourra se faire dans une journée. Au demeurant, le député de Compton accepte le principe du bill parce que c'est un pas dans la bonne voie.

Le député de St-Sauveur n'a que des éloges à l'adresse du gouvernement dont il a examiné à la loupe les bienfaits pour la classe ouvrière.

M. Teller, tout en se déclarant favorable au principe du bill, invite le ministre des travaux publics à plus de mesure en lui suggérant que la présente mesure ainsi que la loi des 58 heures, votés il y a deux ans n'étaient que le résultat des revendications incessantes de l'opposition et particulièrement de M. Plante, député de Beauharnois, qui en 1910, proposait la limite de 55 heures qui était refusée par le gouvernement.

M. Teller, en terminant, déclare se réserver le droit de proposer un amendement qui serait bénéficiaire de la semaine de 55 heures, les femmes et les enfants travaillant dans toutes les manufactures de la province.

M. MacKenzie répond en anglais aux critiques formulées par M. Girard.

M. Plante réclame pour les conservateurs l'honneur d'avoir indiqué au gouvernement le chemin du devoir. Il voit d'un bon œil la suggestion que M. Taschereau vient de faire aux manufacturiers de faire hausser le tarif qui les protège, s'ils se sentent lésés par la présente réforme. Il se permet de faire à son tour à l'hon. ministre une nouvelle suggestion, en lui demandant d'étendre sa sollicitude non jours un peu en retard aux demoiselles de magasin.

M. Taschereau ne veut pas laisser au député de Beauharnois l'honneur d'être le premier chevalier à rompre une lance pour ces intéressantes personnes. Aussi, parle-t-il d'une députation qui, récemment s'est rendue auprès de lui; des communications qu'il aurait entretenues avec les associations de commis de Québec et de Montréal; bref, il laisse entendre que le gouvernement fera bientôt pour les demoiselles de magasin ce qu'il a fait pour les ouvrières des filatures.

Le projet de loi une fois voté en seconde lecture, on l'étudia en comité général. M. Bernard, de Shefford, voudrait qu'on étende la limite de 55 heures aux ouvrières et aux enfants travaillant dans les fabriques de tabac où ils font parfois des semaines de 60 heures.

M. Taschereau trouve la proposition trop nouvelle et trop radicale la solution suggérée.

M. Gault propose au bill de M. Taschereau un amendement que la limite des 55 heures puisse s'appliquer aux ouvrières et aux enfants de toutes les manufactures.

Le député ouvrier de St-Sauveur est le premier à prendre la parole contre l'amendement Gault.

"Ce n'est pas aux députés, dit-il à prendre l'initiative de ces lois. C'est aux ouvrières à s'organiser puis à formuler leurs desiderata."

M. Bernard s'élève avec indignation contre cette théorie. C'est à dire que les ouvrières de Granby, par exemple, parce qu'elles ne sont pas formées en association n'ont pas droit d'être traitées avec justice?

M. Pennington, député conservateur de Missiniquis, croit devoir voter avec le gouvernement sur la question. Il en donne pour raison qu'aucune plainte n'est encore parvenue à ses oreilles.

Le vote pris sur l'amendement Gault donna au gouvernement 46 voix contre 11.

Montréal, 9. (De notre correspondant.) — L'échevin Napoléon Giroux est bel et bien élu dans le quartier St-Jacques, c'est ce qu'a démontré le recensement des bulletins fait hier devant la Cour Supérieure.

# LA POMME FAMEUSE

Le ministre de l'Agriculture demandait un crédit de \$5,000 pour encourager la culture des arbres fruitiers. M. Cousineau, qui représente un comté où l'arboriculture fut jadis fort en honneur, s'engagea auprès de l'honorable ministre si la somme qu'on demandait sera employée bien utilement.

M. Cousineau a vu de près la culture des arbres fruitiers dans l'île de Montréal, où 40,000 arbres de ce genre existent "à 40 ans. Il en reste à peine deux pour cent.

"Nous ne produisons qu'une infime partie des fruits du Canada, et on le bien vu, l'an dernier à l'exposition de St-Hyacinthe où se trouvaient des fruits de toutes les provinces, exceptés de la nôtre. Il est donc en droit de se demander, en face du dépeuplement continu d'une culture jadis florissante, si les subventions octroyées sous les auspices de la commission de St-Hyacinthe ne sont pas vaines en pure perte."

Le ministre de l'Agriculture répond que le gouvernement fait tout en son pouvoir pour faire fleurir cette culture, qu'il s'est assuré "les services d'experts, etc. Quant à l'exposition de St-Hyacinthe, il prétend que la province y était largement représentée."

M. Bourassa intervint dans la discussion et posa au ministre une intéressante question : "N'y aurait-il pas moyen de faire, pour la pomme fameuse, ce qui s'est fait en France sur la vigne dont les plants ravagés par le phylloxera, furent remplacés par des plants américains sur Ismaëls — on avait greffé les vieilles vignes françaises. On sait que c'est à ce procédé que la France doit de conserver ses vignobles." M. Bourassa croit qu'il vaudrait la peine de consulter des experts sur la possibilité d'opérer ici une greffe analogue.

M. Décarie, qui se sent sur son terrain — car il possède de grandes propriétés dans l'île de Montréal — croit que la disparition de la pomme fameuse est due en bonne partie, au développement de Montréal et à la construction intensive qui s'en est suivie dans toute l'île. Il croit que les pommiers transportés dans les mêmes natures de sol et de climat que celles qui les faisaient fleurir autrefois pourraient continuer à donner de bons rendements.

M. Cousineau constate qu'avec toutes ces belles paroles, la culture fruitière se meurt dans la province.

Enfin le crédit est voté.

### SEANCE DU SOIR

Le bill dit "des barbiers" a de nouveau reparu devant la Chambre, le député par le plaidoyer de M. Mousseau, s'est montré démenté après avoir été implacable.

Le bill pourvoyant à la nécessité d'un certificat pour celui qui veut raser ses semblables. Ce certificat devra être affiché dans la salle... des opérations. Il en est de même d'un certificat de compétence pour les apprentis qui ne pourront exercer le métier sans que ce certificat ne soit affiché dans la salle...

Les barbiers devront aussi passer l'inspection de leur atelier par un député de leur arrondissement.

Le bill pourvoyant à un emprisonnement de 30 jours pour ceux des membres de l'Association qui ne voudront pas se soumettre aux règles édictées.

Le bill établissant la Commission Métropolitaine des parcs de l'île de Montréal a été déposé hier. La commission se composera de six membres dont cinq nommés par l'Exécutif provincial.

Le maître de Montréal fera "ex officio" partie de la commission qui pourra, avec le consentement des municipalités, imposer une taxe d'un vingtième de un pour cent sur les propriétés de l'île.

L'objet de la commission est de faire en sorte que Montréal s'agrandisse d'une façon régulière avec des parcs et de grands boulevards.

A part les arbres fruitiers, un crédit de \$2,000 a été voté pour le laboratoire officiel de la province et un autre de \$9,000 pour les conférences agricoles. Ce dernier item a donné lieu à un assez long débat.

M. Lavergne apprend de M. Caron que les compagnies Chs A. Paquet, de Québec et Savoie et Gauy, de Plessisville ont obtenu le contrat du gouvernement pour la fabrication des machines à arranger les chemins.

Les objets reçus de la Cie Chs A. Paquet sont :

2 concasseur...	2,675.00
2 locomobiles...	1,655.00
2 trémoins...	1,150.00
2 élévateurs...	350.00
2 rouleaux à vapeur...	6,150.00
2 voitures d'arrosage...	500.00
accessoires d'outillage...	140.00

Le gouvernement a reçu de Savoie et Gauy :

Machines à chemins...	260.00
Charrue à chemins...	30.63

Les concasseur, accessoires et rouleaux à vapeur ont été fabriqués à Montigny, l'acier a été coulé à Joliette, les charmes et les machines à chemins ont été fabriqués à Plessisville.

M. Prévost apprend de Sir Lomer Gouin que durant l'année fiscale 1910-11 il a été payé à M. Charles Lanctôt :

(a) Traitement : Assistant-procureur-général...	\$3,000.00
Commissionnaire pour la refonte des Statuts...	2,000.00
Allocation pour services légaux...	1,000.00
Aucune somme pour gratification ou récompense...	
(b) Pour honoraires : Rien.	
(c) Pour frais de voyage \$490.00.	

2 Pour les exercices depuis le 1er juillet 1910 au 1er juillet 1911 il a reçu en qualité d'Assistant procureur-général le traitement et l'allocation annuels mentionnés ci-dessus, et en qualité de membre de la Commission de refonte des Statuts, à titre de traitement ce qui déterminé par la loi :

1905-06, p. 239 comme secrétaire...	\$1,000.00
1906-07, p. 205	1,000.00
1907-08, p. 207	833.33
1908-09, p. 231 comme commissaire...	1,633.55
1909-10, p. 113	2,000.00

Frais de voyage pendant le même espace de temps pour la refonte des statuts 126.70

Il n'a rien reçu pour les mêmes exercices à titre de gratification ou de récompense, ni pour honoraires.

Ses frais de voyage sont indiqués aux comptes publics, de chaque

exercice.

3. Pour l'exercice en cours, il lui a été payé son traitement jusqu'à date comme assistant-procureur-général et pour services légaux, à raison de \$2,000.00 et de \$1,000.00 respectivement par année et \$1,166.65 pour son traitement comme membre de la commission maintenant terminée, pour la refonte des Statuts.

Dépenses de voyage pendant le même exercice, y compris un voyage pour représenter la province au Conseil Privé, à Londres \$1,500.00. Pendant l'exercice en cours, il n'a rien reçu à titre de gratification, de récompense ni d'honoraires.

Le projet de loi instituant le "One man one vote" diminue le cens électoral et accorde le droit de vote aux instituteurs et aux ministres de tous les cultes.

Le bill modifiant la loi électorale de la province a été déposé devant la Chambre.

En l'absence d'oppositions, il renferme la suivante :

Sont inscrites sur la liste des électeurs les personnes suivantes, et puits l'autre, qui ont du sexe masculin et qui, au moment du dépôt de la liste en vertu des articles 136 et 137, ont 22 et 23, selon le cas, ont leur domicile dans les limites de la municipalité dans le district électoral pour lequel la liste se fait, ont vingt et un ans révolus, sont sujets de Sa Majesté, par naissance ou par naturalisation, et ne sont frappés d'aucune incapacité légale, savoir :

1. Les propriétaires ou occupants de biens-fonds ou de biens-fonds portés comme tels au rôle d'évaluation en vigueur d'une municipalité dans la province;
2. Les locataires ou sous-locataires de biens-fonds ou de biens-fonds portés comme tels au rôle d'évaluation en vigueur d'une municipalité dans la province;
3. Les prêtres, curés, vicaires, missionnaires et ministres de toute dénomination religieuse;
4. Les instituteurs, professeurs et directeurs de maisons d'enseignement;
5. Les anciens cultivateurs ou propriétaires connus généralement sous le nom de "rentiers" qui retirent une rente en argent ou en nature;
6. Tous les fils de propriétaires, de localités ou de sous-locataires, qui ont eux-mêmes le cens électoral mentionné dans le premier alinéa du présent article et qui, au moment de la confection de la liste, ont leur domicile chez leurs pères;
7. Tous les fils d'une veuve portée au rôle d'évaluation en vigueur d'une municipalité dans la province comme propriétaire ou locataire d'un bien-fonds et qui, au moment de la confection de la liste, ont leur domicile chez leurs mères;
8. Les navigateurs, propriétaires en tout ou en partie, d'un vaisseau enregistré, et les pêcheurs, propriétaires de bateaux, filets, seines et engins de pêche qui, réunis, ont une valeur d'au moins cent piastres;
9. Les ouvriers, serviteurs, domestiques, commis, matelots, employés et personnes retirant de leurs gages ou de leur salaire, en argent ou en nature, ou de quelque commerce, emploi, métier ou profession, ou de quelque placement, un revenu mensuel d'au moins dix piastres.

On voit que la loi accorde le droit de vote aux rentiers quel que soit le chiffre de leur rente. Jusqu'ici, on pouvait voter que des bénéficiaires d'une rente d'au moins \$200. Elle diminue aussi de \$150 à \$100 la valeur du bateau et des agrès de pêche qu'un pêcheur devra posséder pour être électeur.

L'article 12 décreta le "one man one vote"

Un électeur ne peut voter qu'une fois dans la même election, et son vote ne peut être inscrit qu'à l'endroit, dans le district électoral, où était situé son domicile au moment du dépôt de la liste.

Le bill avance de deux mois la préparation des listes électorales qui devait être faite au mois de mars 1912 dans les villes de Québec et de Trois-Rivières.

La loi entrera en vigueur le 1er mars 1913.

Montréal, 8.—(Spéciale)—L'incendie qui s'est déclaré hier soir, au domicile de M. le Docteur Boyne, sur la rue du Parc a failli causer la mort de plusieurs personnes. En effet, le feu a éclaté avec une telle violence dans la cuisine que la famille du docteur a dû se réfugier sur le balcon et a été gravement menacée d'asphyxie. Les pompiers, au moyen de leur échelle, ont tiré toutes ces personnes de leur situation critique.

Nous avons le regret d'apprendre à la fois la nouvelle de la mort et des funérailles d'un ancien Québécois, M. Arthur Martineau, agent d'affaires, décédé à Ottawa, mardi matin, dans sa cinquante-cinquième année. Le défunt était fils de feu M. Jean Louis Martineau, de cette ville, et sa vénérable mère lui survécut. Ses funérailles ont eu lieu, ce matin, à St-Antoine de Tilly, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis de la famille du défunt. M. Cédric Martineau, du département des Postes, à Ottawa, conduisait le deuil. Nous offrons à la famille Martineau nos sincères condoléances.

Paris, 8.—Une arme terrible vient d'être inventée par les ingénieurs du ministère de la guerre à l'usage des aviateurs. Il a la forme et la longueur d'un crayon, et est long de deux pouces. Il se compose d'une tête à l'extrémité du bout de laquelle se trouve une tête en bois très pointue et se terminant en pointe. Au-dessous de la tête la tige est évidée.

Quand l'aviateur se trouve au-dessus d'un corps d'infanterie ou de cavalerie, il n'a qu'à lancer ces javalots par ses pistolets. La tête très lourde fait osciller l'arme à la pointe en avant, tandis que la tige évidée agit comme gouvernail, ou comme la plume d'une flèche.

Combien d'un adversaire des javalots a-t-il expérimenté une fois tombée. Au cours d'une expérience un javalot tomba dans la boue d'une hauteur de trois pieds et entraîna pénétra un huitième de pouce dans une planche de pin dur.

Le bris-glace "Montcalm" n'est pas parti ce matin pour son voyage dans le bras du fleuve. Il en a été empêché par un bloc épais. Le capitaine Pellerin a jugé inutile de partir sur un temps pareil qui eût fait à rebrousse chemin. Le "Montcalm" part à main matin, à 6 heures si le temps le permet. Il arrivera à Godbout, Pécote, de Monts, Pentecôte, St-Jules et se rendra jusqu'à la baie Elz. Anticiper, d'où il doit continuer l'événement." L'annonce fut ramener un prisonnier qui a été arrêté pour vol sur l'île à la demande du chef de police Gauvreau, de Rimouski.

Montréal, 8.—(Spéciale)—On fait au moment des démarches auprès du gouvernement britannique pour faire venir George V au Canada, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle ligne du Transcontinental.

Le premier train qui traversera le continent sera mis en circulation durant l'année 1914 et portera un grand nombre de représentants du gouvernement ainsi que les membres du bureau de direction de la compagnie. On espère que Sa Majesté sera aussi de ce voyage.

Montréal, 8.—(Spéciale)—Madame Béatrice Bowman, de l'opéra de Montréal, a eu un triomphe artistique hier soir, à la salle Windsor, mais ce n'est pas la faute des circonstances. Son auditoire a été plongé dans l'obscurité au moment où Mademoiselle Crocodyl jouait la marche funèbre de Chopin.

Qu'on comprend la scène qui se produisit lorsque les lumières s'éteignirent. Mademoiselle Crocodyl qui était pourtant à sa première apparition ne perdit pas son sang-froid et continua à exécuter l'œuvre de Chopin. M. Ruben courut chercher des chandeliers et vint éclairer l'estrade.

L'ouverture du canal de Panama, en juin prochain, abrègera ainsi la distance pour les steamers entre les points suivants : d'Europe à San Francisco, 6,200 milles; de Montréal à Sydney, 2,700 milles; de Vancouver à Valparaíso, 2,100 milles; de Londres en Australie, 1,800 milles.

—Ce pauvre X... est mort.

—Mais c'est une vieille nouvelle.

—Du tout, il est mort hier.

—Vous êtes sûr que c'est la première fois?

Montréal, 8.—(Spéciale)—L'incendie qui s'est déclaré hier soir, au domicile de M. le Docteur Boyne, sur la rue du Parc a failli causer la mort de plusieurs personnes. En effet, le feu a éclaté avec une telle violence dans la cuisine que la famille du docteur a dû se réfugier sur le balcon et a été gravement menacée d'asphyxie. Les pompiers, au moyen de leur échelle, ont tiré toutes ces personnes de leur situation critique.

Nous avons le regret d'apprendre à la fois la nouvelle de la mort et des funérailles d'un ancien Québécois, M. Arthur Martineau, agent d'affaires, décédé à Ottawa, mardi matin, dans sa cinquante-cinquième année. Le défunt était fils de feu M. Jean Louis Martineau, de cette ville, et sa vénérable mère lui survécut. Ses funérailles ont eu lieu, ce matin, à St-Antoine de Tilly, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis de la famille du défunt. M. Cédric Martineau, du département des Postes, à Ottawa, conduisait le deuil. Nous offrons à la famille Martineau nos sincères condoléances.

Le bris-glace "Montcalm" n'est pas parti ce matin pour son voyage dans le bras du fleuve. Il en a été empêché par un bloc épais. Le capitaine Pellerin a jugé inutile de partir sur un temps pareil qui eût fait à rebrousse chemin. Le "Montcalm" part à main matin, à 6 heures si le temps le permet. Il arrivera à Godbout, Pécote, de Monts, Pentecôte, St-Jules et se rendra jusqu'à la baie Elz. Anticiper, d'où il doit continuer l'événement." L'annonce fut ramener un prisonnier qui a été arrêté pour vol sur l'île à la demande du chef de police Gauvreau, de Rimouski.

Montréal, 8.—(Spéciale)—On fait au moment des démarches auprès du gouvernement britannique pour faire venir George V au Canada, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle ligne du Transcontinental.

Le premier train qui traversera le continent sera mis en circulation durant l'année 1914 et portera un grand nombre de représentants du gouvernement ainsi que les membres du bureau de direction de la compagnie. On espère que Sa Majesté sera aussi de ce voyage.

Montréal, 8.—(Spéciale)—Madame Béatrice Bowman, de l'opéra de Montréal, a eu un triomphe artistique hier soir, à la salle Windsor, mais ce n'est pas la faute des circonstances. Son auditoire a été plongé dans l'obscurité au moment où Mademoiselle Crocodyl jouait la marche funèbre de Chopin.

Qu'on comprend la scène qui se produisit lorsque les lumières s'éteignirent. Mademoiselle Crocodyl qui était pourtant à sa première apparition ne perdit pas son sang-froid et continua à exécuter l'œuvre de Chopin. M. Ruben courut chercher des chandeliers et vint éclairer l'estrade.

L'ouverture du canal de Panama, en juin prochain, abrègera ainsi la distance pour les steamers entre les points suivants : d'Europe à San Francisco, 6,200 milles; de Montréal à Sydney, 2,700 milles; de Vancouver à Valparaíso, 2,100 milles; de Londres en Australie, 1,800 milles.

—Ce pauvre X... est mort.

—Mais c'est une vieille nouvelle.

—Du tout, il est mort hier.

—Vous êtes sûr que c'est la première fois?

# L'opération pour les Hémorroïdes échoué

Zam-Buk a alors été essayé et accompli un guérison.

Écrivain de Poplar, C. A. Mde C. Hanson, épouse du propriétaire de l'Hotel Commercial, dit :

"J'ai souffert des années des hémorroïdes. La douleur était parfois si forte que je pouvais à peine marcher et les remèdes ordinaires semblaient impuissants à me soulager. Finalement je me décidai à subir une opération et j'allai à l'Hôpital Sacré-Coeur à Spokane. Là ils m'opèrent et firent tout ce qu'ils purent pour moi. Pendant un temps je fus certainement mieux, mais au bout de deux mois le mal réapparut et la douleur fut aussi forte qu'auparavant. J'éssayai des remèdes, des onguents, différents remèdes pour les hémorroïdes et en effet tout ce que je pris ne semblait me faire aucun bien; je continuai donc à souffrir et les douleurs devenaient, brillantes, et désagréables et la sensation d'oppression et de malaise continuèrent à me troubler autant qu'auparavant.

"Un jour je lus quelque chose sur Zam-Buk et pensai à l'essayer. Les deux premières boîtes me donnèrent plus de soulagement que je n'en avais encore eu de tout ce que j'avais essayé, de sorte que je continuai le traitement.

En peu de temps, je me sentis

Montréal, 8.—(Spéciale)—L'incendie qui s'est déclaré hier soir, au domicile de M. le Docteur Boyne, sur la rue du Parc a failli causer la mort de plusieurs personnes. En effet, le feu a éclaté avec une telle violence dans la cuisine que la famille du docteur a dû se réfugier sur le balcon et a été gravement menacée d'asphyxie. Les pompiers, au moyen de leur échelle, ont tiré toutes ces personnes de leur situation critique.

Nous avons le regret d'apprendre à la fois la nouvelle de la mort et des funérailles d'un ancien Québécois, M. Arthur Martineau, agent d'affaires, décédé à Ottawa, mardi matin, dans sa cinquante-cinquième année. Le défunt était fils de feu M. Jean Louis Martineau, de cette ville, et sa vénérable mère lui survécut. Ses funérailles ont eu lieu, ce matin, à St-Antoine de Tilly, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis de la famille du défunt. M. Cédric Martineau, du département des Postes, à Ottawa, conduisait le deuil. Nous offrons à la famille Martineau nos sincères condoléances.

Le bris-glace "Montcalm" n'est pas parti ce matin pour son voyage dans le bras du fleuve. Il en a été empêché par un bloc épais. Le capitaine Pellerin a jugé inutile de partir sur un temps pareil qui eût fait à rebrousse chemin. Le "Montcalm" part à main matin, à 6 heures si le temps le permet. Il arrivera à Godbout, Pécote, de Monts, Pentecôte, St-Jules et se rendra jusqu'à la baie Elz. Anticiper, d'où il doit continuer l'événement." L'annonce fut ramener un prisonnier qui a été arrêté pour vol sur l'île à la demande du chef de police Gauvreau, de Rimouski.

Montréal, 8.—(Spéciale)—On fait au moment des démarches auprès du gouvernement britannique pour faire venir George V au Canada, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle ligne du Transcontinental.

Le premier train qui traversera le continent sera mis en circulation durant l'année 1914 et portera un grand nombre de représentants du gouvernement ainsi que les membres du bureau de direction de la compagnie. On espère que Sa Majesté sera aussi de ce voyage.

Montréal, 8.—(Spéciale)—Madame Béatrice Bowman, de l'opéra de Montréal, a eu un triomphe artistique hier soir, à la salle Windsor, mais ce n'est pas la faute des circonstances. Son auditoire a été plongé dans l'obscurité au moment où Mademoiselle Crocodyl jouait la marche funèbre de Chopin.

Qu'on comprend la scène qui se produisit lorsque les lumières s'éteignirent. Mademoiselle Crocodyl qui était pourtant à sa première apparition ne perdit pas son sang-froid et continua à exécuter l'œuvre de Chopin. M. Ruben courut chercher des chandeliers et vint éclairer l'estrade.

L'ouverture du canal de Panama, en juin prochain, abrègera ainsi la distance pour les steamers entre les points suivants : d'Europe à San Francisco, 6,200 milles; de Montréal à Sydney, 2,700 milles; de Vancouver à Valparaíso, 2,100 milles; de Londres en Australie, 1,800 milles.

—Ce pauvre X... est mort.

—Mais c'est une vieille nouvelle.

—Du tout, il est mort hier.

—Vous êtes sûr que c'est la première fois?

Montréal, 8.—(Spéciale)—L'incendie qui s'est déclaré hier soir, au domicile de M. le Docteur Boyne, sur la rue du Parc a failli causer la mort de plusieurs personnes. En effet, le feu a éclaté avec une telle violence dans la cuisine que la famille du docteur a dû se réfugier sur le balcon et a été gravement menacée d'asphyxie. Les pompiers, au moyen de leur échelle, ont tiré toutes ces personnes de leur situation critique.



### Grande Vente De Claques Des Milliers De Paires A Sacrifier

NOTRE Acheteur a acheté récemment, directement de la Fabrique, une immense quantité de Claques pour Dames, Hommes et enfants. Ces Claques sont parfaites sous tous les rapports, et le prix auquel nous les avons achetées permet de vous les offrir aux plus bas prix pour des marchandises de qualité égale. Les commandes, par maille ayant remplies promptement. Ecrivez-nous de suite. Des milliers de paires ont déjà été vendues.

**LOT "C"**  
**Claques pour Hommes**  
Valant 85c pour 63c  
Claques de bonne qualité, telles que représentées sur la vignette "Lot C", grandeurs 5 1/2 à 11, prix régulier 85c la paire. Prix de cette vente, tant qu'il y en aura, la paire . . . . . 63c

**LOT "D"**  
**Claques pour Hommes**  
Valant \$1.00 pour 79c  
Claques de très bonne qualité, telles que représentées sur la vignette "Lot D", grandeurs 6 à 11, prix régulier \$1.00 la paire. Prix de Vente, tant qu'il y en aura, la paire . . . . . 79c

**LOT "A"**  
**Claques pour Hommes**  
Valant 80c pour 59c  
Claques de qualité splendide, telles que représentées sur la vignette "Lot A", grandeurs 6 à 11, prix régulier 80c la paire. Prix de Vente, tant qu'il y en aura, la paire . . . . . 59c

**LOT "B"**  
**Claques pour Dames**  
Valant 65c pour 49c  
Claques, marque "Jacques Cartier", telles que représentées sur la vignette "Lot B", grandeurs 2 1/2 à 7, prix régulier 65c la paire. Prix de Vente, tant qu'il y en aura, la paire . . . . . 49c

**LOT "A"**  
**Claques pour Garçonnetts**  
Valant 65c pour 49c  
Claques, très fortes et de bonne durée, telles que représentées sur la vignette "Lot A", prix régulier 65c la paire. Prix de cette Vente, tant qu'il y en aura, la paire . . . . . 49c

**LOT "A"**  
**Claques pour Enfants**  
Valant 50c pour 39c  
Claques, telles que représentées sur la vignette "Lot A", bonne qualité, valeur remarquable, prix régulier 50c la paire. Prix de vente tant qu'il y en aura . . . . . 39c

**LOT "G"**  
**Claques pour Hommes**  
Valant \$1.00 pour 79c  
Claques, marque "Protection", grandeurs 5 1/2 à 11, telles que représentées sur la vignette "Lot G", prix régulier \$1.00 la paire. Prix de Vente tant qu'il y en aura, la paire . . . . . 79c

**LOT "F"**  
**Claques pour Hommes**  
Valant 85c pour 63c  
Claques de qualité supérieure, telles que représentées sur la vignette "Lot F", valeur remarquable, prix régulier 85c la paire. Prix de cette Vente, tant qu'il y en aura, la paire . . . . . 63c

**LOT "E"**  
**Claques pour Hommes**  
Valant 85c pour 59c  
Claques de qualité splendide, exactement telles que représentées sur la vignette "Lot E", grandeurs 5 1/2 à 11, prix régulier 85c la paire. Prix de vente, tant qu'il y en aura, la paire . . . . . 59c

**LA COMPAGNIE PAQUET**  
LIMITÉE  
QUEBEC, - CANADA.

## Nouvelles du District

### Saint-Eugène

Vous annoncez la semaine dernière la mort de M. Auguste Théberge causée accidentellement par la chute d'un arbre.

M. Théberge laisse pour pleurer sa veuve une épouse inconsolable et sept fils, MM. Amédée, Alexandre, Michel, Joseph, Ethelbert, Alphonse et Clément.

M. Théberge a vécu entouré de l'estime de tous ses concitoyens. C'était un fervent chrétien, un époux modèle, un excellent père de famille. Ses funérailles ont eu lieu le 7 février et elles ont été un témoignage éclatant de l'estime dont jouit la famille Théberge. L'Église était remplie de parents et d'amis de Saint-Eugène et des paroisses environnantes. Parmi les étrangers aux obsèques on remarquait: MM. Joseph Guimont et Venant Gamache, de Cap Saint-Ignace, MM. Joseph et Silvio Deschênes de l'Islet, MM. Océaire Coucotte et Océaire Gagnon de Saint-Marcel, M. Desrosiers Marier et son fils, de Saint-Cyrille, M. Théophile Théberge, de l'Islet, et une foule d'autres.

Le deuil était conduit par les fils du défunt, son frère, M. Edmond Théberge, ses beaux-frères, MM. Pierre Dubé, Flavien Fortin, Joseph Bélanger et Océaire Gagnon. Portaient le corps: MM. François Normand, William Fortin, André Bernier et Joseph Guimont. M. Jules Théberge conduisait le corbillard et M. Jean Pelletier portait la croix de tempéranche. Le choeur de chant a parfaitement exécuté la messe de Requiem. Les chants présents étaient MM. Alfred Bélanger, Napoléon Thibault, Joseph Deschênes, Alphonse Lavoie et Albert Deschênes. L'orgue était tenu par M. François Deschênes.

Parmi les personnes qui ont offert ces bouquets spirituels, on remarquait: M. et Mme Edmond Théberge, M. et Mme Pierre Dubé, Mme Flavien Fortin, Mme Charles Sippson, M. et Mme William Thibault, Mme Édouard Boulet, Mme Alfred Cloutier, Mme Dr Caron, M. Joseph Guimont, Mme Alphonse Bernier, Mme Georges Fournier, M. Clément Théberge, Mlle Maria Théberge, Mlle Marie B. Thibault, institutrices et ses élèves, Mlle Cécile Bernier et Mlle

Yvonne Genest.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille en deuil.  
UN ABONNÉ.

### Saint-Adalbert

**MALADES.**—MM. Michel Duval et Adalbert Dupont, ainsi que madame Salustie Duval garantent de lit depuis quelques jours; pendant quelque temps on a craint pour la vie de ces malades; heureusement, leur état s'améliore.

**AU CONSEIL.**—MM. Amédée Deschênes, Alexandre Bourgault ont été chargés par MM. les conseillers pour faire le rôle d'évaluation; ces messieurs doivent commencer leur ouvrage dès cette semaine.

**DE RETOUR.**—M. le curé est arrivé de sa tournée à l'Islet, très content de son voyage; il repartira bientôt pour un voyage dans les châteaux.

**EN VISITE.**—Mlle Laurence Caron sœur de M. le curé, est en visite au presbytère.

### Saint-Pamphile

Nous avons reçu il y a quelques jours de Saint-Pamphile, une enveloppe adressée à notre journal et dont l'adresse avait été écrite par notre agent, M. Raoul Fournier lors de son passage à Saint-Pamphile au commencement de janvier.

La personne qui nous a envoyé cette enveloppe a omis d'y inclure la lettre qu'elle avait l'intention d'y mettre. Nous la prions de bien vouloir nous donner son nom et de nous dire ce qu'elle désirait.

### Saint-Nérée

**NAISSANCE.**—Madame Joseph Roy, un fils baptisé le 9 sous les noms de Louis-Joseph, Parrain et marraine, M. et Madame Louis Godbout, oncle et tante de l'enfant.

**DIVERS.**—Mademoiselle Emma Comeau est revenue de Lawrence, Mass., où elle demeurait depuis une couple d'années.

—Madame Ferdinand Lantagne, qui était retenue à sa chambre de quelques temps, pour cause de maladie, est maintenant entrée en pleine convalescence.

### Sainte-Perpétue

**WHIST-QUATRE-SEPT.**—Il est vraiment regrettable que la vilaine vague de brouillard et de froid qui nous a visités dans la journée de samedi dernier ait empêché un bon nombre de gens d'assister à notre concours de whist qui eut été, sans ce fâcheux contre-temps, couronné du plus grand succès.

Car malgré l'indéférence de la température cent personnes pouvaient encore se grouper autour de nos tables de jeux.

Il n'était pas banal, en effet, qu'un temps si rigoureux ait pu nous apporter d'aussi chaudes sympathies. Il nous est même venu des amateurs de Saint-Pamphile, de Saint-Damase et de Saint-Jean Port Joli.

Et il nous fut plaisir d'adresser à tous ces braves un gros merci.

Mlle Vajancourt nous a régales à cette occasion de bonne musique. Il y avait beaucoup d'entraîn chez les joueurs, la gaieté était des plus franches. Nous donnerons un autre jour la liste des concurrents heureux et des prix.

Les organisateurs qui comptent avec raison sur une plus grande affluence ont décidé séance tenante pour se venger du mauvais temps de se reprendre dans la dernière quinzaine de mars prochain. Ils sont déjà à l'oeuvre pour l'organisation de cette nouvelle séance et en assurer de toutes façons le succès. Ils ont même réservé pour ce faire, un certain nombre de prix, auxquels plusieurs autres sans doute viendront d'ici là, s'ajouter.

Nous ne faisons pas d'invitation spéciale, mais à tous les amis qui voudront bien nous honorer de leur présence, pour ce concours, nous adressons d'avance, la plus cordiale bienvenue.

La date exacte sera annoncée en temps et lieu.

—M. et madame Collard ainsi que leur fils, M. Louis Charles, ont quitté leur poste au lac Sainte-Anne pour aller résider avec leur gendre, M. Joseph Pelletier.

—Mlle Alma Label, est en promenade à Saint-Roch des Aulnaies, chez des parents et amies.

—M. Moïse Vajancourt annonce au public que M. Gareau, conférencier agricole, sera à Sainte-Perpétue cette semaine et fera une conférence samedi le 24 février à 10 heures.

Nous vous invitons en grand nombre à y assister.

**MARIAGE.**—Lundi, le 12, M. J. E. Samuel Caron, employé à la résidence de MM. Murphy, unissait sa destinée à celle de Mlle M. Louise Saint-Pierre, de Saint-Aubert. L'heureux couple est parti pour un voyage de noces aux États-Unis. Ils seront de retour dans trois semaines.

Bon voyage et nos meilleurs souhaits de bonheur.

### Sainte-Hélène

Mme Auguste Morneau était de passage à Sainte-Anne de Lapointe la semaine dernière chez son frère, M. G. Hudon, à l'occasion de ses noces d'argent et du mariage d'un de ses fils. Elle est revenue enchantée de son voyage.

—Mme Georges Couturier, fils, de Fraserville, était chez son père la semaine dernière; elle est venue voir sa sœur qui est mourante.

—Mlle Joséphine Couturier était en visite à Fraserville, la semaine dernière, chez son frère.

**MARIAGE.**—Lundi, le 12 courant, M. Pierre Edmond Laplante, de Saint-Bruno de Van Buren a uni sa destinée à celle de Mlle Alvine Laplante de cette paroisse.

Aux nouveaux époux, nous offrons nos meilleurs souhaits de bonheur.

### Sainte-Germain, Kam.

Le 29 janvier, M. Dionne, de la Rivière du Loup, unissait sa destinée à celle de Mlle Aïdée Dumais, de cette paroisse.

Après le déjeuner, donné chez les parents de la mariée, l'heureux couple partit pour un voyage de nocces de quelques jours à Montréal.

Nous leur souhaitons tout le bonheur désirable.

—Le 4 février, a été baptisé Marie Anne enfant de M. Léonce Laplante, Parrain et marraine, M. et madame Noël Laplante, oncle et tante de l'enfant.

—Ces jours derniers étaient de passage chez M. Damase Paradis, M. Joseph Bérubé, de Sossatchevan.

—M. et madame Théophile Pelletier, de Sainte-Hélène sont en visite chez madame veuve Édouard Pelletier, pour une quinzaine de jours.

—Madame veuve D. Laplante est partie pour un voyage au cours du

quel elle visitera ses parents et amis de Richmond et Sherbrooke.

—Le 8 février ont eu lieu les funérailles de M. Théodore Jean, à Saint-Philippe de Néri. Assistaient à ce service: MM. Jos. Morneau, D. Paradis, et L. J. Morneau.

### Berthier

Nous avons eu l'honneur d'entendre pour la première fois, M. l'abbé Philippe Blais qui est venu nous adresser la parole, nous disant qu'il était heureux de se trouver dans sa place natale et au milieu de nous.

**DECES.**—Est décédé à l'âge de 68 ans, M. Johnny Jalbert, époux de Dame Emma Paradis, après une longue maladie soufferte avec résignation.

Ses funérailles ont eu lieu lundi au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Portait la croix, son beau-frère, M. Joseph Samson, de Lévis. Conduisait le corbillard, M. Alfred Dumas. Les porteurs du corps étaient MM. Clément Guillemette, Ovide Clavel, Ferdinand Bilodeau et Elzéar Bouffard. Il laisse pour pleurer sa perte une épouse inconsolable.

A la famille, nos sympathies.

Cette semaine, les Dames Religieuses de Saint-Damien font une collecte dans toutes les maisons de cette paroisse afin de subvenir au besoin de leur institution. Nous leur souhaitons plein succès dans leur bonne entreprise.

**VISITEUR.**—M. H. Roy, des États-Unis est dans sa famille, chez M. Georges Roy, shérif.

### Plessisville

Mardi dernier, le 6 courant, avait lieu dans les salles du Couvent, un grand eucbre de charité. La révérende Mère Supérieure, voulant coopérer à l'oeuvre et en reconnaissance de services reçus des citoyens, avait pracieusement mis les salles à la disposition de l'organisation. Trois cents personnes vinrent encourager cette oeuvre. Soixante magnifiques prix généreusement donnés par quelques citoyens ont été distribués aux heureux gagnants, sous la présidence de M. l'avocat Houle, maître et de madame D. F. Savoie. Un succulent réveillon fut servi après lequel la partie musicale fut rendue avec beau-

coup de précision. Un duo de piano par Mlles B. Gauvin et C. Auger fit les délices des amateurs. M. Adé- lard Rousseau dans une chanson intitulée "De sa Mère on se souvient" fut chaleureusement applaudi et eût nous revenir en chantant la "Marsellaise" avec des applaudissements aussi prolongés. Ce qui a le plus charmé l'auditoire fut une comédie intitulée: "La pile et le beau temps" rendue par quatre personnes. La scène se passe en Touraine.

### PERSONNAGES

La baronne de Grand-Pré...  
Mlle L. Gauvin.  
L'Inconnue... J. A. Blais.  
Anselme... O. Savoie.  
Victorine... A. M. Pelletier

Un solo de cornet par M. A. Vaibés, avec accompagnement de piano par Mlle B. Provencher fut aussi fort apprécié; choeur: chant canadien, intitulé "Les Soirées de Québec" sous la direction de madame A. Blondin fut rendu on ne peut mieux. Enfin, chanson "Si le coeur le veut" par M. R. Thibault, fut le clou de cette agréable soirée, puis on se sépara avec un agréable bonsoir en se disant à l'oreille "Si le coeur le veut" à bientôt une aussi agréable soirée.

### Saint-Maxime

Mlle Aurore Parent a repris son cours de musique qu'elle avait été obligée d'interrompre à cause d'un doigt malade.

—Mme Lucien Dion, de Sainte-Marguerite, a passé quelques jours en visite à Saint-Maxime, chez M. John Normand, son oncle.

—M. le curé Rémillard sera absent une partie de la semaine pour aller au concours des Quarante-Heures à Sainte-Marie.

—Mlle Marie-Anne Caron, de Saint-Bernard, a passé la semaine chez Mlle Clarinda Parent, son amie intime. Pendant son séjour au milieu de nous, elle a eu le plaisir d'assister à notre grand "Eucbre" donné à la salle du Club Montcalm.

—GRAND EUCBRE.—Jeudi soir dernier, le Club Montcalm donnait dans sa salle, un Eucbre dont le succès a dépassé toutes les espérances. Beaucoup d'étrangers de nos paroisses voisines y ont pris part, la salle était remplie de près de 200 personnes. La partie commença à huit heures, et se termina à onze

heures par la distribution de dix riches cadeaux. Voici les noms des heureux gagnants:

- 1er prix des dames, Mme Joseph Parent.
- 3ème prix des Dames, Mlle Henri.
- 3ème prix des Dames, Mlle Maria Lapointe.
- 4ème prix des Dames, Mlle Maria Gourde.
- Prix de consolation, Mlle Poullet.
- 1er prix des Messieurs, M. Clément Beaudoin.
- 2ème prix des Messieurs, M. Émile Morse.
- 3ème prix des Messieurs, M. Ed. Brochu.
- 4ème prix des Messieurs, M. Aimé Vaillancourt.
- Prix de consolation, M. Auguste Couture, orfèvre.

Tous se sont retirés enchantés de la soirée, en disant au revoir à mardi prochain, le 13 février. Le Club donnera encore un beau "Eucbre" dont le revenu sera pour une oeuvre de charité, pour secourir une pauvre veuve qui a cinq enfants à soutenir. Notre Club Montcalm est très charitable pour les pauvres et notre église.

Il donne très souvent le revenu de ses grands eucbre; c'est à nous de les encourager par notre présence.

M. Norton Griffiths, député d'Angleterre, a eu le contrat pour les améliorations dans le port de St-John. L'entreprise est de \$7,500,000.

### BIEN, BIEN!



Voici une Teinture Domestique que N'importe Qui peut employer

J'AI TEINT CECI AVEC

Propre et Simple à Employer.



Il est impossible d'employer la MAUVAISE teinture pour les marchandises que l'on a à teindre. Toutes les couleurs de votre pharmacien ou de votre marchand. Livret et Carte Echantillon GRATIS. The Johnson-Richardson Co., Limited, Montréal, Qué.

# Nouvelles du District

(SUITE DE LA TROISIEME PAGE)

## Cap Saint-Ignace

(Spéciale au "Peuple")

On nous informe que M. Jos. Elz. Guimond, agent d'Assurance et sacristain, au Cap St-Ignace, a remis sa démission comme sacristain entre les mains de M. le curé Taschereau, le 11 du courant, pour ne s'occuper à l'avenir que d'assurance-vie et sur sa femme, comme agent général pour la partie est de la province de Québec.

La semaine dernière, nous avons enterré le plus vieux citoyen du Cap, dans la personne de M. Louis Fournier, âgé de 94 ans.

Un commencement d'incendie a eu lieu dans le sous-bassement de notre église la semaine dernière. Heureusement qu'il a été éteint à temps; les dommages sont insignifiants.

M. Joseph Fortin (Pierre) a été nommé sacristain en remplacement de M. Jos. Elz. Guimond.

Le succès du grand "euchre" donné lundi soir a dépassé tout ce que l'on pouvait attendre. Il y avait elle comble et la partie de cartes s'est jouée à 60 tables avec un entrain soutenu.

Notre dévoué curé, M. l'abbé Taschereau, avait bien voulu honorer de son patronage et de sa distinguée présence cette fête qui était présidée par M. de maire Léandrus Méthot et M. Dr J. E. Cloutier, habilement secondés par Mesdames Méthot et Cloutier. Un grand nombre d'amateurs de cartes des paroisses voisines et principalement de Montmagny étaient venus se joindre aux joueurs du Cap St-Ignace et ont largement contribué au succès général.

Après la partie de cartes, M. le curé Taschereau en termes choisis présente des remerciements et des félicitations appropriées aux organisateurs et aux assistants.

Voici les noms des heureux gagnants et des généreux donateurs des prix qui avaient stimulés des plus vivement l'ambition des concurrents.

### PRIX DES DAMES

Le premier prix des dames fut gagné par Madame William Simonneau qui choisit une épargne offerte par le Dr J. E. Cloutier.

2e prix—Mme Jos. Bernier, \$5 en or, offert par M. l'abbé Taschereau, curé.

3e prix—Mlle Estelle Gamache, \$5 en or, offert par M. D. O. L'Espérance.

4e prix—Mlle Ern. Bolduc, \$5 en or, offert par M. Léandrus Méthot, maire du Cap St-Ignace.

5e prix—Mlle Emma Labbé, pendule, offerte par M. A. J. Bender, maire de Montmagny.

6e prix—Mme Wm. Gamache, plateau en argent offert par M. Wm. Walsh.

7e prix—Mme Arthur Béanger, deux nœuds à bouquets, offertes par M. Théodore Fortin.

8e prix—Mlle Augustine Levassour, une épargne, offerte par M. et Mme E. P. Bécubé, de Québec.

9e prix—Mme B. Bernier, (Doris), un porte-bijoux, offert par M. Bernard Bernier, de St-Vallier.

10e prix—Mme Freddie Nicole, étrier en argent, offert par M. et Mme DeLottinville, de Montmagny.

11e prix—Mlle Marie Dion, un pot à café, offert par M. J. E. Roy, agent de P. C. R.

12e prix—Mme Bernard Bernier, un plateau, offert par M. J. A. Boissinotte.

13e prix—Mlle Alice Bernier, une lampe, offerte par M. Pierre Gamache.

14e prix—Mlle Bernadette Fragalet, un pot à fleurs, offert par M. Jos. J. Guimond.

15e prix—Mlle M-Lee Paquet, une bonbonnière, offerte par M. F. Nicole.

16e prix—Mme J. E. Cloutier, strapé à razor automatique, offert par M. Normand, pilote, et son fils Laurent.

17e prix—Mlle Eugénie Frégeault, pontoules pour dames, offert par M. Adélaïde Fournier.

18e prix—Mme J. A. Boissinotte, une boîte de 50 cigares La Fayette, offert par M. J. S. Bernard, de Fraserville.

19e prix—Mlle M-Lee Fortin, un pot à tabac, offert par M. le curé Ed. Guimond, de Ste-Appoline.

20e prix—Mlle Eliane Béanger, étrier et coupe-papier, offert par le Rcv. M. Coriveau.

27e prix—Mme N. Lemieux, chaudière, offert par M. L. J. A. Gamache.

28e prix—Mme Edgar Méthot, une plume-fontaine, offerte par "Le Peuple" de Montmagny.

### PRIX DES MESSIEURS

1er prix—M. Elzéar Boulet, qui choisit un set à toilette, offert par M. Henri Michon, gérant de la Banque Nationale.

2e prix—M. Jos. Deschênes, chèque de \$2.00, offert par M. Alex. Fraser.

3e prix—M. Chs Guimont, une épargne, offerte par M. Eméris Talbot.

4e prix—M. le Dr Philippe Richard, une jardinière, offerte par M. Maurice Rousseau, avocat, C. R.

5e prix—M. Alp. Guimont, une pipe, offerte par M. Ludovic Talbot.

6e prix—M. Thos. chaîne de montre, offerte par M. Georges Béanger.

7e prix—M. N. Lemieux, chèque de \$2.00 offert par le Rév. Omer Fortin.

8e prix—M. Napoléon Drouin, set à fumer, offert par M. Arthur Béanger.

9e prix—M. Alph. Boissinotte, 1 boîte de cigares Laurier, offerte par M. A. Cléophas Guimont.

10e prix—M. B. Bernier, une pipe, offerte par M. Wm. Simonneau.

11e prix—M. Lionel Lagacé, set à toilette, offert par M. Eug. Lanouette.

12e prix—M. Willy Guimont, set à toilette, offert par M. William Walsh.

13e prix—M. Louis Marler, un étrier, offert par M. l'abbé O. Blanchot, Rivière à Pierre.

14e prix—M. Eugène Hébert, bouteille de parfum, offerte par M. Victor Bernier.

15e prix—M. Jos. Michon, boîte de 50 cigares, offerte par M. J. O. Roy notaire.

16e prix—M. Jos. Caron, une paire de gants, offert par M. Philéas Bernier.

17e prix—M. Freddie Nicole, pot à tabac, offert par M. Alphonse Dallaire.

18e prix—M. Adélaïde Fournier, set à table et poivrière, offertes par M. Phydime Bernier.

19e prix—M. Arth. Caron, portemonnaie, offert par M. l'abbé V. Proulx, curé de Ste-Euphémie.

20e prix—M. Thos. Fraser, pot à barbe, offert par M. Henri Fournier.

21e prix—Un inconnu, une bague à table, offerte par M. Edgar Méthot.

Pour prix de consolation, Mlle Céline Caron reçut une boîte de papier à lettre, offerte par la Banque Nationale, et M. Mathias Dion reçut, un porte-pipe, offert par la Banque Nationale.

Après la distribution des prix un magnifique réveillon, composé de gâteaux et friandises généreusement fournis par les Dames, fut servi à tous les joueurs, ce pendant qu'on mettait en raffie le Pain de Savoie offert par le Cercle Dramatique et Athlétique de Montmagny, qui fut gagné par M. Maurice Walsh, de St-Pasôme. Un magnifique programme musical fut aussi exécuté pendant la partie de cartes et après le réveillon. L'on a applaudi surtout les morceaux au piano joués avec succès par M. Léopold Morin et Mlle Juliette Gamache, les chansons de Mme Adolphe Bernier et de M. Albert Deschênes, ainsi que les Jolis morceaux de chant joués par les membres du chœur de chant, sous la direction de M. Thomas Guimont avec accompagnement par Mlle Méthot.

Nos félicitations aux habiles organisateurs de cette fête, MM. Henri Michon, Léandrus Méthot, Dr J. P. Cloutier, Adélaïde Fournier et à tous ceux qui ont prêté leur généreux concours pour le succès de cette fête. Mentions tout spécialement M. J. Z. Guimont qui avait fourni gratuitement le service de vaisselle.

Les recettes nettes de ce "euchre" ont été de \$135.00.

### SAINT-JEAN PORT-JOLI

MARIAGES—Mardi matin, le 13 courant, à 8 hrs, M. M. Daigle, agent, de St-Aubert, conduisait à l'autel, Mlle Clara Gamache fille de M. Marcel Gamache.

La mariée était accompagnée de son père et M. François Daigle servait de témoin à son frère.

Le même jour, M. Amédée Gamache, fils de M. Marcel Gamache, conduisait à l'autel Mme Vve Jos. Jeau née Alma Deschênes.

Onésime Caron, sacristain, mardi dernier.

—M. Maurice et Julien Perrault, sont venus assister au service anniversaire de leur père samedi.

—M. Jos. Guy, du collège Ste-Anne, était chez son oncle, M. Jos. Bois.

### Sainte-Louise

La semaine dernière, M. et Mlle Sifroid Dufour ont eu le bonheur de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille.

Parrain et marraine, M. et Mme Ernest Dufour, oncle et tante de l'enfant.

—Mardi, M. Joseph Fortin, de cette paroisse, unissait sa destinée à celle de Mlle Edith Gagnon, de Saint-Damase. Nous leur offrons nos vœux de bonheur.

Dimanche, notre curé, M. l'abbé Onelet, a annoncé au prône qu'il devait s'absenter cette semaine pour aller à Sainte-Hélène.

—Le jeune Léon Bérubé, fils de M. Zébedé Bérubé, est gravement malade.

### Saint-Cyrille

JOLI MARIAGE—Mardi, le 13 du courant, M. Aimé Lagacé unissait sa destinée à celle de Mlle Blanche Kirouac, institutrice.

M. Alphonse Dubé, marchand, de Saint-Eugène, servait de témoin au mariage et M. Anselme Kirouac accompagnait sa fille.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

### Isle aux Crues

Lundi de cette semaine ont eu lieu les funérailles de Mme Vve Narcisse Lemieux, née Marie Térêtie Normand, décédée jeudi dernier à l'âge de 62 ans et 10 mois.

Mme Lemieux n'était pas bien de santé depuis quelques jours, mais rien ne faisait prévoir une fin aussi prompte. Elle était la mère de MM. Joseph et Edouard Lemieux, de Mesdames Xavier Lachance, Joseph Samson, Victor Normand, Gatien Caron, Adélaïde Lachance, Charles Roy, Pierre Masson et Mlle Blanche Lemieux.

A la famille, le correspondant du "Peuple" offre ses plus sincères condoléances.

—M. Pitre (Pouliot) et Paul Blouin, de Saint-Jean, Isle d'Orléans, étaient de passage à l'Isle la semaine dernière au sujet de la réinstallation des boîtes téléphoniques.

—M. Isale Vézina, rentier, est assez gravement malade. Nous espérons que cette grave indisposition n'aura pas de suite grave. M. Vézina est le doyen des vieillards de notre paroisse.

—A la séance régulière du conseil municipal tenue lundi le 4 février, M. le Maire Joseph Louis Laviolette a été réélu à l'unanimité. Nos félicitations.

Il y a eu aussi une séance spéciale de notre conseil municipal jeudi le 8 février pour préparation de la liste des jurés.

—La vente en faveur des âmes du Purgatoire se continue tous les dimanches. Avant dimanche dernier, elle avait rapporté tout près de \$400. Il reste encore des effets pour un dimanche. Nous avons raison de croire que le montant total ira près de \$600. C'est vraiment satisfaisant pour une petite paroisse comme notre Isle-aux-Crues. A ce sujet, je crois que nous devançons nos voisins des paroisses environnantes.

—Dimanche dernier, M. Narcisse Normand a été victime d'un assez grave accident qui aurait certainement pu lui coûter la vie. Voici dans quelles circonstances. M. Normand venait à la messe avec sa femme et ses enfants, lorsque rendu à l'église, suivant l'habitude, il détela son cheval pour le conduire à l'écurie par les guides lorsque le cheval lui envoya ses pattes en pleine figure, lui infligeant de sérieuses blessures. Nous espérons que cet accident n'aura pas de suites graves.

### "Un Habitant de l'Isle"

### L'Islet

À L'Islet, vient de s'éteindre dans la paix du Seigneur, après au-delà de deux ans de maladie, Madame Georges Glasson, née Marie Thibault, décédée samedi le 9.

Elle a été inhumée lundi, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. On remarquait à l'orgue, MM. Wébrod Boucher, L. Lemieux, L. Boucher, et les Elèves du Collège. L'orgue était tenu par Mlle Lemieux. Le service fut chanté par le révérend Emile Dionne, curé. Les porteurs étaient MM. Onésime, Eugène, Louis et Joseph Glasson, beaux-frères de la défunte. Suivaient le cortège, son époux,

M. Georges Glasson, ses frères, MM. Amédée et Eugène Thibault, MM. Théodore Daniel Gagné, Pierre Thibault, Mme Bernatchez, Arthur Koenig, Dr Dion, Alex. Boucher, Ant. Boucher et bon nombre d'autres dont les noms nous échappent.

Les funérailles étaient sous la direction de M. Joseph Lamarre, entrepreneur de pompes funèbres, de L'Islet.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

M. et Mme Joseph Levesque, Parrain et marraine, M. et Mme Labrecque, de Lévis, grands parents de l'enfant.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

—Mlle Albertine Paradis, institutrice, de l'École Modèle, est restée dans sa famille à Saint-Germain pour cause de maladie. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Monsieur François Roy, beurrer, est parti pour Saint-Hyacinthe où il passera trois semaines.

## 15 ANS DYSPEPTIQUE

Mangeait Seulement du Pain Sec et du Gruau.

LES "FRUIT-A-TIVES L'ONT GUERIES"

AVONDALE, N.B., 15 Octobre. "J'ai grandement souffert d'indigestion pendant quinze ans. Je ne pouvais manger tout ce que j'aimais: comme les fèves, de la viande, des patates et je pouvais boire ni thé ni café. Voilà dix ans, que je mange du gruau, du pain sec, etc. J'ai en les soins de deux médecins et essayé toutes sortes de remèdes mais je devins plus malade. "Finalement je vis le témoignage de "Fruit-a-tives" et j'en fis un essai. Je pris à peu près quatre boîtes de "Fruit-a-tives" et elles ont fait de moi un nouvel homme. Je puis manger tout ce que je veux sans nul souffrance et je ne suis plus dyspeptique."

M. Lavoie est mort sur le chemin alors qu'il se rendait au bois. Ses funérailles ont eu lieu le 10 au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

—Monsieur Power, notre maire, qui s'était rendu à Ottawa la semaine dernière pour assister à la convention forestière est de retour depuis quelques jours-ci. Madame Power l'accompagnait.

—Monsieur et Madame Harding qui étaient allés passer une quinzaine de jours à New-York nous sont revenus cette semaine.

—Mesdemoiselles Edith et Yvonne Lebrun sont allées passer les jours gras à Québec.

—NAISSANCES.—Mardi, le 13, l'épouse de M. Daniel Loranger, un fils.

Parrain et marraine, M. et Mme Elzéar LeBrun.

Lundi, le 5 février, l'épouse de M. Démétrius Pelletier, un fils, baptisé sous les noms de Joseph Henri Yvon.

Parrain et marraine, M. et Madame Louis Gagnon, jr.

M. et Madame Adélaïde Morin sont heureux de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé le 9 février sous les noms de Joseph Arthur Orila.

Parrain et marraine, M. et Mme Ovide Allaire.

M. et Mme Ovide Allaire, de Fitzburg, Mass., sont par ici, en voyage de nocces, chez leurs parents.

—Vendredi le 9 février, il y a eu un "Whist Party" donné par l'Union Saint-Jean-Baptiste. Il y avait de beaux prix à gagner. Voici les noms des gagnants:

1er prix des Dames, Mlle Albina English.

2ème prix des Dames, Mlle Joséphine English.

1er prix des messieurs, M. Pierre Paré.

2ème prix des messieurs, M. Willy L'Heureux.

La veillée se termina par une sauterie et l'on dansa jusqu'aux petites heures du matin.

—Lundi et mardi gras, il y a eu deux jolies soirées au profit de l'église; lundi c'est pour les anciens. Il y aura concert et Whist Party et la soirée se terminera par les anciennes danses. Mardi, ce sera pour les jeunes. A cette occasion il y aura danses et concert.

—M. et Mme Albert Ancel, ainsi que leur jeune bébé, nous ont quittés pour aller demeurer à Ashburnham.

### Aux paroissiens de L'Islet

Non, les paroissiens de l'Islet n'ont pas encore perdu leur renommée de générosité; ils viennent d'écrire une nouvelle page au livre de leurs bonnes œuvres.

# Nouvelles du District

## Saint-Pamphile

**BAPTEMES.**—Le 2 février, l'épouse de M. Alfred Blanchet, un fils, baptisé sous les noms de Joseph Armand. Parrain et marraine, M. et Madame Alphonse Dubé, grands parents de l'enfant.

—Le 8 courant, l'épouse de M. Polydor Charliant, une fille baptisée sous les noms de Marie Delia. Parrain et marraine, M. Polydor Castonguay et Madame Vve Louis Charliant, grand oncle et grand-mère de l'enfant.

## Moulin à Vendre

M. Enoch Lespérance offre en vente son moulin à scie, engin à gazoline 20 forces, planer, moulange, scie à ruban et toute l'installation, à Saint-Pierre.

Pour prix et conditions, s'adresser à M. Lespérance ou au bureau de notre Journal.

—Dimanche soir, le 11 février, un groupe de fillettes et de garçons se rendaient à la résidence de M. Joseph Couloba pour fêter l'anniversaire à leur jeune fille, Anna. Il y eut une jolie adresse et bouquet; un grand nombre de cadeaux lui furent présentés. La plus franche gâtée n'a cessé de régner pendant toute la veillée et ce n'est qu'à une heure avancée que tous se retirèrent emportant un joyeux souvenir de cet anniversaire.

## SAINTE-EUPHEMIE

Madame Michel Cloutier est retournée dans sa famille à S.-Pierre, après avoir passé quelques jours de repos chez son frère, M. le curé W. Froulx, et chez sa sœur, Madame Georges Blais.

—Le 6, M. Hubert Bouffard, de S.-Pierre, était à Ste-Euphémie, par affaires.

—M. Ernest Langlois, des Etats-Unis, est venu passer l'hiver chez son frère, M. Jos. Langlois, pour se reposer.

—M. Jos. Kirouac est retourné au chalet, la semaine dernière.

—M. Johnny Blais est descendu à S.-Pierre, mercredi, par affaires.

—M. Eugène Léonard est aussi monté à S.-Paul le même jour, par affaires.

—Mlle Yvonne Guillemette, institutrice du Rosaire, était en notre paroisse, dimanche.

—M. J. C. Tardif est descendu à S.-Pierre, samedi, pour passer le dimanche dans sa famille.

—M. G. Turcotte est en visite chez son frère M. Xavier Turcotte.

—M. Jos. Gagné était de passage à Ste-Euphémie, lundi.

## A Venir

Une ligne de téléphone de 42 milles, contenant 32 souscripteurs. Le seul téléphone atteignant les paroisses de S.-Marcel, Ste-Apolline et les bureaux du Bras d'Apic et de Du Guesclin sur le Transcontinental, communiquant à S.-Cyrille avec le Téléphone National et pouvant atteindre facilement et à peu de frais les nouvelles paroisses de S.-Adalbert et S.-Fabien. A vendre à un prix très avantageux.

J'ai aussi à vendre une buanderie et fromagerie à S.-Pamphile et plusieurs terres et lots très avantageux pour quelqu'un qui veut s'établir à S.-Pamphile, à Ste-Perpétue et à S.-Marcel.

Pour prix et conditions, s'adresser à M. FLAVIEN CHOUINARD, S.-Pamphile, Comté de L'Islet.

## Saint-Pierre

Nous avons omis dans le compte-rendu des funérailles de M. Arthur Kirouac, la liste des offrandes de messes, qui suit:

La famille de M. Noé Kirouac, M. Edouard Kirouac, et M. Louis Côté, de S.-Paul.

Bouquets spirituels: M. et Mme R. Thibault, de Montmagny, Rév. Frères Arsénas, des Frères du Sacré-Coeur de Nashua, N. H.

—M. Jos. Samson, fils d'Isidore, a acheté de la succession Lavallée, la propriété occupée anciennement par M. Ernest St-Pierre.

VISITEURS.—Mlle Alice Nadeau, de S.-Charles, était la semaine dernière en visite chez sa cousine, Mme Emilie Vohl.

—Le Révérend M. Brousseau, directeur de l'Orphelinat Agricole de S.-Damien, était dans notre paroisse, dimanche, dans l'intérêt de sa communauté.

BAPTEME.—M. et Mme Pierre Léonard sont heureux de faire part à leurs amis de la naissance d'un fils, baptisé vendredi dernier, sous les noms de Joseph-Pierre-Léonard. Parrain et marraine, M. et Mme Louis Léonard, grand oncle et grande tante de l'enfant.

—M. Joseph Beaumont, de Berthier, a acheté de M. Louis Léonard sa résidence au village de S.-Pierre ainsi que tout son roulement de charretier. M. Beaumont continuera à faire le service de la maille et des passagers à la place de ce dernier et viendra demeurer au milieu de nous à la fin du mois.

MARIAGE.—Mardi matin, M. Joseph Samson, fils d'Isidore, conduisait à l'autel Mlle Azilda Roy, fille de M. Hubert Roy, de S.-Charles.

M. Isidore Samson, père du marié, lui servait de témoin, et la mariée était accompagnée de son frère, M. Eugène Roy.

Après un joyeux déjeuner chez M. Emile Vohl, beau-frère de la mariée, les époux et les invités de la noce se rendirent chez M. Isidore Samson,

## Saint-Charles

M. H. Asselin, de Thetford Mines, était de passage à St-Charles, par affaires.

—M. J. Rémillard est parti pour Chaudière pour travailler comme télégraphiste.

C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. J. Asselin, autrefois de St-Charles, décédé à Châteauguay après une longue et douloureuse maladie endurée avec une grande résignation. Nous offrons à la famille si cruellement éprouvée nos sympathies les plus sincères.

—Mlle J. Guillemette est de retour d'une promenade à Montréal, bien enchantée de son voyage de cinq semaines, pendant lequel elle a visité tous ses parents et amis.

## Salem, Mass

Mme Camille Dubé a fait cadeau son époux d'un gros garçon, baptisé sous les noms de Joseph Albéric. Parrain et marraine, M. et Mme André Marten.

## Saint-Gervais

M. Jules Rouillard, marchand, est parti dimanche soir pour Montréal, pour affaires.

—M. et Mme Eugène Arsenault sont partis pour Québec mardi, par affaires.

—Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Léon Dion, fils de N. Zaire.

Ses funérailles ont eu lieu samedi dernier au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis. Le jeune Dion était aimé et estimé de tout le monde. Les porteurs étaient ses cousins, les jeunes Coriveau, de St-Anselme et les jeunes Morency. Le service a été chanté par notre curé, le Rév. M. Lacroix. L'orgue était tenu par M. le notaire McKenzie.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille en deuil.

—M. et Mme Eugène Coriveau de St-Lazare, accompagnés de leur jeune fille, étaient en visite chez M. A. Arsenault, marchand, lundi dernier.

—M. J. E. Rouillard est de passage à Montréal, pour quelques jours.

NAISSANCE.—M. et Mme J. Brochu font part à leurs parents et amis de la naissance d'un garçon. Parrain et marraine, M. et Mme Brochu, de St-Roch.

—M. et Mme Eugène Arsenault sont en promenade à Québec pour quelques jours.

—MM. Thomas Lacasse et Hilarie Gosselin et Mlle Camille Chabot, vont aller à Sillery pour la prise d'héritage de leurs jeunes filles.

—M. et Mme Nap. Roy, de St-Anselme, sont en visite chez leur beau-frère, M. Napoléon Arsenault.

—M. et Mme Etienne Roy, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils.

—M. Joseph Bélanger, qui était souffrant, est en voie de guérison.

—M. Albert Arsenault était de passage à St-Gervais la semaine dernière.

—Nous avons les Quarante-Heures au couvent. La chapelle est décorée, de ces plus beaux ornements.

—M. Georges Doyer est en promenade à Québec pour quelques jours. Nous lui souhaitons un heureux voyage.

—Le Rév. M. J. St-Pierre, du P. S. est de passage à St-Gervais chez son frère, M. J. O. St-Pierre médecin.

## Armagh

L'épouse de M. Pierre Bernard a fait le généreux cadeau à son mari de deux garçons nés le 6 février. Parrains et marraines, MM. et Mesdames Wilfrid Labrecque et Joseph Bernard.

Nos félicitations.

—M. et Madame Pierre Langlois font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé samedi, le 10 février. Parrain et marraine, M. et Madame Adélaïde Rochefort, grands parents maternels de l'enfant.

—Samedi est décédée à sa résidence Madama Joseph Chamberland, née Eugénie Normand, à l'âge de 79 ans, son service a eu lieu mardi le 13, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis venus de toute part pour rendre les derniers devoirs à cette vieille septuagénaire.

Les porteurs étaient MM. Elzéar Leblond, Wilfrid Audet, Joseph Bernard et Nérée Roy. M. Nérée Leblond conduisait le corbillard.

Nos sympathies les plus sincères.

Est aussi décédée à l'âge vénérable de 79 ans, Madame Magloire Roy, son service aura lieu mercredi le 14.

Nos sympathies.

## HONTEUR, BELLECHASSE

Le S. M. T. Beaudoin, riche cultivateur, conduisait à l'autel Mlle Marie-Anne Beaudoin fille de M. F. Beaudoin. M. A. Beaudoin, père du marié lui servait de témoin et la mariée était accompagnée de son père.

La messe nuptiale a été célébrée par M. l'abbé A. Lacasse, curé de Honteur; il y eut chant et musique. Après un joyeux déjeuner chez le père du marié, les nouveaux époux se sont rendus chez le père de la mariée, avec leurs parents et amis. On remarquait M. l'abbé N. Lafrance, curé, de Honteur, l'abbé Lacasse, M. et Mme O. Dumais, M. et Mme Jos. Fournier, M. et Mme Fournier, M. et Mme F. Beaudoin, aïeule de la mariée et une foule d'autres parents.

Mardi soir, une magnifique adresse fut lue aux mariés par Mme C. Marceau et de jolis discours furent prononcés par MM. Lafrance et Lacasse. Les mariés ont reçu de magnifiques cadeaux. Les nouveaux époux ont fait leur voyage de nocces à Québec où ils ont rendu vi-

site à deux tantes religieuses, et à Sillery où ils ont visité deux sœurs du marié, aussi religieuses.

## Saint-Marcel

Notre dévoué curé, M. l'abbé Deschênes, a fait la visite des écoles la semaine dernière et a bien encouragé les maîtresses et élèves par ses bonnes paroles.

—L'occasion de son 13e anniversaire, M. Chs Eug. Curon, sacristain, a été l'objet d'une sympathique démonstration de la part de ses amis qui lui ont offert de jolis cadeaux.

UN ABONNE.

Mme Alexis Morin, de St-Cyrille, est l'hôte de son fils, M. Athanas Modin.

DECES.—Est décédé, lundi, le 12 courant, Maxime, âgé de 10 ans, fils de M. Athanas Morin. Nous prions M. et Mme Morin d'accepter nos plus vives sympathies.

## SAINTE-HENEDINE

MARIAGE.—Le 6 du courant, M. Joseph Chrétien, fils de feu M. François Chrétien, unissait sa destinée à celle de Mlle Anna Dussault, fille de M. Johnny Dussault, de la paroisse de Ste-Claire.

Nos meilleurs souhaits de bonheur au jeune couple.

—Une conférence sur l'apiculture a été donnée en cette paroisse par M. Luc Dupuis, de Saint-Roch des Aulnaies.

—Nous avons la douleur d'annoncer le décès de M. Narcisse Roy arrivé le 7 courant, mercredi. Ce brave citoyen nous a laissé après quelques jours de maladie seulement. C'était un homme actif et de beaucoup d'initiative. Possesseur de deux propriétés dont l'une contient une station fruitière. M. Narcisse Roy cultivait avec un grand soin et avec une rare habileté cette station fruitière qui laisse entrevoir les plus beaux résultats. Il ne lui a pas été donné d'en voir le succès complet, car à la veille pour ainsi dire de voir ses labours couronnés par la vue du beau spectacle de la moisson des fruits, M. Roy s'est éteint doucement à l'âge de 51 ans et 8 mois.

M. Narcisse Roy laisse pour déplorer sa perte, sa vieille mère, une épouse, deux fils et quatre filles: MM. Joseph et Pierre; Madames Pierre Dutil de Honfleur; Mlles Hénédine, Valérie et Léonie.

Ses funérailles ont eu lieu le 10. Le service fut chanté par M. l'abbé Fiset, curé de la paroisse. L'orgue, tenu par Mlle M. L. Bouffard, organiste.

Les porteurs du corps étaient MM. Stanislas Boutin, Joseph Lacasse, Clotilde Lemay et Damase Laverdière; portait la croix, M. Prosper Pomerleau.

Conduisaient le deuil, MM. Joseph et Pierre, ses fils, M. Pierre Dutil, son gendre; MM. Pierre Roy, de Sainte-Hénédine et Johnny Roy, de l'Israël, ses frères.

A la famille si cruellement éprouvée, nous offrons nos sincères condoléances.

## SAINT-PHILIPPE DE NERI

Vendredi, le 8 février, M. Guimont, agent d'assurance du Cap S.-Ignace, était de passage à S.-Philippe.

—Lundi soir, le 12, Madame Arthur Sirois, de Nashua, N. H., est arrivée pour faire visite à son beau-frère, M. Charles Dionne, gravement malade depuis quelques mois.

INCENDIE.—Mardi soir, vers 7.30 heures, le feu s'est déclaré à la cuisine du presbytère par un poêle surchauffé. L'alarme fut donnée. Tous les gens du village se portèrent au secours, avec grand succès; dans une heure tout fut contrôlé. Les dommages sont seulement de quelques cents dollars.

## Sainte-Hélène

M. Jérémie Saint-Pierre, de Ste-Perpétue, était en visite la semaine dernière chez Madame Vve Michel Saint-Pierre, sa cousine.

MARIAGE.—Lundi dernier, le 12, M. Pierre Edmond Laplante, fils d'Edouard, de Van Buren, unissait sa destinée à celle de Mlle Alvine Laplante, fille de feu M. Louis Laplante. La cérémonie a été des plus imposantes. La bénédiction nuptiale fut donnée par M. le curé Martin, de cette paroisse. L'orgue était touché par Mlle Bernadette, institutrice. Les chantres étaient MM. François, Frère, Gus. Couturier, J. Arthur Ouellet, Frs.-Xavier Ouellet. Les nouveaux époux sont partis le soir pour un voyage de nocces dans le bas de la paroisse, dont ils retourneront à Van Buren pour y vivre. Nos meilleurs souhaits aux nouveaux mariés.

—M. J. Arthur Ouellet est allé pas-

## OPERE PENDANT DEUX HEURES

Les Médecins l'Abandonnent—Les GIN PILLS (Pillules de Genève) le guérissent.

JOLLETTE, P.Q.

Durant le mois d'août dernier, je me rendis à Montréal pour consulter un spécialiste, car j'avais souffert terriblement de la pierre dans la vessie. Il décida de m'opérer, mais il me dit que la pierre était trop grosse pour pouvoir l'enlever et trop dure pour pouvoir l'écraser. Je revins chez moi et c'est alors qu'un ami me conseilla d'essayer les GIN PILLS.

«Elles soulagèrent ma douleur. J'en pris deux boîtes et je retournai voir le spécialiste. Il me dit que la pierre était plus petite mais il ne put l'enlever bien qu'il eût travaillé pendant deux heures et demie. Je revins chez moi et continuai à prendre les GIN PILLS, et à ma grande surprise, je me débarrassai de la pierre par les voies naturelles. Les GIN PILLS sont le meilleur remède au monde, et parce qu'elles m'ont fait tant de bien, je les recommanderai tout le reste de ma vie!»

J. ALBERT LESSARD, Joliette, P.Q.

50c la boîte, 6 pour \$2.50, chez tous les marchands, argent remis si elle ne soulage pas. Boîte échantillon gratuite. National Drug and Chemical Co. of Canada, Limited, Dépt. Q. Toronto.

ser un couple de jours en visite chez des parents à la Rivière-du-Loup.

—M. Cyrillus Ouellet, de Kamouraska, était de passage par ici dimanche dernier.

—M. Philippe Ouellet, du Sacré-Coeur de Rimouski, était en visite chez son cousin, M. Jos. Ouellet, hôte, la semaine dernière.

—Mlle Rose-Emma Morin, fille de M. Néré Morin, est en visite à la Rivière-du-Loup, chez M. Charles Ouellet.

## Matane

La semaine dernière, nous avons la douleur de perdre notre bonne vieille Dame Mathilde Guilmette, épouse de feu M. P. Lemoine, du Mont-Louis; elle était âgée de 90 ans et 5 mois.

Nos condoléances à la famille. Elle était autrefois du Cap S.-Ignace.

—M. le Dr A. Bouillon a été réélu maire, la semaine dernière.

—M. et Mme T. J. Pelletier sont de retour d'un long voyage à Montréal et autres endroits.

—M. Cyrille Couloba, de Montmagny, était l'hôte de son fils, Arthur, dimanche dernier.

—Les officiers de la "Matane Sporting Association" sont à organiser un joli carnaval pour les jours gras. Bon succès.

—On annonce pour lundi prochain le mariage de M. Denis Moreau avec une demoiselle du Cap S.-Ignace.

## Saint-Damien

M. Philias Baillargeon a épousé Mme Vve Nérée Bissonnette, de cette paroisse. M. Achille Paquet servait de témoin à la mariée, sa fille, et M. Cléophas Baillargeon à son fils.

Nos meilleurs souhaits de bonheur.

## Saint-Michel

NAISSANCE.—L'épouse de M. Gaudias Savard a fait cadeau à son mari d'une fille baptisée sous les noms de Marie-Ange-Germaine.

Parrain et marraine, M. et Mme Alfred Savard, grands-parents de l'enfant.

## ENGIN A GAZOLINE

Engins à gazoline de 4 forces et plus, munis des derniers perfectionnements, à vendre à très bonnes conditions.

S'adresser à ANSELME NORMAND, Manufacturier, Montmagny.

## Horaires de l'I. C. R.

Pour l'utilité de nos lecteurs nous publions le nouvel horaire de l'I. C. R. en force depuis dimanche le 29 octobre:

TRAINS ALLANT A L'EST

Express local, tous les jours, dimanche excepté. 9.31 A. M.

Express Maritime, tous les jours . . . . . 6.59 P. M.

"Market" tous les jours samedi et dimanche exceptés. . . . . 5.46 P. M.

Accom. de Chaudière via St-J. Chrysostôme et St-Henri, dimanche excepté. . . . . 8.53 A. M.

Arr. . . . . 8.43 A. M.

TRAINS MONTANT

Local, tous les jours, dimanche excepté. . . . . 8.53 A. M.

Express Maritime, tous les jours . . . . . 11.25 A. M.

Express local, tous les jours, excepté le dimanche. . . . . 2.51 P. M.

Marché, tous les jours lundi excepté. . . . . 3.25 A. M.

Accom. pour St-Henri, et St-J. Chrysostôme et Chaudière, tous les jours, dimanche excepté. 1.50 P. M.

# LA GRANDE VENTE de la SAISON

BELLE AFFAIRE POUR LES GENS ECONOMES

LORD & FILS, L'Islet Station COMMENCERONT LUNDI, le 19 FEVRIER

POUR DEUX SEMAINES A LEUR MAGASIN DE L'ISLET

Une vente extraordinaire à réduction, sur toutes les marchandises sèches.

Cinq caisses de coupons de toutes sortes achetées spécialement pour cette vente à votre bénéfice.

Réduction spécial sur les habillements, pardessus d'hiver et confection pour hommes et pour dames, de toute première qualité.

Ne manquez pas l'occasion LUNDI, le 19 FEVRIER 1912, et pendant deux semaines.

CHEZ LORD & FILS L'ISLET STATION

## Parlement Federal

Ottawa, 14—(Spéciale)—Les devoirs de la Commission du tarif ont été discutés jusqu'à une heure, ce matin, à la Chambre des Communes et comme aux séances précédentes, l'opposition a fait de l'obstruction à cette mesure ministérielle.

Une foule d'amendements ont été proposés dans le but de détruire l'efficacité de la Commission et surtout de l'enlever à l'administration du ministre des finances, mais sans succès. Ces amendements ont été rejetés par un vote de 76 à 20. Il faudra encore une ou deux séances avant que le bill soit adopté. Aujourd'hui, les députés s'occupent du transcontinental.

L'hon. Edwards a proposé au sénat la formation d'un comité d'enquête sur la situation commerciale entre les diverses provinces, et aussi sur les conséquences du manque d'accès aux marchés américains. Les membres de ce comité seraient les sénateurs Bosook, Young, Caspary, Talbot, Keon, Thompson, Bell, Baird, Taylor, Pope, Gilmore et Edwards.

Le sénateur Edwards ajoute qu'il serait intéressant de savoir ce que le Canada a perdu à cause du réjet de la réciprocité avec les Etats-Unis. Le sénateur MacDonald de la Colombie-Britannique, dit que le comité a droit aussi d'enquêter de ce que le Canada a gagné par le réjet de la réciprocité.

Le sénateur Edwards dit qu'il est prêt à amender sa proposition dans ce sens ce qui fut fait. La proposition est adoptée telle qu'amendée.

Le sénateur Choquette demande à l'hon. M. Loughhead si les journaux ont bien rapporté ce dernier lorsqu'il a annoncé que le gouvernement ne permettrait pas au sénateur Choquette de soumettre son bill appelant la loi de la Marine.

Le sénateur Loughhead répond que le bill peut être discuté en deuxième lecture. Il sera prêt alors à annoncer la politique du gouvernement sur cette question, mais en attendant il ne croit pas devoir faire aucune déclaration.

Lorsque le bill du sénateur Choquette demandant le rappel de la loi de la Marine fut soumis pour la deuxième lecture, il fut suggéré que ce bill soit remis à un autre jour.

Le sénateur Choquette dit qu'il n'a pas d'objection à cela, mais il aimerait que l'hon. M. Loughhead fasse une déclaration ministérielle sur cette question.

Le sénateur Loughhead dit qu'il fera cette déclaration lors de la deuxième lecture du bill.

Le sénateur Choquette demande si le gouvernement appellera son bill.

L'hon. sénateur Loughhead répond que M. Choquette n'a pas trop compté sur l'appui du gouvernement.



Cette Dame Arrête Son Mari de Boire

Écrivez Lui

Elle vous dira Joyeusement et Gratuitement Comment elle le fit

Pendant plus de vingt ans le mari de Mme Margaret Anderson fut un buveur. Il y a dix ans elle réussit à le faire cesser de boire entièrement. Elle accomplit ceci avec un remède simple et peu coûteux, que toute personne peut employer, et si vous désirez arrêter de boire un ami ou un parent, elle vous dira joyeusement ce qu'il en est. Elle a déjà donné cette information à des centaines de personnes dans toutes les parties du monde, et nous conseillons ceux de nos lecteurs qui ont quelqu'un qui boit et qu'ils aient, de LUI ÉCRIRE IMMÉDIATEMENT. Le remède est facile à prendre et peut être administré sans le consentement du buveur. Mme Anderson recommande de ne pas lui envoyer d'argent. Son seul désir est que vous soyez personnellement intéressés à sauver une personne qui boit. Écrivez-lui donc en toute confiance. Elle répondra dans une enveloppe cachetée. Son adresse est Mme MARGARET ANDERSON, 514 Grand Ave. Hillburn, N. Y. U. S. A.

Note—Veuillez écrire distinctement votre nom et adresse complète. Informant si vous êtes une dame, une demoiselle ou un monsieur.

## A LOUER

Plusieurs bons logements dans diverses parties de la ville. Loyers modiques et mandés d'ici au premier mai prochain. S'adresser à JOS. C. HEBERT, Montmagny N. B.

COTE.—Le 14 du courant, est décédé à Limoilou à l'âge de 32 ans, Monsieur Côté, tailleur de cuir, fils de Monsieur Théodore Côté, typographe à l'Événement.



## POUR CES PAUVRES MOUTONS

Mont, le Directeur de "l'Événement."

Vous voulez me permettre de vous adresser quelques sèches remarques sur une question qui intéresse au plus haut point l'une des principales branches de notre industrie agricole?

Depuis plus de 60 ans je vis dans une paroisse importante du comté de Québec, au milieu d'une population largement composée de cultivateurs. Il y a 50 ans, chacun de ces cultivateurs avait son troupeau de moutons, 12, 25, 30, 40 bêtes, suivant l'étendue de son domaine. Ces intéressants animaux fournissaient de la viande pour la cuisine et pour le marché, de la laine que filaient les femmes à la veillée, et dont elles faisaient de la flanelle et de l'étoffe pour habiller chaudement la famille; ou cuir pour faire des mitaines, des jambes de bottes, etc., etc. C'était une richesse, que ce petit troupeau; et quel joli revenu savaient en tirer les bonnes gens de ce temps-là! Quel admirable spectacle donnaient alors ces belles familles patriarcales!

Depuis, tout est disparu. On ne file plus, on ne travaille plus au métier; on ne tisse plus le lin et la laine. C'est dans les magasins qu'on va se pourvoir. Et vienne la noircure, comme il n'y a rien à faire au foyer, les garçons et les filles prennent le chemin, et les vieux restent à la maison, à jongler. Et les champs, ils sont empestés de pissenlits, de marguerites, de renouées et autres mauvaises herbes. Et plus ça va, pire c'est. Il n'y a plus de moutons.

Pourquoi n'y en a-t-il plus? Est-ce que par hasard il y aurait des loups? Non, il n'y en a pas. Autrefois, il y en avait, qu'on a fait disparaître au moyen de primes payées par le gouvernement pour les détruire. Nous n'y avons rien gagné: les chiens ont pris la place des loups, et mangent les moutons. Ils les mangent si bien que dans ma paroisse, l'une des plus grandes du comté, il ne reste pas 100 moutons. A mesure qu'il en naît un, il surgit 5 ou 6 chiens affamés qui le dévorent. Et en désespoir de cause, on ne garde plus de moutons. Mais on garde les chiens. Passez dans le grand rang, passez dans les concessions, vous en verrez un, deux, trois, quatre, par maison, gros et petits. Dès qu'ils vous aperçoivent ils se mettent à vos trousses, et ne vous lâchent que deux ou trois arpents plus loin. Et la nuit, vous les entendez japper, hurler, se réjouissant d'un bout à l'autre de la paroisse. Tant qu'il y a eu des moutons, ils présentaient les nuits à les courir. A présent qu'il n'y en a plus, ils nous donnent des concerts et nous font passer les nuits blanches. Ah! la maudite engeance!

Si encore, il n'en était ainsi que par chez nous, ce serait à demi mal. Mais je lis le journal d'Agriculture, en anglais et en français, et depuis une couple d'années, pour ne pas remonter plus haut, qu'il trouve-t-on, sinon des lettres de cultivateurs de tous les points de la province, pour nous dire que chez eux comme chez nous, l'élevage du mouton est une industrie qui se meurt, qui est déjà morte, grâce à cette vermine de chiens dont ils sont infestés. A cet égard, ils nous racontent une loi pour mettre les chiens à leur place, et ramener les moutons. Le dernier que j'ai lu est un M. Couture, de Lorette, dont l'histoire est vraiment lamentable, et je me décide à entrer en campagne, et à tenter un coup de collier pour nos dignes habitants qui veulent élever des moutons.

L'occasion est bonne, puisque la législature est maintenant en session. Ce sera probablement la dernière de ce parlement, et les députés sont anxieux de bien faire, avant de retourner devant leurs constituants. Donnons leur donc un mot sur la question des moutons. Plaise à Dieu qu'ils n'aient pas le boucher les oreilles; c'est peut-être une bonne carte à mettre dans leur jeu pour la prochaine lutte électorale: qu'ils y pensent tout de bon.

A cette fin et pour leur ménager la besogne, je viens de leur brosser un petit bill qui, sans doute, n'est pas sans défaut, mais qu'à coup sûr tous les chiens du pays vont trouver détestable. Qu'on le lise de bonne foi, sans parti pris, qu'on le lise si l'on veut, et tant que l'on voudra, et qu'on lui donne une chance. Certain qu'il ne fera pas de mal, et il peut faire du bien. Alors qu'on l'essaie.

En reproduisant ces quelques remarques, vous voudrez bien, M. le Directeur, les faire suivre du projet de loi que je viens de préparer en réponse à la pressante invitation du Dr Grignon, publiée dans l'un des derniers numéros de "l'Action Sociale."

Ce faisant, vous rendrez, je m'en doute pas, un service signalé à la belle cause de l'agriculture dans notre province, et vous obligerez.

Votre tout dévoué serviteur,

CAMPAGNARD.

E. 5 février 1912.

P. S.—Les journaux amis de l'a-

## L'irritation à Cuba au sujet d'indemnité

Loi pour protéger et encourager l'élevage des moutons

Attendu que les éleveurs de moutons se plaignent depuis longtemps des grands dommages qu'ils subissent par suite de la multiplication excessive des chiens, à tel point que ces animaux sont devenus une nuisance publique en cette province, et attendu qu'il paraît nécessaire qu'un loi soit adoptée pour protéger contre ce fléau une importante industrie agricole:

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Il est imposé et, dans les trente jours, qui suivront l'entrée en vigueur de cette loi, toute personne gardant un ou plusieurs chiens dans les limites d'une municipalité régie par le Code Municipal, devra payer annuellement au secrétaire-trésorier du conseil de la dite municipalité une taxe de deux piastres pour chaque chien, et de cinq piastres pour chaque chienne par elle ainsi gardée.

2. Dans les trente jours après l'entrée en vigueur de cette loi, toute personne ayant la garde d'un ou de plusieurs chiens devra, verbalement ou par écrit, en aviser le secrétaire-trésorier du conseil de la municipalité dans laquelle il réside, et lui faire connaître exactement le nombre et le sexe de ces chiens.

3. Dans les trente jours après l'entrée en vigueur de cette loi, toute personne ayant la garde d'un ou de plusieurs chiens devra verser entre les mains du dit secrétaire-trésorier les taxes dont il se trouvera redevable en vertu de cette loi.

4. Le dit secrétaire-trésorier tiendra un registre spécial dans lequel il entrera régulièrement au fur et à mesure les noms des personnes qui lui auront déclaré la garde des chiens, le nombre et le sexe de ces chiens, la date de ces déclarations, les montants payables, et la date des paiements.

5. Après l'expiration des trente jours mentionnés aux sections 2 et 3 ci-dessus, personne ne gardera de chiens dans une municipalité régie par le Code Municipal, à moins qu'il ne porte un collier solide, muni d'une plaque métallique sur laquelle sera gravé le nom du gardien ou propriétaire du chien.

6. Les taxes payées en vertu de cette loi formeront un fonds spécial dont il ne pourra être fait emploi que pour les fins ci-après mentionnées.

7. Il sera loisible à qui ce soit de s'adresser impudiquement, ou tout chien trouvant pourvu de moutons; (b) tout chien qui, après l'expiration des délais sus-mentionnés, sera trouvé sans collier, ou errant ailleurs que sur la propriété de son maître ou gardien.

8. La corporation municipale sera tenue d'indemniser intégralement tout propriétaire de moutons blessés ou détruits par des chiens dans son territoire, sauf son recours contre les gardiens de tels chiens.

9. Toute personne gardant un chien sur sa propriété en sera présumé le propriétaire et gardien et sera responsable en conséquence.

10. Toute infraction à aucune des sections 2, 3, et 5 ci-dessus sera punie d'une amende de \$10 à \$20, et des frais de poursuite, et à défaut de paiement d'un emprisonnement de 15 à 30 jours. Le recouvrement de ces amendes se fera de la manière prescrite pour le recouvrement des amendes édictées par le Code Municipal.

Par son jugement sur telle poursuite le tribunal sera libre d'ordonner la destruction immédiate de l'animal qui aura occasionné cette poursuite.

11. La présente loi ne s'appliquera qu'aux chiens pesant au moins 10 livres.

12. Au mois de décembre chaque année, le secrétaire-trésorier de toute municipalité régie par le Code Municipal fera, et fera faire, un rapport indiquant: (a) le nombre de chiens et de chiennes gardés dans la municipalité; (b) le montant des taxes prélevées sur ces chiens; (c) le nombre des moutons blessés et détruits dans les douze derniers mois; (d) le nombre des moutons gardés dans la municipalité; (e) le nombre des chiens détruits en vertu de cette loi; (f) le nombre des poursuites prises, des condamnations prononcées, et des pénalités payées.

13. Si, à la fin de chaque année, et après paiement des dommages causés, il reste une balance sur le fonds spécial, prélevé en vertu de cette loi, le conseil municipal pourra, par résolution, employer cette balance dans l'intérêt de l'agriculture et spécialement de l'élevage des moutons dans la municipalité.

14. La présente loi entrera en vigueur le jour qu'elle sera sanctionnée.

## L'OPTICIEN DE QUEBEC

**J. E. Gagnon**  
Le Spécialiste en Optique  
160, Rue St-Jean, Québec

Le seul atelier d'Optique à QUEBEC pouvant remplir les ordonnances de Messieurs les médecins oculistes, le même jour que vous donnez la commande.

Messieurs les médecins oculistes les plus renommés de QUEBEC, reconnaissent la perfection de notre travail.

Nos clients pour les yeux artificiels, reçoivent l'attention la plus soignée.

Faites remplir vos ordonnances.

**Cher J. E. GAGNON,**  
L'Opticien Spécialiste

Vous sauvez de 25 à 40 pour cent. La seule fabrique de lunettes à QUEBEC. En gros et en détail.

## Don généreux d'un français millionnaire

Paris, 11.—Un millionnaire parisien, M. Delatour, qui possède deux fabriques de chaussures, l'une à Paris et l'autre à Liencourt, vient d'en faire don à cinquante de ses employés.

M. Delatour est le fils de ses œuvres et pendant quarante ans il a travaillé autant que ses ouvriers.

Aujourd'hui, il est millionnaire mais comme il n'a ni femme ni enfants, il s'était plusieurs fois demandé quel usage il ferait de sa fortune. Récemment, comme il était un peu souffrant, il resta chez lui et en l'occasion de se rendre dans les cuisines, il y trouva une de ses vieilles servantes les yeux remplis de larmes. Interrogée sur la cause de sa tristesse, celle-ci déclara qu'elle pensait à ce qu'elle viendrait à mourir.

Cet incident donna à penser à M. Delatour. Le lendemain, il fit appeler son avocat et la vieille servante fut inscrite sur le testament. M. Delatour ne s'arrêta pas là. L'avocat fut chargé de préparer un acte lequel donna ses fabriques et tout ce qu'elles contiennent à cinquante de ses ouvriers. Le tout est estimé à deux millions de francs.

Le donateur stipule cependant que pendant trois ans encore il conservera la direction des fabriques.

Cette nouvelle a produit, chez le personnel de M. Delatour, joie d'un côté et chagrin de l'autre, car ce personnel se compose de trois cents personnes et cinquante seulement bénéficieront des libéralités du millionnaire.

## Chapitre de malheurs

New-York, 11.—Les amis de Foulke E. Brandt, condamné à trente ans de travaux forcés pour vol avec effraction et assaut sur la personne de Mortimer F. Schiff, dont il fut le valet, ont réussi à obtenir un habeas corpus en faveur du forçat et la révision de son procès.

Après avoir fait cinq ans de son terme, Brandt demanda son pardon au gouvernement, mais il fut refusé.

Brandt déclara alors qu'il s'était déclaré coupable d'un crime qu'il n'avait pas commis afin de sauver la réputation d'une femme de la famille Schiff. Lors de son procès, on lui avait promis la clémence de la cour s'il se disait coupable. Au lieu de cela, la sentence fut très sévère.

Plusieurs personnes, entraînées le procureur de district, Whiteman et deux journaux de New-York se sont intéressés au sort de Brandt et ont réussi à obtenir une révision de son procès.

Brandt avait été condamné par M. Schiff à la suite d'une lettre écrite à Mme Schiff.

Quelques jours plus tard il pénétra à l'hôtel Schiff et recontra M. Schiff, Vassalitt. On l'accusa aussi d'avoir volé \$200 de bijoux.

Il fut condamné pour vol avec effraction. Or le dossier de la cause montre qu'il n'a pas été prouvé qu'il était entré par effraction dans la demeure des Schiff.

Vancouver, B. C., 11.—Le bris d'une cellule sur un petit lac près de la Baie Union, samedi après-midi, a causé des dommages pour \$20,000 à \$30,000. Sept personnes, la plupart des Chinois, manquant à l'appel. L'accident se survint à 5.30 heures, p. m., l'eau s'est précipitée en torrents dans l'écluse des aciéries, propriétés de MM. Mackenzie & Mann, et celle-ci s'est écroulée sous la pression de l'eau. Les résidents du district ont subi sous le nom de Chinatown, furent avertis cinq minutes avant la catastrophe. Plusieurs coururent sur les étroites écluses de la localité, cependant que les autres se réfugiaient sur la toit de leurs résidences. Les quartiers chinois et japonais sont complètement détruits.

Les autres propriétés détruites sont les "Magasins Coopératifs", le district d'affaires et la station du télégraphe du district. Nombreux ont été les personnes qui ont eu des sautes de cœur évanouies.

Boston, 11.—Le sheriff John Quinn a eu une conférence avec le gouverneur Foss, hier au sujet de la condition de Clarence V. T. Richardson.

M. Quinn dit au gouverneur que d'après son opinion, Richardson serait victime de sa grande nervosité avant que le temps de son exécution arrive.

Il dit que le prisonnier dort et mange peu et qu'il passe la plupart de son temps à marcher dans sa cellule, à se torturer les mains et à déprimer son sort.

Le sheriff dit au gouverneur qu'il ne croit pas que Richardson soit actuellement responsable de ses actions, et il ajouta que le meurtrier condamné perdrait sans doute la raison à mesure que le temps de sa mort approcherait.

Le gouverneur Foss, questionné sur son attitude au sujet d'une pétition pour la commutation de la sentence contre Richardson, répondit:

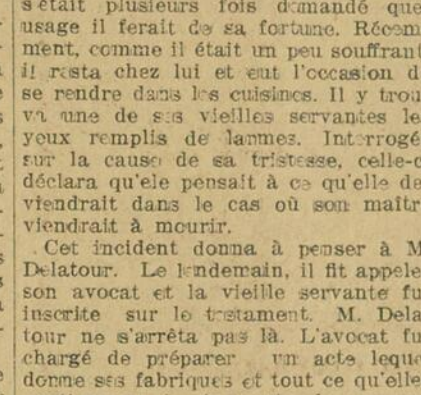
"Je ne sais pas ce que je devrais faire. Quel est le sentiment de l'Etat au sujet de la peine capitale, pensez-vous?"

Jusqu'à présent, le gouverneur Foss n'a reçu aucune nouvelle relativement à une pétition pour la commutation de la sentence de Richardson, de la part de ses avocats.

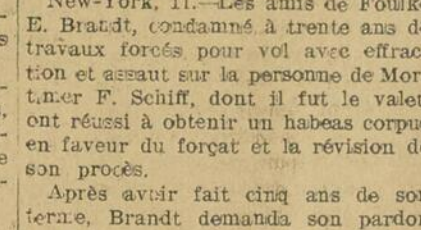
C'est l'opinion générale au parlement que si une telle pétition est présentée, le gouverneur Foss la soumettra à un conseil exécutif, sans aucune recommandation. Une quantité de lettres adressées au gouverneur demandant toutes que la sentence ne soit pas commuée.

## LES PILULES ROUGES

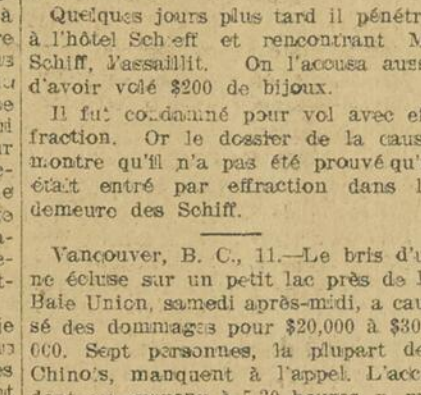
Renouvellent le sang et empêchent l'usure des forces.



Mme W. LARIVIERE, La faiblesse m'avait rendue nerveuse au point de sursauter au moindre bruit. Le jour, je me sentais lasse et alourdie comme si j'avais éprouvé un besoin de sommeil, et cependant je passais une partie de mes nuits sans pouvoir fermer l'œil. Je souffrais aussi d'une bien mauvaise digestion; il me fallait bien choisir mes aliments, le soir surtout je ne devais prendre que des choses légères. J'ai été dans cet état près de trois ans, mais dès que j'eus commencé le traitement par les Pilules Rouges je fus soulagée et l'emploi régulier de ce bon remède m'a guérie. Je ne me passe jamais maintenant de Pilules Rouges; j'en garde chez moi et au moindre affaiblissement je les emploie et c'est toujours avec le meilleur succès. — Mme W. LARIVIERE, 143 rue Brebeuf, Montréal.



Mlle EXILIA MERCIER, Depuis plusieurs mois je me sentais malade. Chaque fois que je me levais j'avais des crampes dans l'estomac, puis des maux de tête, des étourdissements, des douleurs de dos et surtout de reins. Mes jambes avaient peine à me soutenir tant je me sentais affaiblie. Plusieurs jeunes filles avec qui je travaillais m'encourageaient à prendre des Pilules Rouges qu'elles avaient elles-mêmes employées. Voyant le bien qu'elles en avaient retiré, j'ai suivi leur conseil. Bientôt l'appétit me revint, ma digestion se fit mieux et je fus plus forte, plus gaie. Maintenant que je me porte bien, je puis dire que je dois ce changement aux Pilules Rouges. Mlle EXILIA MERCIER, 198 Front Street St., Lowell, Mass.



CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettres pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges ne sont jamais vendues autrement qu'en boîtes de 50 pilules portant l'étiquette de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et se trouvent chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées à: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINNE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

LE SIROP DES ENFANTS DU Dr CODERRE

J'ai essayé plusieurs sirops quand mes enfants étaient malades et je n'en ai jamais employé d'aussi bon que le SIROP DES ENFANTS DU Dr CODERRE. Il est au-dessus de tous les autres. — Mme J. LEPAGE, 66 rue Putnam, Fall River, Mass.

Mère, ne laissez pas votre enfant souffrir inutilement; ne le laissez pas pleurer et passer des nuits sans dormir. Donnez-lui du SIROP DES ENFANTS DU Dr CODERRE, il n'y a rien de meilleur.

Mais, défiez-vous, il y a des imitations de ce sirop, et pour être sûr d'avoir le véritable, voyez si la signature, en rouge, du Dr J. EMERY CODERRE est bien sur chaque bouteille.

En vente chez tous les marchands de remèdes. Prix, 25 cts la bouteille.

Fort Francis, Ont., 10.—Une explosion prématurée s'est produite hier après-midi à l'endroit où Johnson et Garcy sont à faire des travaux pour le compte du Canadien Nord. Douze hommes ont été tués et huit autres blessés.

Memphis, Tenn., 11.—Le train 43 de la Rock Island Company a été arrêté à 1 heure du matin hier, près de Hurlbert, Arkansas, par plusieurs bandits masqués, et complètement pillé.

Après avoir rallié les sans contenant les lettres recommandées dans le wagon-poste, les malfaiteurs s'attaquèrent aux coffres-forts du wagon contenant les colis postaux qu'ils firent sauter à la dynamite.

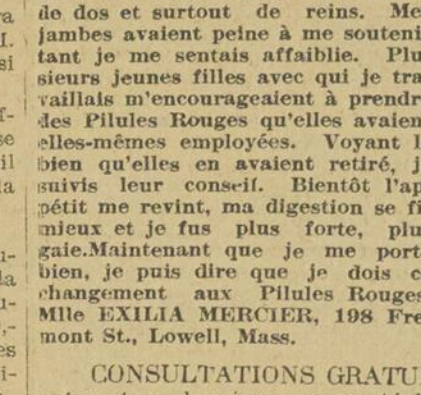
## LES PILULES ROUGES



Mme J. GAGNON, "J'étais bien ennuyée de toujours me sentir sans force, incapable de travailler comme il l'aurait fallu, de souffrir continuellement du dos, de la poitrine, enfin d'être sujette à ces symptômes si incommodants et si oppressants pour la constitution de la femme. J'aurais voulu être robuste, alerte, courageuse et gaie comme certaines de mes amies que j'admire, et je cherchais par tous les moyens à améliorer mon état. Plusieurs médecins m'avaient traitée et je n'étais pas mieux. J'ai donc écrit aux Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine pour leur demander des Pilules Rouges et des conseils et j'essayai de me traiter de la manière indiquée. Je fus tout étonnée, au bout de quelques semaines, de me sentir plus de vie, plus de forces. Avec confiance je continuai le même remède et j'obtins ainsi le retour de ma santé." — Mme JOSEPH GAGNON, Nominique, Co. Labelle, Qué.



Mme J. ROCHEFORT, Je lisais dans les journaux tant de bons témoignages en faveur des Pilules Rouges que je sentis confiance à ce remède. Ma santé avait été fortement minée, car je souffrais depuis plusieurs années, aussi je fus obligée de prendre plusieurs boîtes de Pilules Rouges avant d'obtenir une amélioration. Mais enfin mes forces s'accrurent, je me rétablis graduellement. — Mme LEON ROCHEFORT, 54 Clinton St., Woonsocket, R. I.



Les autorités ont essayé de garder secret le chiffre du butin des bandits, mais on estime toutefois que la récolte fut bonne et que les malfaiteurs emportèrent au moins 60,000 dollars. Le train 43 avait quitté Memphis quelques minutes après minuit. A Bridge Junction, les voyageurs grimperont sur le tender et quelques milles plus loin sous la menace de leurs revolvers intimèrent l'ordre au mécanicien et au chauffeur d'arrêter le convoi.

Après avoir fait détacher les deux premières voitures contenant les voyageurs, du reste du train, les bandits clamèrent de nouveau au mécanicien de faire marche en avant. Après avoir parcouru quelques centaines de mètres, une fois de plus l'ordre d'arrêter gronda aux oreilles du mécanicien.

Les médecins ligotèrent et bâillonnèrent les deux hommes de la machine et firent alors sauter les coffres-forts à la dynamite.

Après avoir ramassé leur butin, les malfaiteurs du train sautèrent sur des chevaux qui les attendaient le long cours de la représentation.

Le corps humain subit, depuis sa naissance jusqu'à sa fin, un rythme incessant d'usure et de réparation. On ne peut faire le moindre mouvement, on ne peut même pas penser, sans perdre une partie de l'énergie, de la matière de notre corps. Quelle est donc la perte que subit la femme qui gagne péniblement sa vie soit à l'atelier, à l'usine, dans le magasin, etc.; quelle dépense physique fait celle qui entretient sa maison, se dévoue pour le confort des siens. Combien courts sont pour toutes celles-là les moments de repos, combien rares sont les moments de plaisir. Est-il étonnant que l'usure excède souvent la réparation?

Le corps humain se répare par le sang qui extrait de la digestion les principes régénérateurs, les distribue parmi tous les organes et débarrasse ceux-ci des matières usées; mais si le sang lui-même est malade, qu'arrive-t-il? Le système s'affaiblit, les organes se détraquent, des douleurs apparaissent dans le dos, dans les reins, dans les jambes, dans le bas-ventre, tout le corps souffre. Vous avez peine à vous tenir debout, le souffle vous manque au moindre effort, l'appétit s'en va, le sommeil ne vient plus, les époques deviennent irrégulières et douloureuses, vous êtes pâles et faibles, vous êtes anémiques, sans force et sans courage. Vous pouvez vivre encore pendant quelques années, souffrantes, tristes, découragées, mais cela ne peut continuer longtemps, car il n'y a plus d'huile, c'est la mèche qui brûle.

Les Pilules Rouges sont le remède qui renouvelle l'huile en renouvelant le sang; elles agissent directement sur les organes particuliers de la femme, elles régularisent les époques; elles aident à la jeune fille lors de sa formation; elles soutiennent la jeune mère; elles fortifient la femme à toutes les époques de sa vie et viennent encore à son secours à son retour d'âge; elles guérissent la métrite, arrêtent les pertes; c'est le remède efficace et infailible contre toutes les maladies qui attaquent spécialement la femme.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettres pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges ne sont jamais vendues autrement qu'en boîtes de 50 pilules portant l'étiquette de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et se trouvent chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées à: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINNE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

AU-DESSUS DE TOUT EST LE SIROP DES ENFANTS DU Dr CODERRE

J'ai essayé plusieurs sirops quand mes enfants étaient malades et je n'en ai jamais employé d'aussi bon que le SIROP DES ENFANTS DU Dr CODERRE. Il est au-dessus de tous les autres. — Mme J. LEPAGE, 66 rue Putnam, Fall River, Mass.

Mère, ne laissez pas votre enfant souffrir inutilement; ne le laissez pas pleurer et passer des nuits sans dormir. Donnez-lui du SIROP DES ENFANTS DU Dr CODERRE, il n'y a rien de meilleur.

Mais, défiez-vous, il y a des imitations de ce sirop, et pour être sûr d'avoir le véritable, voyez si la signature, en rouge, du Dr J. EMERY CODERRE est bien sur chaque bouteille.

En vente chez tous les marchands de remèdes. Prix, 25 cts la bouteille.

de la voie et disparurent dans la nuit.

La police s'est lancée sur les traces des audacieux voleurs et parcourt toute la contrée dans l'espoir de leur mettre la main au collet.

New-York, 10.—Un incendie assez considérable pour nécessiter le travail de la brigade de New-York au complet, s'est déclaré samedi à New-York, dans un quartier des plus populeux, près de Bowery, chassant des milliers de personnes de leurs demeures, des hôtels et des théâtres. Heureusement on ne rapporte aucun accident. Malgré la panique, la police a réussi à maintenir un peu l'ordre et a évité les accidents. Les dommages sont évalués à \$300,000.

Trois cents locataires d'un édifice près des rues Christie et Stanton ont été chassés de leur demeure.

Mille jeunes gens qui assistaient à un bal furent surpris par l'incendie, mais tous ne sont sauvés.

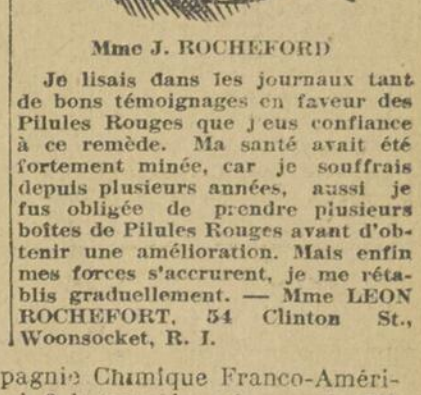
Quatre cents hommes de l'Armée du Salut ont dû quitter l'établissement. Mille spectateurs au théâtre Lyric sont sortis près de panique pendant les chevaux qui les attendaient le long cours de la représentation.



Mme J. ROCHEFORT, Je lisais dans les journaux tant de bons témoignages en faveur des Pilules Rouges que je sentis confiance à ce remède. Ma santé avait été fortement minée, car je souffrais depuis plusieurs années, aussi je fus obligée de prendre plusieurs boîtes de Pilules Rouges avant d'obtenir une amélioration. Mais enfin mes forces s'accrurent, je me rétablis graduellement. — Mme LEON ROCHEFORT, 54 Clinton St., Woonsocket, R. I.



Mme J. GAGNON, "J'étais bien ennuyée de toujours me sentir sans force, incapable de travailler comme il l'aurait fallu, de souffrir continuellement du dos, de la poitrine, enfin d'être sujette à ces symptômes si incommodants et si oppressants pour la constitution de la femme. J'aurais voulu être robuste, alerte, courageuse et gaie comme certaines de mes amies que j'admire, et je cherchais par tous les moyens à améliorer mon état. Plusieurs médecins m'avaient traitée et je n'étais pas mieux. J'ai donc écrit aux Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine pour leur demander des Pilules Rouges et des conseils et j'essayai de me traiter de la manière indiquée. Je fus tout étonnée, au bout de quelques semaines, de me sentir plus de vie, plus de forces. Avec confiance je continuai le même remède et j'obtins ainsi le retour de ma santé." — Mme JOSEPH GAGNON, Nominique, Co. Labelle, Qué.



CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettres pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

LE SIROP DES ENFANTS DU Dr CODERRE

J'ai essayé plusieurs sirops quand mes enfants étaient malades et je n'en ai jamais employé d'aussi bon que le SIROP DES ENFANTS DU Dr CODERRE. Il est au-dessus de tous les autres. — Mme J. LEPAGE, 66 rue Putnam, Fall River, Mass.

Mère, ne laissez pas votre enfant souffrir inutilement; ne le laissez pas pleurer et passer des nuits sans dormir. Donnez-lui du SIROP DES ENFANTS DU Dr CODERRE, il n'y a rien de meilleur.

Mais, défiez-vous, il y a des imitations de ce sirop, et pour être sûr d'avoir le véritable, voyez si la signature, en rouge, du Dr J. EMERY CODERRE est bien sur chaque bouteille.

En vente chez tous les marchands de remèdes. Prix, 25 cts la bouteille.

Fort Francis, Ont., 10.—Une explosion prématurée s'est produite hier après-midi à l'endroit où Johnson et Garcy sont à faire des travaux pour le compte du Canadien Nord. Douze hommes ont été tués et huit autres blessés.

Memphis, Tenn., 11.—Le train 43 de la Rock Island Company a été arrêté à 1 heure du matin hier, près de Hurlbert, Arkansas, par plusieurs bandits masqués, et complètement pillé.

Après avoir rallié les sans contenant les lettres recommandées dans le wagon-poste, les malfaiteurs s'attaquèrent aux coffres-forts du wagon contenant les colis postaux qu'ils firent sauter à la dynamite.

LES PILULES ROUGES

Renouvellent le sang et empêchent l'usure des forces.

L'obédience au mari

On vient de célébrer à Londres, dans la Chapelle Royale de Savoie, le mariage de miss Una Stuart-Dugdale, née du comte de Dugdale et sœur du vicomte Peel, avec le vicomte Duval.

Cette cérémonie avait attiré tout ce qui porte un nom dans l'armée britannique; on remarquait dans l'assistance miss Rankursi, mistress Laurin, lady Constance Lytton, lady Sackville, la comtesse Murie de La Warr, M. et Mrs Chapman; toutes les sociétés de suffragettes se tenaient aux portes, bannières déployées.

Il s'agissait, en effet, d'une manifestation importante. D'accord avec son fiancé, qui est secrétaire de l'Union politique des hommes pour l'affranchissement des femmes, miss Dugdale avait demandé que la clause d'obédience au mari fût supprimée de la formule du mariage. Le révérend chapelain y avait consenti; mais, au dernier moment, il prit la parole et s'exprima ainsi:

"Je dois vous annoncer que par suite de la publicité donnée par la presse à l'événement, je me suis vu obligé de prendre des renseignements au sujet de la validité d'un mariage dans la célébration duquel seraient omis certains mots qui peuvent ne pas plaire aux personnes intéressées. J'ai été informé que l'omission de ces mots rendrait la validité du mariage douteuse, et il faut d'autant plus éviter que la cérémonie a lieu dans une chapelle royale.

"Nous sommes donc convenus de lire le service en entier, comme acte de loyalisme à sa majesté, tout en espérant fermement qu'avant qu'il soit longtemps il pourra exister une autre forme rituelle qui permettra à des chrétiens de recevoir la bénédiction de l'Eglise sans que leurs susceptibilités soient blessées et, comme nous le croyons, conformément à l'esprit véritable de l'Evangile du Christ."

Les suffragettes un peu déçues, mais ne se tenant point pour défaits, ont acclamé le jeune couple et particulièrement le mari généreux qui renonçait, de lui-même, à un des droits de l'homme.

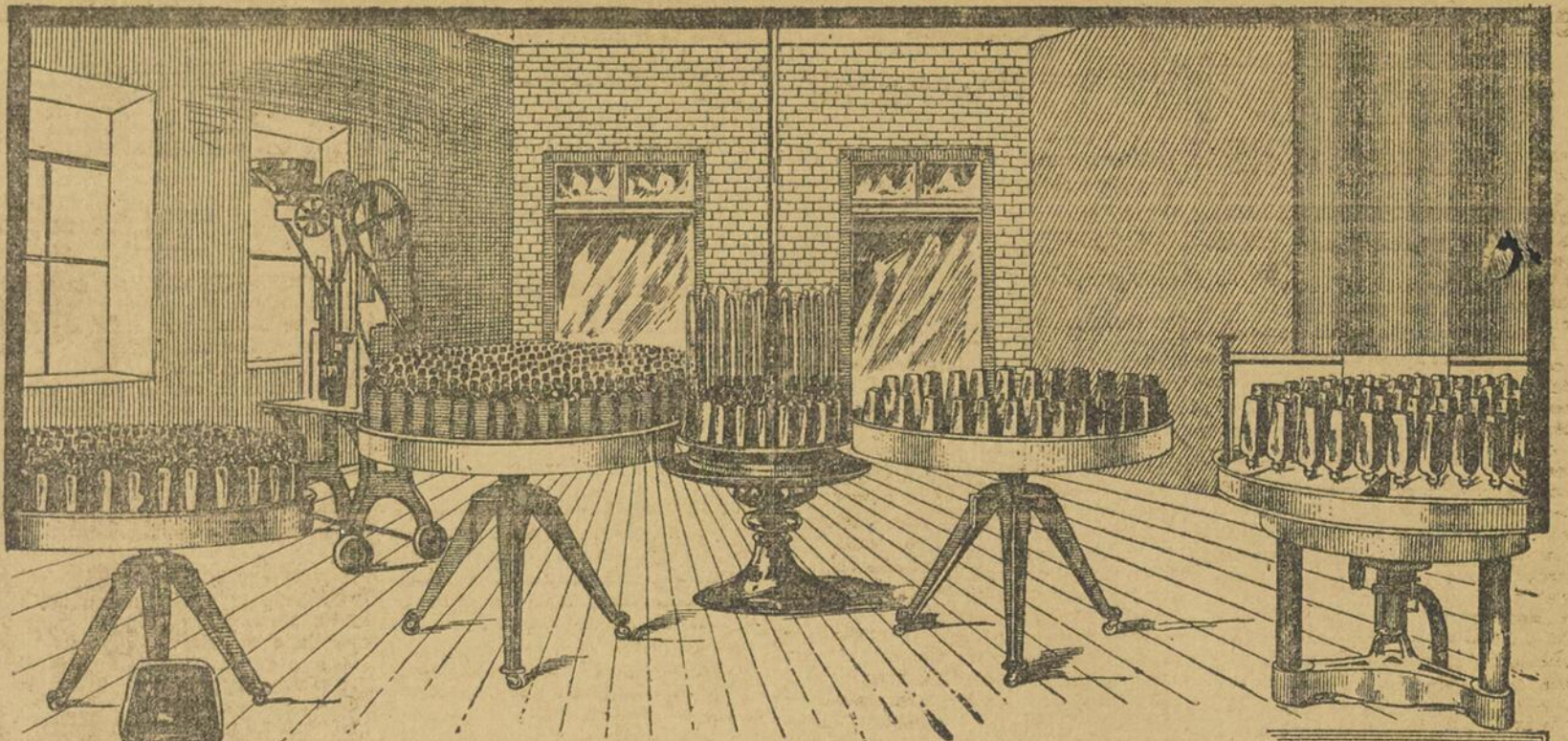
Recette demandée

Croûte aux Fruits

Faites passer au beurre fin des tartines de pain frais, mettez-les ensuite sur un plat de porcelaine allant au four et dressez dessus, en forme de couronne, du riz au lait, cuit très épais et aromatisé à la vanille. Faites dorer au four, retirez, dressez ensuite sur le plat où vous voulez servir, en arrosant avec un peu de kirsch recouvrez le tout d'une couche de confiture d'abricots; on décore après la dessus de cet entremets avec des tranches d'ananas conservé, de l'angelique, des cerises confites, etc. Mais faites cette parure vivement, car ce mets est meilleur lorsque le riz et les tartines ont encore la chaleur du feu.

La femme de Périgord vient de le quitter subitement, sans indiquer le lieu de sa retraite.

Périgord cherche donc sa moitié et donne le signal suivant à la police: Chevelure: châtaigne!!! Robe: marron. Air: dinde.



Un coin de la salle d'embouteillage du "Gin Croix Rouge" à la Distillerie de Bertherville.



Une Eau-de-Vie Pure

c'est là ce que doivent rechercher tous ceux qui font usage de boissons fortes, par goût, ou par nécessité. Les uns en prennent pour combattre le froid, d'autres pour combattre l'humidité, d'autres encore pour combattre la fatigue. Quel que soit le motif, abstenez-vous soigneusement des produits étrangers qui ne sont soumis à aucun contrôle et prenez un verre de bon genièvre:

Le Gin "CROIX ROUGE"

Fabriqué sous le Contrôle du Gouvernement, strictement pur, mûri en entropôt, produit de la distillation des grains de l'Ouest Canadien, les meilleurs au monde, et du genièvre des meilleures provenances — le Gin qui stimule, qui réchauffe, qui reconforte, mais dont il faut user comme de toutes choses, avec modération.

Chaque flacon de Gin "Croix Rouge" porte le timbre officiel de contrôle du Gouvernement Canadien.

Le Gin avec une Garantie.

BOIVIN, WILSON & CIE., DISTRIBUTEURS MONTREAL.

**Les Grands Moulins de la ST. LAWRENCE FLOUR MILLS CO.**

dont les journaux et nos voyageurs vous ont souvent entretenus, sont prêts à livrer leur nouvelle farine,

**LA FARINE ST. LAWRENCE** pour la production d'une qualité supérieure de pain et de pâtisseries.

4 Marques d'étoile purées: "REGAL", "NATIONAL", "LAURENTIA", "DAILY BREAD"

Nous Garantissons la Livraison The St. Lawrence Flour Mills Co. Limited 1110 Rue Saint-Louis Ouest, Montréal

LA FARINE ST. LAWRENCE BLANCHE ET PURE COMME LE LYS

**VOUS TOUSSEZ ACHETEZ DONC 1 BOUTEILLE DU FAMEUX TAROL EN VENTE PARTOUT**

**CAPITAL, \$200,000.00**

**LA PREVOYANCE ASSURANCE.**

RESPONSABILITE PATRONALE

Accidents, Maladies, Bris de Glaces, Contre le Vol

Garantie de Fidélité, Garantie de Contrats

**BUREAU CHEF: 160 Rue St-Jacques, Montréal.**

**J. C. CAGNE, Gerant General**

TEL. BELL MAIN 5027

J. C. HEBERT, N. P., Agent du district Montmagny

**Le VIN qui Fortifie**

La vie au Vingtème siècle diffère à tous les points de vue de l'existence que l'on menait au bon vieux temps jadis. Nous vivons double aujourd'hui, nous allons à toute vapeur, nous dépensons notre vitalité comme s'il n'y avait pas de limite à nos forces, comme si nos nerfs étaient d'acier. La nourriture substantielle qui suffisait aux générations précédentes ne répond plus aux exigences de notre organisme. Il nous faut des toniques et des reconstituants et c'est

**LE VIN ST-MICHEL** qui nous les fournit sous la forme la plus agréable, la plus rapidement assimilable, la plus bienfaisante, sous la forme du Tonic-Reconstituant par excellence qui régénère le sang, et, par lui, toute la constitution.

Le VIN ST-MICHEL convient à tous les âges et aux estomacs les plus délicats. C'est, à tous les points de vue, le vin des dames par excellence. Un verre avant les repas est un apéritif-digestif incomparable. Un verre entre les repas soutient et développe les forces.

BOIVIN, WILSON & CIE., MONTREAL, Distributeurs pour le Canada et les Etats-Unis. BARKER BROS CO., 11 Fulton St., BOSTON, Distributeurs pour les Etats-Unis.

LA CUISINE

ESSAI DU THE

D'après un praticien russe, on peut parfaitement s'assurer soi-même de la bonté du thé que l'on achète, par le procédé suivant: Mettez une pincée de thé dans un verre, versez dessus un petit peu d'eau froide et agitez. Le thé pur et vrai ne colorera l'eau que très légèrement, tandis que du thé fraudé et teint donnera de suite une infusion colorée. Continuez l'expérience, faites bouillir séparément vos deux échantillons, laissez-les refroidir et la différence sera plus marquée. Le thé fraudé, après l'ébullition, devient encore plus foncé, mais reste transparent et clair, tandis que le thé vrai prend une teinte plus claire, mais légèrement louche. Ceci provient du tannin qui se trouve et doit se trouver dans le thé, tandis que le thé fraudé n'en contient plus.

BONBONS AU BEURRE

Mettez dans une casserole émaillée 125 parties de beurre frais, 125 parties de sucre de poudre, 2 cuillerées à café de miel et un verre de lait; faites réduire sur le feu, en ne cessant de tourner pendant 15 à 20 minutes; versez sur une plaque de marbre beurrée (ou une tôle beurrée) laissez tiédir; puis coupez la pâte en carrés avec un couteau beurré avant qu'elle ne soit devenue complètement solide. On peut parfumer avec quelques gouttes d'essences de vanille ou de café.

LE CŒUR

Le coeur est un vase profond Où meurent ces fleurs, les Années. Les amours y tombent fanées Et tout souvenir s'y confond.

Parfois, dans son désir frivole Chacun vient y puiser un peu; Puis, ayant butiné s'envole! Comme le fait l'insecte bleu.

Alors que ce coeur inutile Garde son divin contenu, Nous devons briser son argile Pour que son parfum soit connu.

Mais, quand son amour, goutte à goutte, Avec sagesse se répand, Rien n'en tarit la sève en route Pour ceux dont la lievre s'y pend.

Cependant fragile et splendide S'il se fêle un jour jusqu'au fond, Le coeur est un vase profond Qui s'effondre quand il se vide.

SUZANNE MERCEY.

Quand Bébé est Malade la mère, prudente, lui fait prendre de suite une dose de

SIROP D'ANIS GAUVIN POUR LES ENFANTS



parce que ce sirop, depuis plus d'un quart de siècle, a conquis les suffrages de milliers de mères. Il fait merveille dans les cas de Coliques, Diarrhée, Choléra, Dentition douloureuse, Toux, Rhume, Coqueluche, Bronchite, Manque de Sommeil.

Compliment flatteur M. Alphonse L'Évêque, 22 Lodge St., N.-H., écrit: "Cher Monsieur, je vous fais compliment de votre Sirop d'Anis Gauvin. Nous avons élevé notre bébé avec votre sirop et les résultats ont été des plus satisfaisants. Nous en avons toujours une bouteille à la maison. Toutes les mères devraient en faire usage. Votre dévoué, ALPHONSE L'ÉVÊQUE."

EN VENTE PARTOUT: 25c LA BOUTEILLE J. A. E. GAUVIN, Pharmacien-Chimiste 850, Rue Ste-Catherine Est Montréal.

LA POUDRE A LAVER GOLD DUST NETTOIE TOUT

Elle fait l'ouvrage plus à fond que le savon ou tout autre produit affecté au nettoyage — en deux fois moins de temps et avec la moitié moins d'efforts.

Faites que tout reuilise à la maison, et facilitez votre travail à l'aide de la poudre

**GOLD DUST**

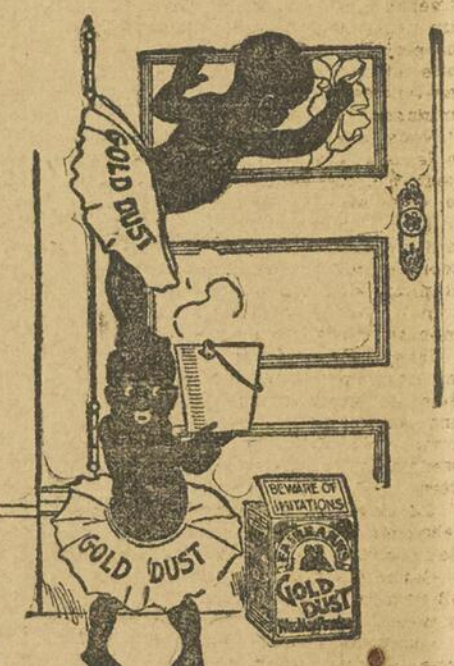
pour nettoyer tout ce qui se présente — le linge et la vaisselle, les planchers et les portes, les pots et les chaudrons, les vitres et les boiseries.

VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE SAVON, DE BORAX, DE SOUDE, D'AMMONIAQUE, DE NAPHTH, DE PÉTROLE ET D'AUTRES INGRÉDIENTS ÉTRANGERS, AVEC LA "GOLD DUST" ELLE FAIT TOUT L'OUVRAGE À ELLE SEULE.

EMPLOIS VARIÉS: Lavage du linge et de la vaisselle, récurage des planchers, nettoyage des boiseries, des plâtres, de l'argenterie et des objets en fer-blanc, polissage du cuivre, nettoyage du bain, des tuyaux, etc., adoucissement de l'eau et préparation du plus beau savon mou.

W. W. CORY, Sous-ministre de l'Intérieur, N.-B. La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Préparée par THE N. K. FAIRBANK COMPANY, Montréal—fabricants du "SAVON FAIRBY"



## Le Dispensaire anti-tuberculeux

Beaucoup de personnes passent sur le boulevard Langlier sans remarquer une humble maison dont la porte est surmontée d'un écriteau en blanc avec des lettres noires et à double croix rouge; et sans se douter qu'entre ces murs étroits se poursuit depuis un an au nom de la science et de l'humanité, une lutte intelligente et bien organisée contre le terrible fléau de la tuberculose.

Ceux qui mieux avertis pénètrent à l'intérieur de la maison, ne manquent pas d'admirer la propreté des deux pièces dont l'une sert de salle de consultation et l'autre, de salle d'attente.

Le dispensaire est ouvert trois fois par semaine; ces jours-là, le local est trop petit pour les patients qui l'envahissent et qui attendent des deux médecins qui font le service, et de M. le docteur Savard, interne du dispensaire, un mot d'espoir ou d'encouragement, des bons d'ordres ou de lait, une potion calmante qui diminue tout tox et qui leur procure quelques heures de repos.

Il n'est pas rare de voir ces malades améliorés au point de reprendre leur travail; la plupart sont désireux de suivre en tout point les avis du médecin et de l'infirmière qui les visite; ils veulent éviter aux autres un mal qui pèse assez lourdement sur eux. Nous ne voulons pas anticiper sur les chiffres officiels qui seront publiés après l'assemblée annuelle de la Ligue Anti-tuberculeuse, mais nous croyons que le travail fait par le dispensaire mérite le sympathie et l'admiration de tous ceux qui s'intéressent aux grandes questions patriotiques et humanitaires.

Nous n'en voulons pas d'autre preuve que cet article publié par M. le docteur Eugène Grenier de l'Institut Bruchési, dans "l'Union Médicale du Canada".

Une visite au dispensaire anti-tuberculeux de Québec. Profitant d'un voyage fait à Québec avec M. le docteur Dubé pour exposer à l'hon. Premier Ministre les besoins de la lutte anti-tuberculeuse, nous nous sommes fait accompagner par le dispensaire de Québec.

Ce n'est pas une maison luxueuse; elle est bien ordinaire. Elle n'est pas bâtie près du Château Frontenac à Québec, les hommes qui se dévouent à combattre le fléau de la peste blanche ne font pas de snobisme! Ce dispensaire a été créé pour le peuple, il se trouve dans un quartier populaire sur le boulevard Langlier.

Si son aspect extérieur n'a rien qui saisisse l'attention, le travail qui se fait dans cette humble maison, est intéressant; c'est le bon travail, le travail méthodique, scientifique.

Le nombre des malades avait dépassé le joli chiffre de 300 en 10 mois. Évidemment, c'est un beau résultat! Mais il faut bien reconnaître qu'il en coûte cher à Québec de n'avoir pas des Soeurs de la Providence, pour mettre gratuitement à sa disposition un local, des gardes-malades et des pharmaciens.

La Ligue Anti-tuberculeuse de Québec semble avoir également fait porter ses efforts sur l'éducation populaire et sur l'éducation des médecins.

Les conférences, la littérature distribuée à profusion par la Ligue et par le Bureau de Santé municipal, n'ont pas peu contribué, semble-t-il à amener au dispensaire les patients tuberculeux.

Les médecins y faisant un stage régulier acquièrent un entraînement qu'ils ne sauraient avoir d'une autre façon. Ils ont à leur tête le Dr Adolphe Savard qui met à leur disposition l'expérience qu'il a acquise en Europe, car dans cette lutte anti-tuberculeuse, comme pour bien d'autres choses on a avantage à savoir ce qu'on fait et ce que font les autres.

Une garde-malade fait les visites à domicile des patients du dispensaire et doit prodiguer de chaque visite, un rapport bien fait où la statistique aura un grand profit à puiser.

Le système des fiches est tout moderne et permet de travailler avec méthode, en laissant une marge pour les améliorations, point qu'il ne faut pas perdre de vue dans toute entreprise humaine.

J'ai gardé de ma visite au dispensaire de Québec une agréable impression.

Pour nous, médecins, qui avons mis au service des pauvres tuberculeux notre initiative et notre travail, il nous plaît de reconnaître l'œuvre bonne accomplie par nos confrères dans le même esprit de charité et de patriotisme.

Nous aimons à dire aux autres que le mouvement anti-tuberculeux s'étend partout et qu'il n'est plus permis de rester en arrière. Ce n'est pas quand l'ennemi force les portes que l'on peut réclamer le monopole de la combatte. Ce n'est pas quand il mal prend des proportions inquiétantes qu'il faut se retrancher et se laisser le nombre des défenseurs.

Il n'y aura pas trop d'ouvriers dans notre province de Québec pour réduire la peste blanche. Le danger est commun, il ne devrait y avoir aucune dissension, que d'isoler aucun dissident chez ceux qui le combattent.

La Ligue anti-tuberculeuse de Québec peut être fière de son travail. Elle a montré que lorsqu'on veut les Canadiens français peuvent travailler manuellement. Elle ne devra pas s'attendre, comme d'autres à se contempler elle-même. Elle est bonne, elle est parfaite, ainsi que nous le sommes nous-mêmes; qu'elle s'efforce donc de donner la mesure de sa valeur et nous ne serons pas les seuls à nous réjouir avec elle et à lui dire pour le peuple de Québec: "Merci!"

EUGÈNE GRENIER.

Ce témoignage d'un médecin qui s'occupe activement de la lutte anti-tuberculeuse et qui, par conséquent, est à même d'apprécier le travail fait par le dispensaire à Québec, est de nature à réjouir tous les vrais amis du Canada.

## Au Parlement Provincial

Le lundi est la petite journée de nos législateurs; ministres et députés se reposent... du repos dominical. Aussi, une quinzaine de députés, deux ou trois ministres à peine sont-ils à leur poste quand la cloche annonce l'ouverture de la séance du lundi après-midi. L'ordre du jour est assez chargé, mais qu'est-ce cela, un ordre du jour? Si on ne le détaille pas aujourd'hui, ce sera pour demain. On a, à la vérité, bien d'autres chats à fouetter.

Tout de même, on procède à la présentation de quelques bills privés et publics. M. MacKenzie présente son bill amendement la loi de Québec relative aux droits sur les successions. En substance, l'hon. MacKenzie propose l'exemption de ces taxes des successions de moins de \$15,000. Au-dessus de ce chiffre la loi restera la même.

Puis on passe aux bills privés. Le bill de M. G. Langlois amendement la loi constituant en corporation l'Association des opticiens de la province de Québec.

Loi concernant la succession de feu Ezra Butler Eddy.

Loi spécifiant les pouvoirs des curés et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de S-François d'Assise de la Longue-Pointe au sujet du remplissage d'un certain prix de vente.

Loi amendement la loi spéciale concernant la paroisse S-Denis de Montréal.

On adopte ensuite, en deuxième lecture, la loi concernant "The S-Maurice Hydraulic Company" et la loi autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité de Ste-Clothilde dans le comté d'Hochebourg, à emprunter au moyen de police d'assurance. En deuxième lecture sont adoptés, en outre, plusieurs autres projets de loi d'importance secondaire.

Quelques députés qui veulent s'instruire font ensuite des interpellations suivantes:

M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Le gouvernement a-t-il accordé des subventions à des institutions de bienfaisance, dans le comté de Maskinongé depuis 1909 jusqu'à ce jour?

2. Dans l'affirmative, quel montant le gouvernement a-t-il accordé, chaque année, à chacune de ces institutions, et quel est le nombre des pensionnaires de chacune de ces institutions?

3.—A la demande de qui ces subventions ont-elles été accordées?

M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Le gouvernement a-t-il accordé des subventions à des institutions de bienfaisance, dans le comté de S-Maurice, depuis 1909 jusqu'à ce jour?

2. Dans l'affirmative, quel montant le gouvernement a-t-il accordé, chaque année, à chacune de ces institutions, et quel est le nombre des pensionnaires de chacune de ces institutions?

3.—A la demande de qui ces subventions ont-elles été accordées?

M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Le gouvernement a-t-il accordé des subventions à des institutions de bienfaisance dans le comté de Portneuf, depuis 1913, jusqu'à ce jour?

2. Dans l'affirmative, quel montant a-t-il accordé à chacune de ces institutions, chaque année, et quel est le nombre des pensionnaires de chacune de ces institutions?

3.—A la demande de qui ces subventions ont-elles été accordées?

M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Le gouvernement a-t-il accordé des subventions à des institutions de bienfaisance dans le comté de Nicolet, depuis 1909, jusqu'à ce jour?

2. Dans l'affirmative, quel montant a-t-il accordé à chacune de ces institutions, chaque année, et quel est le nombre des pensionnaires de chacune de ces institutions?

3. A la demande de qui le gouvernement a-t-il accordé ces subventions?

M. Sauvé. — Quels sont les gardes-pêche qui ont été destitués par le gouvernement de Québec depuis le 23 mai 1897, jusqu'à ce jour?

M. Bernard. — Quelles sont les écoles normales que le gouvernement a fondées depuis le 22 mai 1897, et quelle est l'allocation annuelle accordée à chacune d'elles?

Réponse par l'honorable secrétaire de la province:

École normale Jacques-Cartier, (pour les filles), 9 juin 1899, \$15,000.

École Rinouski, 3 mai 1904, \$6,000.

École Ch'outimi, 3 janvier 1906, \$6,000.

École Trois-Rivières, 30 septembre 1907, \$6,000.

École Nicolet, 18 décembre 1907, \$6,000.

École de Hull, 6 mai 1908, \$6,000.

École de Valleyfield, 14 août 1908, \$6,000.

École de S-Hyacinthe, 5 janvier 1911, \$6,000.

École de Joliette, 16 février 1911, \$6,000.

Ces deux dernières ne seront en activité qu'à l'ouverture prochain.

M. Langlois (Montréal).—1. Y a-t-il au Palais de Justice de Montréal des

employés qui recevaient en 1910-11 un supplément en sus de leur salaire?

2. Dans l'affirmative, quels sont ces employés?

3. Ce supplément leur a-t-il été retranché?

4. Dans l'affirmative pour quelles raisons?

Réponses:

1. Oui.

2. Du 1er juin au 18 novembre 1911, le shérif a accordé 25 cts par jour d'extra aux journaliers pour travail supplémentaire; lavage des murs et autres nettoyages du palais et 50 cts par jour à deux menuisiers pour travail supplémentaire dans les nouvelles voûtes. Les noms de ces employés sont: MM. A. Melchior, Brochu, Laframboise, Lacoste, Provost, Caron, Moheu, Guérin, D. Sullivan, A. P. Chartrand et Howison.

3. Oui.

4. Parce que le nettoyage du palais et le travail dans les voûtes étaient finis.

Un incident qui a failli causer une guerre européenne

Photographie que l'"Événement" est le seul journal français à publier et montrant les officiers italiens prenant charge du vaisseau de guerre français le "Manouba" en orlonnant aux passagers de débarquer. On sait que ce qui a motivé l'acte de l'Italie est la présence à bord du "Manouba" de certains officiers tués, qui ont immédiatement été faits prisonniers à bord même du "Manouba" par les Italiens. La France a fièrement protesté contre cet acte et c'est grâce à sa délicate diplomatie que la guerre n'a pas aussitôt éclaté entre la France et l'Italie.



Photographie que l'"Événement" est le seul journal français à publier et montrant les officiers italiens prenant charge du vaisseau de guerre français le "Manouba" en orlonnant aux passagers de débarquer. On sait que ce qui a motivé l'acte de l'Italie est la présence à bord du "Manouba" de certains officiers tués, qui ont immédiatement été faits prisonniers à bord même du "Manouba" par les Italiens. La France a fièrement protesté contre cet acte et c'est grâce à sa délicate diplomatie que la guerre n'a pas aussitôt éclaté entre la France et l'Italie.

## Sir Edward Grey remplacerait Asquith



Sir EDWARD GREY, qui remplacerait le premier ministre d'Angleterre.

Londres, 13. (Spécial à l'"Événement").—Le "Daily Graphic" insinue dans son numéro d'aujourd'hui que M. Asquith, premier ministre anglais actuel est à la veille de résigner à ce poste important et aurait pour successeur Sir Edward Grey. Il déclare de plus que la mission du secrétaire Haldane à Berlin était pour expliquer que bien que sir Edward Grey ait à son crédit une politique anti-allemande, son avènement au poste de premier ministre n'interviendrait en aucune façon avec le désir de la Grande-Bretagne de faire une entente avec l'Allemagne.

Comme preuve de ses avancés le "Daily Graphic" fait remarquer que M. Vaughan Nash, le secrétaire privé du premier ministre Asquith, vient d'être nommé récemment à une autre position dans le gouvernement et qu'on ne lui a pas nommé de successeur, et il est bien difficile d'en conclure, ajoute le grand journal anglais, que M. Asquith n'a plus besoin de secrétaire privé.



Le premier ministre anglais ASQUITH qui résignerait à cause de la mission de Lord Haldane en Allemagne.

## Graves désordres en Belgique

Mons, Belgique, 12.—De sérieux désordres se sont produits à Mons et dans toute la région environnante, provoqués par une grève des mineurs qui réclament une augmentation de salaire. Un grand nombre de magasins ont été pillés.

Plusieurs règlements ont été envoyés aux endroits où les troubles se sont produits afin d'aider au maintien de l'ordre.

Les distributions de vivres aux-queltes procédaient les autorités locales sont devenues presque impossibles; aussi, la misère est-elle grande parmi les indigents. Des familles entières mendient le long des routes.

Il y a eu plusieurs rencontres entre les grévistes et la troupe.

Dans la soirée, on a tenté d'assassiner le maire de Mons, mais cette tentative a heureusement échoué.

Ce soir, un détachement de chasseurs à pied est entré en conflit avec les mineurs grévistes.

Les chasseurs ont chargé les grévistes baïonnette au canon et ont tiré sur la foule.

Deux personnes ont été tuées. Les manifestants, rendus furieux, ont attaqué alors la troupe avec tant de violence que les soldats ont rompu les rangs et se sont enfuis. Un peu plus loin, ils se sont reformés et ont chargé de nouveau.

De nombreuses personnes ont été blessées.

M. Sauvé a fait, lundi, l'interpellation suivante:

Quels sont les gardes-pêche qui ont été destitués par le gouvernement de Québec depuis le 23 mai 1897, jusqu'à ce jour?

Réponse par l'hon. M. Devlin: Pour raison d'économie et en vue de réorganiser le service, les gardes suivants ont été démis:

Soit une très longue liste de gardes-pêche destitués. Il n'y en a que 170. Vrai! Il n'appartient guère aux libéraux de parler de la guillotine des conservateurs.

# CHAMPLAIN

## TABAC A

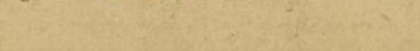
### FUMER ET CHIQUER

#### CONSERVEZ LES COUPONS

##### ROCK CITY TOBACCO CO LTD QUEBEC

## POURQUOI BOITER A CAUSE DES CORNS?

Si vous n'avez pas fait l'usage de l'Arracheur des Corns Futur, vous n'avez pas en l'article qui enlève les cors, les durillons, et les leçons dans le temps le plus court. Ne gaspillez pas d'argent en emplâtres, onguents ou baumes, avec le rapide succès, l'Arracheur arrache doucement des cors et verrues de Funam — son non raconte son histoire. Il agit promptement sans douleur, et enlève les cors pour toujours. Prix 25c. Déterminez-vous des irritations dangereuses de l'arracheur.



Montréal, 14.—De notre correspondant.—Les députés conservateurs du Parlement Modèle ont eu hier soir un caucus à l'Université Laval en vue de la prochaine session qui s'ouvrira vendredi soir au Monument National. M. Félix Desrochers, avocat, présidait la réunion. On y a discuté le programme de la session et les questions des députés. Le premier ministre a donné les grandes lignes de la politique de son ministère.



# Pour la protection de nos forêts

Ottawa, 9.—(Spéciale).—Les séances qui se tenaient actuellement à la Commission forestière sont des plus intéressantes et de brillants orateurs ont pris part aux discussions.

Le barquet de l'Association des Forestiers du Canada, donné dans la salle principale du restaurant du parlement, a couronné la première journée d'une convention. Cinq cents convives, pour la plupart des marchands de bois, avaient pris place autour des tables, superbement décorées de fleurs naturelles et étincelantes d'argenteries et de cristaux.

Au point de vue moral, cette réunion a eu une importance considérable.

Les toasts nombreux qui ont été portés par des orateurs de qualité ont été une affirmation d'un principe. Tous, ils ont roulé sur un thème commun: "Il faut conserver au Canada ses ressources naturelles et, particulièrement, sa richesse forestière que lui enlèvent, à bon droit, tous les pays du monde."

La note spirituelle et gaie a été la dominante de ces allocutions. Mais, elles n'en avaient pas moins été ponctuées de termes techniques et de termes statistiques qui marquaient celles des séances du travail, une signification claire et nette.

Ce qui frappe, surtout dans cette fête, c'est la parfaite harmonie, l'entente absolue qui règne entre l'opposition et le gouvernement autour de la question des ressources naturelles. Elle est vitale, cette question, et devant son importance les querelles de parti cessent.

Autour du président, M. Chown, de Kingston, on voyait les très honorables R. L. Borden, Sir Wilfrid Laurier, les honorables MM. Martin Paré, Sydney Fisher et Sir Frederick Borden, George A. Foster et autres.

M. Fisher a porté la première santé celle du Canada.

Il a chaudement félicité le très honorable M. Borden d'avoir été appelé à l'honneur de faire partie du Conseil Privé. Il l'a entendu faire son discours, le matin, sur la question forestière, et il l'en a admiré, en dépit des divergences d'opinion politiques. Il croit que l'actuel premier ministre veut faire plus encore pour la forêt canadienne, que l'ancien gouvernement, et, loin de l'en jalouser, il l'en félicite.

Après la réception faite à l'ancien ministre de l'Agriculture, le très hon. M. Borden commença un discours spirituel. Il remercia l'hon. M. Fisher de ses compliments, dont il apprécia le désintéressement.

Il réaffirma les déclarations qu'il a faites le matin. Il admet volontiers que l'ancien gouvernement a fait beaucoup, et ne désespère pas, comme c'est son droit, de faire davantage encore. Il croit, en effet, que les ressources naturelles sont la richesse de la nation, et la nation, ce n'est pas seulement nous, mais ceux qui nous ont précédés et ceux qui viendront après nous. Il importe donc de conserver intact, ou, plutôt, de faire fructifier l'héritage que nous avons reçu.

Sir Wilfrid Laurier prend ensuite la parole.

Après quelques amusantes facéties sur la mobilité politique, il félicite le très hon. M. Borden de l'attitude qu'il a adoptée au sujet des forêts. Il félicite aussi le Dr Pinchof, des Etats-Unis, du zèle qu'il a témoigné pour le relèvement des ressources naturelles. Il croit que voilà une politique que nous avons empruntée avec raison, aux Américains, quelle qu'ait été la répugnance des conservateurs à signer la réciprocité.

Sir Wilfrid Laurier croit que la forêt est une culture tellement importante qu'il serait heureux de devenir forestier, sans son grand âge. Il croit que cette profession rapporte plus au pays que la politique et plus aussi à celui qui la pratique.

Le Dr Pinchof prononce après Sir Wilfrid Laurier, un discours qui témoigne d'une œuvre d'économistes grande et d'une longue pratique de l'économie sociale.

M. Pinchof exprime flatteusement, sur le désir d'être Canadien, il ne veut pas admettre que le Dominion tarde sur la République américaine pour la conservation des forêts.

Viennent ensuite des discours de l'hon. Foster, qui propose, avec beaucoup d'honneur, la santé des marchands de bois; M. A. MacLaurin et M. N. McNeil, lui répondent.

Le docteur Fernow, parle de l'organisation des services de forêts; M. R. H. Campbell et Aubrey White, lui répondent; Sir Frederick Borden parle des intérêts allés. Il est salué de hurrahs, faisant l'une de ses premières apparitions depuis les élections. M. Curran et Dunlop, du Pacifique Canadien lui répondent.

M. S. Kyod répond à la santé de la presse.

Citons parmi les invités du banquet d'hier: Le très hon. R. L. Borden, Sir Wilfrid Laurier, Sir Frédéric Borden, les honorables ministres du cabinet fédéral; MM. B. Nantel, F. D. Monk, L. P. Pelletier, Crothers, G. E. Foster, M. Burrell, Crothers, W. J. Roche; les honorables J. A. Mathewson, W. A. Charbon, W. C. Edwards, MM. W. A. Filion, W. C. J. Foster, consul général des Etats-Unis au Canada; L. Gibb, Montréal; J. H. Gagnon, Montréal; S. Guy, Matane; S. Kydd, la "Gazette"; L. Pringle, la "Press"; E. H. Lemay, Montréal; le Frère Léopold; Oka; hon. F. Oliver, hon. Robt. Rogers, hon. T. S. Sproule; L. J. Tarte, la "Patrie"; et autres.

On a fait, hier, les élections des nouveaux officiers qui sont les suivants:

# Sauvé par un créancier

Montréal, 9. (De notre correspondant).—La disparition d'un nommé Michael Schulin mettra probablement fin à un des procès les plus sensationnels dont fassent mention les annales de nos Assises Criminelles.

Michael Schulin est disparu mystérieusement avec sa femme. Il y a quelques jours à la suite d'un jugement rendu contre lui en Cour Supérieure pour une dette. Il est en route pour la Russie avec sa femme.

Le nom de Michael Schulin a fait le tour des journaux il y a quelque temps et il devait être avec sa femme un témoin important dans une cause qui doit être instruite devant les Assises Criminelles dans quelques jours.

Schulin est l'individu qui gardien du Grand Tronc a découvert il y a quelques mois attaché à l'estieu d'un convoi de marchandises dans la cour de la gare Bonaventure. Schulin fut tiré à temps de sa dangereuse position mais il ne put identifier ceux qui l'avaient conduit là.

La police fit une enquête et découvrit un nommé John Schunk qui était au fond de l'affaire. Schulin et Schunk s'étaient querellés un jour à propos d'une femme et Schunk avait réagi de sa débarrance de son rival. Il engagea, d'après les renseignements de la police, trois solides galleards qui avaient instruction de prendre Schulin et d'aller le lier solidement à l'estieu d'un convoi de marchandises dans la cour de la gare Bonaventure du Grand Tronc.

Les bandits exécutèrent à la lettre l'ordre du rival de Schulin et ce dernier fut attaché à l'estieu d'un convoi. Le gardien du Grand Tronc fit sa tournée le soir avec son chien. En passant près du convoi, où Schulin avait été attaché et balloigné, le chien s'arrêta et le gardien s'aperçut qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire car le chien refusa d'avancer. Il trouva le malheureux Schulin et le délia.

C'est après une enquête minutieuse que Schulin a été arrêté. Ces jours derniers, Schulin fut condamné à payer \$200 à un créancier. Le lendemain il disparaissait avec sa femme et on les dit en route pour la Russie.

La cause de Schulin viendra devant les Assises du mois de mars. Il sera sans doute acquitté, car il n'y a plus de témoin pour la Couronne. Il doit sa grâce au créancier de Schulin.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

# Le fameux scandale de Chicoutimi n'est pas enterré

Ottawa, 9.—(Spéciale).—M. Boulay, député de Rimouski a donné avis d'une question très intéressante pour la semaine prochaine. Il s'informera si le gouvernement sait que des accusations d'une extrême gravité ont été portées, lors des dernières élections contre le juge Tonnigay, l'un des juges de la Cour Supérieure, si le gouvernement sait que jamais le juge Tonnigay, n'a répondu directement à ces accusations et n'a pris aucune procédure quelconque contre son accusateur pour le forcer à lui faire prouver ses accusations ou à lui faire amende honorable et si en face d'une telle situation et d'une telle insouciance de la part d'un homme publiquement accusé d'avoir prostitué la justice de son pays le gouvernement a l'intention de prendre les moyens de s'assurer de la vérité ou de la fausseté des accusations portées contre le juge Tonnigay.

Le nom de Michael Schulin a fait le tour des journaux il y a quelque temps et il devait être avec sa femme un témoin important dans une cause qui doit être instruite devant les Assises Criminelles dans quelques jours.

La police fit une enquête et découvrit un nommé John Schunk qui était au fond de l'affaire. Schulin et Schunk s'étaient querellés un jour à propos d'une femme et Schunk avait réagi de sa débarrance de son rival. Il engagea, d'après les renseignements de la police, trois solides galleards qui avaient instruction de prendre Schulin et d'aller le lier solidement à l'estieu d'un convoi de marchandises dans la cour de la gare Bonaventure du Grand Tronc.

Les bandits exécutèrent à la lettre l'ordre du rival de Schulin et ce dernier fut attaché à l'estieu d'un convoi. Le gardien du Grand Tronc fit sa tournée le soir avec son chien. En passant près du convoi, où Schulin avait été attaché et balloigné, le chien s'arrêta et le gardien s'aperçut qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire car le chien refusa d'avancer. Il trouva le malheureux Schulin et le délia.

C'est après une enquête minutieuse que Schulin a été arrêté. Ces jours derniers, Schulin fut condamné à payer \$200 à un créancier. Le lendemain il disparaissait avec sa femme et on les dit en route pour la Russie.

La cause de Schulin viendra devant les Assises du mois de mars. Il sera sans doute acquitté, car il n'y a plus de témoin pour la Couronne. Il doit sa grâce au créancier de Schulin.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé à M. Baillénare, de Maskinongé, que le gouvernement ne possédait aucun renseignement au sujet de la statue que le gouvernement de Québec vient d'ériger à la mémoire du beau-père de M. Gouin sur un terrain appartenant aux autorités fédérales. Le gouvernement de Québec n'ayant demandé l'autorisation d'ériger cette statue sur une propriété qui n'appartient pas à la province. Le monument en question est celui érigé à la mémoire de l'hon. Honoré Mercier.

Un Sénat, l'hon. Choquette appuyé par le sénateur Cloutier, a présenté un bill rappelant la loi de la marine canadienne. Cette attitude de deux sénateurs libéraux, condamnant la politique de Sir Wilfrid Laurier a causé tout une sensation dans les cercles de l'opposition qui ne s'attendaient pas à cette bombe. La discussion sur la proposition sera faite la semaine prochaine et promet des émotions à plusieurs chefs libéraux.

# Une curieuse tradition

Fidèles à une tradition établie depuis longtemps, les télégraphistes des différentes nations ont, dès la première heure de la nouvelle année, échangé des souhaits que les fils internationaux ont transmis, est-il besoin de le dire? sans la formalité de la taxe préalable. A minuit, les employés de service au bureau central de la rue de Grenelle recevaient les vœux des offices étrangers. La coutume veut en effet que les télégraphistes parisiens soient les premiers à être honorés des compliments de leurs collègues étrangers, compliments qui sont tous rédigés en français.

Voici quelques-uns de ces souhaits avec leur syntaxe et leur orthographe parfois fantaisistes:

De Rome: "Aux collègues de France.—Les lignes, comme parties amies de nos cœurs, vous apportent les vœux chaleureux pour l'année qui commence. Nous souvenant tous les aimables collègues intervenus et adhérents à l'épreuve professionnelle de Turin. Nous formons aussi les vœux que cette année puisse se réaliser l'association internationale entre les agents télégraphiques pour acquiescer la puissance nécessaire à l'explication de nos félics humains. T tous, bonheur et prospérité."

De Florence: "Bureau télégraphique, Paris.—La nouvelle année soit pour nos collègues latines de la noble France une suite heureuse de bonheurs et de joies jamais trompées par les exigences du devoir et par les orages du travail."

De Madrid: "A la gloire de l'année nouveau.—A la gloire de Baudot et Santano! Nous buvons un verre de vin Xérés à votre santé. Quel malheur d'être télégraphiste, toujours au pied du canon. Pour nous ne seront jamais les fêtes, messieurs! Mais, enfin, vive la santé et l'amour!"

Les souhaits des télégraphistes d'Amsterdam se chantent sur l'air de la "Marseillaise", les voici:

Allons enfants de la patrie. Le nouvel An est arrivé. Entre nous la télégraphie. Nos bons souhaits sont donnés. Entendez-vous les cloches qui sonnent? Le commencement d'une année ou bonne? Que nous restions de bons amis. Les employés d'Amsterdam et de Paris Soyez toujours heureux! Recevez l'assurance de nos vœux!

En français très pur, les télégraphistes de Bruxelles et d'Anvers adressent leurs meilleurs souhaits à leurs collègues de Paris et forment des vœux pour la prospérité toujours grandissante de la belle nation française.

A tous ces compliments, les télégraphistes parisiens ont répondu par des souhaits circulaire aussi conçus:

"Le poste central des télégraphes de Paris vous remercie de vos bons souhaits. Il vous prie d'agréer les vœux les plus sincères de ses collègues fraternels."

Ces litanies dont l'auteur est le Très Révérend Père Doyle, C.S.P., de Washington, nous étaient inconnues, nous les confessions, et cela n'a rien de bien surprenant puisque la rédaction du "Catholic Fortnightly Review" ne les connaît, paraît-il, que depuis quelques jours seulement.

En parcourant les litanies précitées nous relevons les invocations suivantes, au sujet desquelles nous dirons un petit mot tout à l'heure:

"St-Michel, prince de l'Eglise."  
"St-Gabriel, glorieux messager du Sauveur."  
"St-Raphaël, guide des égarés."  
"St-Jean-Baptiste, précurseur du Messie et exemple de pénitence."  
"St-Joseph, patron de l'Eglise catholique et modèle des époux."  
"St-Pierre, prince des apôtres et pasteur suprême du troupeau du Christ."  
"St-Paul, apôtre des gentils."  
"St-Augustin de Canterbury, patron des Anglais."  
"St-Patrice, patron des Irlandais."  
"St-Boniface, patron des Allemands."  
"St-Anselem, patron des Scandinaves."  
"St-Cyrille et St-Méthode, patrons des Slaves."  
"St-François Xavier, apôtre des Indes."  
"St-Pierre Claver, patron des nègres."

Et voilà comment on escamote les pauvres Franco-américains jusque dans les prières.

Car il n'y a pas à se dissimuler, notre élément a été totalement oublié par le Très Révérend Père Doyle, qui doit cependant avoir, au moins, en-

Le ministre de l'Agriculture, au cours du débat soulevé par la demande d'un crédit de \$28,000 comme subventions aux syndicats de beurrierie et de fromagerie, a signifié que les marchands de Montréal persistaient toujours dans leurs habitudes de marquer comme venant d'Ontario le meilleur fromage de Québec, puis de l'expédier ainsi sur le marché anglais.

La fondation de la coopérative des fromagers de Québec, grâce à la classification établie, a eu pour effet de rendre justice aux fabricants qui livrent un fromage de première qualité, mais elle n'a pu faire disparaître encore l'abus mentionné plus haut.

M. Caron déclare que son intention, l'an dernier, était de faire étamper le fromage de la coopérative à la marque de Québec, mais qu'il a dû remettre à plus tard l'exécution de son dessein. Les marchands lui ont dit que si le fromage portait la marque de Québec, il leur faudrait le vendre peut-être un sou de moins que celui d'Ontario.

Le ministre ne désespère pas de faire disparaître cet état de choses. Il croit qu'il y parviendra quand la coopérative comptant trois ou quatre cents fabricants pourra mettre sur le marché anglais une quantité de fromage qui s'imposera par elle-même à l'attention des gros acheteurs anglais.

M. Bourassa demande à l'hon. ministre s'il ne craint pas que l'entrée dans la coopérative d'un grand nombre de fabricants ne contribue à diminuer la qualité générale de ses fromages. Il cite à ce sujet le rapport de M. Bourbeau, de l'école de Saint-Hyacinthe.

M. Caron répond que cette infirmité ne saurait être que momentanée vu que les fabricants, dès qu'ils font partie de la coopérative, se rendront beaucoup plus facilement aux conseils qui leur sont donnés pour l'amélioration de leurs fromageries.

Quoi qu'il en soit, M. Bourassa, revenant à la charge, conseille à l'honorable ministre de ne pas reculer devant la manière forte dans ses rapports avec les marchands de

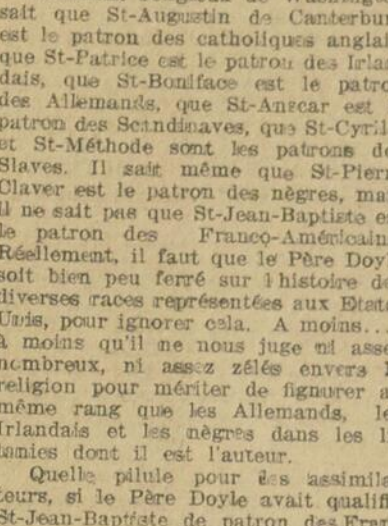
Montréal. Ces messieurs qui se rendent coupables d'une fausse marque n'aimeraient sans doute pas que leur petite supercherie fût dévoilée sur le marché de Londres. C'est à eux de faire au fromage de Québec la réclame à laquelle il a droit pour le vendre ensuite à juste prix.

A l'item demandé pour l'aviticulture (\$3,000.00), le ministre a attiré l'attention de la Chambre sur les résultats de la campagne avicole commencée, il y a deux ans.

Les autres crédits votés consistent en une somme de \$3,500 pour le mérite agricole provincial, \$100 pour la fête des arbres, \$25,000 pour les expositions agricoles, \$10,000 pour aider à la construction d'une école d'agriculture à Ste-Anne de la Pocatière et une somme égale pour le maintien de l'école déjà existante.

# Empereur Ma'ade

L'empereur Frederic, empereur du Danemark, actuellement malade



L'empereur Frederic, empereur du Danemark, actuellement malade

Le ministre de l'Agriculture, au cours du débat soulevé par la demande d'un crédit de \$28,000 comme subventions aux syndicats de beurrierie et de fromagerie, a signifié que les marchands de Montréal persistaient toujours dans leurs habitudes de marquer comme venant d'Ontario le meilleur fromage de Québec, puis de l'expédier ainsi sur le marché anglais.

La fondation de la coopérative des fromagers de Québec, grâce à la classification établie, a eu pour effet de rendre justice aux fabricants qui livrent un fromage de première qualité, mais elle n'a pu faire disparaître encore l'abus mentionné plus haut.

M. Caron déclare que son intention, l'an dernier, était de faire étamper le fromage de la coopérative à la marque de Québec, mais qu'il a dû remettre à plus tard l'exécution de son dessein. Les marchands lui ont dit que si le fromage portait la marque de Québec, il leur faudrait le vendre peut-être un sou de moins que celui d'Ontario.

Le ministre ne désespère pas de faire disparaître cet état de choses. Il croit qu'il y parviendra quand la coopérative comptant trois ou quatre cents fabricants pourra mettre sur le marché anglais une quantité de fromage qui s'imposera par elle-même à l'attention des gros acheteurs anglais.

M. Bourassa demande à l'hon. ministre s'il ne craint pas que l'entrée dans la coopérative d'un grand nombre de fabricants ne contribue à diminuer la qualité générale de ses fromages. Il cite à ce sujet le rapport de M. Bourbeau, de l'école de Saint-Hyacinthe.

M. Caron répond que cette infirmité ne saurait être que momentanée vu que les fabricants, dès qu'ils font partie de la coopérative, se rendront beaucoup plus facilement aux conseils qui leur sont donnés pour l'amélioration de leurs fromageries.

Quoi qu'il en soit, M. Bourassa, revenant à la charge, conseille à l'honorable ministre de ne pas reculer devant la manière forte dans ses rapports avec les marchands de

Montréal. Ces messieurs qui se rendent coupables d'une fausse marque n'aimeraient sans doute pas que leur petite supercherie fût dévoilée sur le marché de Londres. C'est à eux de faire au fromage de Québec la réclame à laquelle il a droit pour le vendre ensuite à juste prix.

A l'item demandé pour l'aviticulture (\$3,000.00), le ministre a attiré l'attention de la Chambre sur les résultats de la campagne avicole commencée, il y a deux ans.

Les autres crédits votés consistent en une somme de \$3,500 pour le mérite agricole provincial, \$100 pour la fête des arbres, \$25,000 pour les expositions agricoles, \$10,000 pour aider à la construction d'une école d'agriculture à Ste-Anne de la Pocatière et une somme égale pour le maintien de l'école déjà existante.

Montréal, 10.—(Spéc

NOUS CONTINUONS

— NOTRE —

Vente à Réduction

Voici le temps arrivé de notre grande vente annuelle.

Il nous faut écouler tout notre stock d'étoffe à robe, rien de vieux.

Stock d'automne, 19c, 20c à 60c, couleurs nouvelles, grande largeur.

Broderies, broderies, comme d'habitude la qualité est supérieure, les prix sont très bas.

J. G. BITTNER MONTMAGNY

Nouvelles Locales

M. Ev. Talbot, de Fraserville, organisateur des Forestiers Indépendants, était de passage en notre ville samedi dernier, dans le but de recruter de nouveaux membres pour la cour locale de cette société.

L'on a posé, dimanche matin, la deuxième travée du pont de fer de l'Intercolonial sur la rivière Sud. Malgré le froid intense qu'il faisait, ce travail s'est fait rapidement.

L'assemblage des poutres de fer formant la structure métallique du nouveau pont de la Corporation est terminé depuis la semaine dernière.

On demande une servante pour usage général dans la maison. Bons gages payés.

Chez Geo. E. FOURNIER, Rue du Dépôt, Montmagny.

Une trentaine d'amateurs de cartes de Montmagny sont descendus au Cap Saint-Ignace lundi soir assister au "Euchre" qui a été donné dans la salle du Couvent.

Plusieurs de nos jeunes gens et de nos jeunes Montmagnyennes se proposent d'aller à Québec au commencement de la semaine prochaine pour les fêtes du Carnaval du Mardi-Gras.

Broderie à Cache-corsets, 18 pes de large pour 12 1/2 cts la verge. C'est vous dire que les autres sont en proportion.

Nous avons beaucoup de lignes qui sont très réduites et qui vous intéresseront en venant faire une visite.

Au bon endroit Au restaurant J. B. Chouinard, vous trouverez toujours un choix considérable de tire, bonbons, chocolats et fruits de toutes sortes.

Pour tout achat de 25 cts, vous recevrez un coupon qui vous donnera droit à un tirage pour une douzaine de portraits de \$3.00.

Venez voir notre assortiment et vous serez satisfait.

Euchre de charité

Evidemment, les "Euchres" ont de plus en plus de vogue auprès du public de Montmagny.

Près de 200 personnes avaient répondu à l'appel des Dames Organisatrices, et à 9 heures, p. m., la partie de cartes s'engageait.

Voici la liste des heureux gagnants des magnifiques prix qui avaient été offerts pour ce concours:

PRIX DES DAMES 1er prix des Dames, Mme Prudent Caron, une pendule offerte par M. Louis Ruellan, représentant de la maison Debenham.

2e prix, Mlle Alice Boulanger, couteaux à fruits offerts par M. A. J. Blackburn, de Québec.

3e prix, Mlle Rosée Nicole, set à chocolat, offert par Mme H. Hébert.

4e prix, Mme Narcisse Lemieux, une jarre à confitures, offert par les représentants de la maison Farroll & Bédelle, de Québec.

5e prix, Mme Réal Lavergne, un centre de table offert par Mme H. DeLottinville.

6e prix, Mlle Elmira Corriveau, un chapelet offert par Mlle Rosée Nicole.

7e prix, Mme H. Hébert, une éponge offerte par Mme A. E. Michon.

8e prix, Mme Freddie Nicole, des cadres offerts par M. Thomas La-combe.

Hyménée

Mardi matin, fut célébré dans l'église de Montmagny, le mariage de M. Oscar Fournier, avec Mlle A. Messervier, fille cadette de M. Napoléon Messervier, M. Eugène Fournier servait de témoin à son fils.

Après la distribution des prix, un révérend des plus substantiels fut servi aux joueurs, dans le réfectoire du couvent où les tables étaient couvertes de gâteaux et friandises habilement préparés et généreusement fournis par les Dames et demoiselles organisatrices et leurs amis.

Le succès qui a remporté ce "Euchre" a été le "Enfants de Marie" d'entrer dans le mouvement, et à la fin de la soirée l'on a annoncé que leur prochain "euchre" sera donné dans la même salle, au commencement du carême.

Nos félicitations aux dévoués organisatrices de même qu'aux membres du Cercle Dramatique et Athlétique qui ont prêtés à ces dernières leur utile concours.

— Jeudi de la semaine dernière, messieurs E. L. Patenaude, député de Laprairie, Philémon Cousineau, député de Jacques-Cartier, Arthur Sauvée, député de Deux-Montagnes, Dr Art. Rousseau, de Québec, et Lacasse Rousseau, de Montréal, étaient les hôtes de M. Maurice Rousseau, avocat, C. R.

LISEZ-BIEN, MESDAMES Une grande réduction d'ici à la fin de février sur toutes les lignes de fourrures.

A ceux et celles qui en ont besoin de venir s'en procurer à des prix sans précédents.

Mme Vve ED. LEMIEUX, Rue St-Jean-Baptiste, 26-31, Montmagny.

La différence entre les photographes ordinaires et celles que je fais est due à ma compétence et à la supériorité des matériaux que j'emploie.

Laissez-moi vous démontrer ce que j'avance en venant vous faire poser le meilleur portrait que vous ayez encore eu.

A titre d'encouragement, je donne avec chaque douzaine de portraits cabinets le troisième sur une grande carte encadrée, gratuitement d'ici au 1er avril.

E. C. DUPUIS, photographe, Rue Saint Jean Baptiste, Montmagny.

Le "euchre" donné par les Enfants de Marie de Montmagny, aura lieu mercredi, le 28, dans la salle du couvent des Soeurs de la Congrégation.

Plusieurs magnifiques prix ont déjà été reçus.

SEPTUAGÈME.—Mardi matin à 9 h 30 ont eu lieu les funérailles de Mlle Louise Poliquin, décédée samedi à l'âge de 59 ans et 3 mois.

Un grand nombre de parents et d'amis assistaient aux funérailles. Le deuil était conduit par les frères de la défunte, M. Joseph A. Poliquin, Charles Poliquin de Montmagny, Achille Poliquin de Québec et ses deux fils Jos. Achille et Chz. Eugène.

Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Marois, assisté de MM. les vicaires comme diacre et sous-diacre.

Nous prions la famille Poliquin d'agréer nos plus sincères condoléances.

M. Maurice Rousseau, avocat, C. R., est parti aujourd'hui pour Chaudières, où il doit représenter les plaignants dans une enquête contre M. J. Bourdeau, gérant des usines de l'Intercolonial. M. Rousseau sera à son bureau lundi matin.

Législature de Québec

La peur des élections.—Le gouvernement ravale.— Représentation et population.— Prévost-Kelley.— Le droit de vote et ses anomalies.

(Spécial au "Peuple") Québec, 13.—Oh! la belle peur de nos rouges à l'approche des élections! On en voit des preuves tous les jours à l'Assemblée législative.

La semaine dernière ils augmentaient l'indemnité des jurés dont ils ne voulaient pas entendre parler l'an dernier.

Quelques jours après ils réduisaient les heures de travail pour les femmes et les enfants dans les manufactures de laine et de coton, chose que M. Lavergne demandait il y a deux ans et que M. Gouin refusait.

Les voilà maintenant en train de réduire quelque peu la taxe sur les successions après avoir refusé de la diminuer lorsque l'opposition le demandait et non seulement refusé, mais plaqué que la taxe actuelle était juste, raisonnable, douce aux pauvres si rudes aux riches.

Même au cours du premier débat de la présente session, tout le parti ministériel prétendait encore qu'il n'y avait rien à retoucher aux taxes. Ce que c'est que d'avoir à la Chambre une opposition vigoureuse, constante, persévérante qui feraille le gouvernement! Et ce que c'est aussi de temps à autre. Tant que M. Laurier a été tout puissant, tant que M. Gouin a pu compter sur l'appui du gouvernement fédéral et le concours des derniers publics pour influencer l'opinion, il s'est contenté de taxer et de taxer. Mais voilà que le 21 septembre a tout changé.

BATTU à Ottawa, écrasé dans Ontario, ébranlé dans la Nouvelle-Ecosse, balayé dans l'île du Prince-Edouard, l'organisation libérale qui subsistait par la force du patronage et du vol, s'est effondré, laissant M. Gouin inquiet, effrayé, déjà battu.

MARIAGE.—Le 13 février, M. Adolphe Morin, fils de M. Séraphin Morin, du Cap St-Ignace, a épousé en seconde nocce, Mlle Marie Éliée Morin, fille de feu Edouard Morin. Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

IMPORTATION Venant d'être reçu : Magnifique assortiment de Broderies et dentelles à très bas prix durant janvier et février. De plus 100 douzaines de Collets en toile pour hommes, à \$0.90, la boîte.

Mme H. DELOTTINVILLE, Porte voisine de l'Hôtel-de-Ville, n-0 Montmagny.

A VENDRE Un engin de 30 forces (cylindre de 12x10 pouces) avec bouilloire de 5 pieds.

Nous nous occupons aussi de toutes réparations de scies circulaires ou autres. Nous avons aussi couverts (shink) et pointes de scie à vendre, le tout à de bonnes conditions. S'adresser à

PRICE BROS & Co, Montmagny.

Le Dr Willey donnera une seconde représentation

Il a remporté lundi soir un immense succès

Nous avons assisté lundi soir à une merveilleuse représentation.

Le Dr Willey, le maître hypnotiseur a su nous démontrer qu'il était le plus fort magnétiseur du monde et pendant 2 heures et demi il a émerveillé et amusé le nombreux public qui était venu assister à cette séance.

La séance de transmission de pensée a été stupéfiante et pendant cette hypnose la plus grande gaieté a régné dans la salle. A la sortie, tous se demandaient par quels pouvoirs étranges le mystérieux docteur avait pu obliger les sujets pris parmi les jeunes gens de Montmagny à pécher à la ligne, à nager dans une eau imaginaire et à faire une foule de choses extravagantes dont ils n'avaient aucune connaissance.

Un groupe de spectateurs, pressés par les sollicitations de toute l'assistance pria instamment le Dr Willey de nous redonner une nouvelle séance, ce qu'il a accepté très aimablement; il donna l'ordre à son distingué administrateur, M. Simon, de commander par télégraphe une séance qu'il devait donner samedi soir dans une autre ville.

Comptoirs à Vendre

Trois bons comptoirs de seconde main en parfait ordre à vendre à bonnes conditions.

S'adresser à A. E. DUPUIS, photographe, Montmagny.

IMPORTATION

Venant d'être reçu : Magnifique assortiment de Broderies et dentelles à très bas prix durant janvier et février.

De plus 100 douzaines de Collets en toile pour hommes, à \$0.90, la boîte.

Mme H. DELOTTINVILLE, Porte voisine de l'Hôtel-de-Ville, n-0 Montmagny.

A VENDRE

Un engin de 30 forces (cylindre de 12x10 pouces) avec bouilloire de 5 pieds.

Nous nous occupons aussi de toutes réparations de scies circulaires ou autres. Nous avons aussi couverts (shink) et pointes de scie à vendre, le tout à de bonnes conditions. S'adresser à

PRICE BROS & Co, Montmagny.

Le Dr Willey donnera une seconde représentation

Il a remporté lundi soir un immense succès

Nous avons assisté lundi soir à une merveilleuse représentation.

Le Dr Willey, le maître hypnotiseur a su nous démontrer qu'il était le plus fort magnétiseur du monde et pendant 2 heures et demi il a émerveillé et amusé le nombreux public qui était venu assister à cette séance.

La séance de transmission de pensée a été stupéfiante et pendant cette hypnose la plus grande gaieté a régné dans la salle. A la sortie, tous se demandaient par quels pouvoirs étranges le mystérieux docteur avait pu obliger les sujets pris parmi les jeunes gens de Montmagny à pécher à la ligne, à nager dans une eau imaginaire et à faire une foule de choses extravagantes dont ils n'avaient aucune connaissance.

Un groupe de spectateurs, pressés par les sollicitations de toute l'assistance pria instamment le Dr Willey de nous redonner une nouvelle séance, ce qu'il a accepté très aimablement; il donna l'ordre à son distingué administrateur, M. Simon, de commander par télégraphe une séance qu'il devait donner samedi soir dans une autre ville.

Nous aurons donc la bonne fortune d'avoir samedi soir, 17 février, une dernière grande représentation.

Au programme entièrement nouveau, nous remarquons les curieuses expériences de fascination sur les animaux, le caquet de Mesnil, l'arbre de Puysegur, l'électricité lumineuse, il y aura certainement une foule considérable à cette séance. La location est ouverte dès à présent chez M. Roméo Laperance et pour que tout le monde puisse assister à la représentation, le rideau ne se lèvera qu'à 8 h 30 heures, p. m.

En toute donc samedi soir, à l'Hôtel de Ville.

LA BANQUE NATIONALE

Capital : \$2,000,000.00 Réserve : \$1,300,000.00

DEPÔT DE \$1.00 ou plus accepté ; l'intérêt comptant du jour du dépôt.

85 BUREAUX AU CANADA UNE SUCCURSALE EST OUVERTE à Paris, France, Rue Boudreau, 7 Square de l'Opéra, pour l'accommodation des voyageurs.

Nous portons une attention spéciale aux affaires qui nous viennent par la malle. Nous sollicitons votre patronage et vos dépôts.

Souvenez-vous qu'un dollar épargné est un dollar gagné

nouvelles. Qui? quelle somme d'ouvrage pourrait faire un gouvernement actif, intelligent, véritablement préoccupé de notre avenir.

Enfin, l'affaire Prévost-Kelley a fait un pas. M. Gouin a réussi, grâce à sa majorité, à faire amender la motion de M. Prévost, et il faudra maintenant attendre les copies que le gouvernement voudra bien donner.

Le travail des commissions de la Chambre se poursuit lentement. A la commission des comptes publics, l'on recherche le chemin que prennent les chèques donnés en paiement d'écrit à l'éducation après qu'ils ont été émis par le département de l'Instruction publique. Il y en a beaucoup qui servent de moyens d'influence aux candidats libéraux.

J'allais oublier les deux projets soumis par le gouvernement, l'un pour augmenter le nombre des députés, l'autre pour étendre le droit de vote. Dans le district de Québec, le comté du Saguenay est détaché de Châteauguay et réuni à Charlevoix, et la Beauce et Compton sont divisés en trois comtés, dont l'un portera le nom de Lac Mégantic. Quant au droit de vote, on le donne à tout le monde, excepté aux vagabonds. Il suffira qu'un individu gagne \$10 par mois pour juger des gouvernements tout comme le cultivateur qui a peiné pendant des années pour acquérir quelque bien. Je suis sûr que l'opinion de cette mesure les travers gens qui ont toujours pensé que pour avoir droit de vote il faut l'avoir gagné par le travail. En tout cas, le résultat de ce projet de loi sera d'affaiblir le vote des propriétaires ruraux; des cultivateurs, des propriétaires de la terre au profit des villes et des avocuments que l'immigration amène chez elle. Exemple: le premier bouvier venant gagner dix piastres par mois, pésera du même poids dans l'urne électorale que le cultivateur le plus laborieux de la campagne ou, encore, que l'ouvrier industriel des villes. Étrange anomalie que cette tendance à diminuer le prestige du suffrage pendant que l'on travaille de tous côtés à accroître les salaires.

MONTMAGNY, 30 janvier 1912.

ROULEAUX EN ACIER



Nous en Faisons Trois Sortes Différentes: Pour 1 cheval, deux sections, pesant 650 lbs. Pour 2 chevaux, deux sections, pesant 900 lbs. Pour 2 chevaux, trois sections, pesant 850 lbs.

Les rouleaux sont faits avec de l'acier, assez fort pour ne pas se bosser en passant sur les roches. Les marbres ou coussinets sont à rouleaux "ROLLER BEARINGS."

Ecrivez pour avoir notre catalogue donnant une description complète.

A. Belanger MONTMAGNY, QUÉBEC